Quatre-vingt-troisième année. — N° 23. Le Numéro : 12 francs. Vendredi 26 Janvier 1951.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Débats de l'Assemblée nationale	Débats du Conseil de la République	Débats de l'Assemblée de l'Union française	Avis et Rapports du Conseil économique	ÉDITION COMPLÈTE		
Compte Chèque postal : 9063.13, Paris	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et France d'outre-mer .	3.450	1.800	950	800	600	400	250	5.000	2.800	1.600
Etranger	6.600	3.400	1.750	2.100	1.600	800	450	12.500	6.550	3.500

L'Edition des **LOIS ET DÉCRETS** comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, communications, informations et les annonces. Les tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée nationale, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DU CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances du Conseil de la République, les questions écrites et les réponses des ministres à ces questions, et la table annuelle.

L'Edition des **DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE** comprend le compte rendu *in extenso* des séances de l'Assemblée de l'Union française et la table annuelle.

L'Edition des **AVIS ET RAPPORTS DU CONSEIL ÉCONOMIQUE** comprend les avis et rapports du Conseil économique et la table annuelle.

L'Edition **COMPLÈTE** comprend : outre l'Edition des Lois et Décrets et les Éditions des Débats de l'Assemblée nationale, du Conseil de la République et de l'Assemblée de l'Union française, les Avis et Rapports du Conseil économique, les Documents parlementaires et administratifs publiés en annexes. Toutes les Tables mensuelles et annuelles sont délivrées gratuitement aux abonnés d'un an.

PRIÈRE DE JOINDRE LA DERNIÈRE BANDE aux renouvellements et réclamations

DIRECTION, RÉDACTION ET ADMINISTRATION
QUAI VOLTAIRE, N° 31, PARIS-7e

POUR LES CHANGEMENTS D'ADRESSE AJOUTER 20 FRANCS

Les abonnements au *Journal officiel* partent des 1er et 16 de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat poste, chèque ou chèque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

Ministère des affaires étrangères.

Décret du 10 janvier 1951 portant désignation du consul de France à Florence (p. 891).

Décret du 23 janvier 1951 portant désignation du consul de France à Tai Peh (p. 891).

Ministère de l'intérieur.

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination d'un préfet (p. 891).

Décret du 25 janvier 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Montigny (Seine-Inférieure) (p. 891).

Arrêté du 19 janvier 1951 portant remise de débet (p. 891).

Arrêté du 23 janvier 1951 portant affectation provisoire au ministère de l'intérieur (sûreté nationale) d'une partie de la caserne Dode, sise à Grenoble (Isère) (p. 891).

Arrêtés du 24 janvier 1951 portant dissolution des associations étrangères dites : Fédération syndicale mondiale, Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, Fédération démocratique internationale des femmes (p. 891).

Ministère de la défense nationale.

Décret n° 51-87 du 23 janvier 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1951 (p. 892).

Arrêté portant nomination d'un régisseur d'avances (p. 896).

Décision portant changement d'arme (armée de terre, réserve) (p. 896).

Liste des sous-officiers de l'armée de l'air réadmis et admis dans le corps des sous-officiers de carrière au cours du quatrième trimestre 1950 (p. 896).

Liste d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (13e série) (concours des corps de troupe) (rectificatif) (p. 899).

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

Décrets du 24 janvier 1951 portant collation de l'honorariat du grade de directeur général à deux hauts fonctionnaires du ministère des finances (p. 900).

Arrêté du 16 janvier 1951 portant affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction générale des prix et du contrôle économique) d'un bâtiment provisoire édifié à Evreux (Eure) (p. 900).

Arrêté du 23 janvier 1951 fixant les rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, à certaines catégories d'agents des centres d'apprentissage (p. 900).

Arrêté du 24 janvier 1951 portant assainissement du marché du rhum (p. 901).

Arrêté portant nomination (administration centrale) (p. 901).

Tableau d'avancement supplémentaire des receveurs buralistes de 1re classe (p. 901).

Ministère de l'éducation nationale.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Arrêté du 16 janvier 1951 portant suppression de l'atelier-école de jeunes filles de Roubaix (p. 901).

Ministère de l'industrie et du commerce.

Arrêté relatif à la vérification du pouvoir calorifique, de l'épuration, de l'odeur et de l'aptitude à la combustion normale du gaz destiné à la distribution publique (rectificatif) (p. 901).

Arrêté portant nomination de membres du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat (p. 901).

Arrêté portant nomination de membres de la commission supérieure nationale du personnel des entreprises électriques et gazières (p. 901).

Ministère de l'agriculture.

Arrêtés portant nominations, intégration et rectificatif (eaux et forêts) (p. 901).

Décision du 16 janvier 1951 fixant les pourcentages minima de faculté germinative et de pureté spécifique des graines potagères de semence livrées par le commerce à tous les stades de la distribution (p. 902).

Ministère de la France d'outre-mer.

Arrêté du 15 janvier 1951 fixant la date de l'examen professionnel des greffiers en chef des justices de paix à compétence étendue de l'Afrique équatoriale française (p. 902).

Arrêté portant organisation d'une régie d'exploitation des chemins de fer de Madagascar (rectificatif) (p. 902).

Arrêtés portant mises en position de mission en Afrique orientale britannique du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar (p. 902).

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Arrêté du 20 janvier 1951 autorisant une caisse de retraites à fonctionner (p. 908).

Arrêtés du 20 janvier 1951 approuvant les modifications aux statuts et règlements de caisses de retraites (p. 908).

Arrêtés du 23 janvier 1951 approuvant les statuts et la fusion de sociétés mutualistes (p. 908).

Arrêté portant désignation de deux membres de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité (p. 908).

Ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Arrêté portant nominations (administration centrale) (rectificatif) (p. 908).

Ministère de la santé publique et de la population.

Décrets du 22 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique (p. 902).

Arrêté du 16 janvier 1951 portant modification à l'arrêté du 6 avril 1950 relatif aux conditions requises pour l'agrément des organismes de travailleuses familiales recevant un appui financier de l'Etat ou des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales (p. 908).

Arrêtés portant promotion, nomination et mise en disponibilité :

Inspection de la population (p. 908).

Pharmaciens inspecteurs (p. 908).

Sanatoriums (p. 908).

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Arrêté du 22 janvier 1951 portant remise de débet (p. 908).

Résultats des élections du 8 janvier 1951 à la caisse nationale de sécurité sociale et au conseil supérieur de la sécurité sociale (p. 909).

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

Assemblée nationale. — Ordre du jour. — Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution. — Modifications aux listes électorales des membres des groupes. — Nomination des membres des commissions. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 909).

Conseil de la République. — Convocations de commissions. — Réunions de commissions (p. 914).

INFORMATIONS RELATIVES A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour. — Nominations de membres de commissions. — Convocations de commissions (p. 914).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

MINISTÈRES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU BUDGET

Résultats du tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1951 (p. 915).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande (p. 915).

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande (p. 915).

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande (p. 915).

MINISTÈRE DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Ussel (Corrèze) (p. 914).

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande (p. 915).

MINISTÈRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Avis de concours (rectificatif) (p. 915).

Situation de la Banque de France (p. 916).

Annonces (p. 917).

DEBATS PARLEMENTAIRES

(PUBLICATIONS SPÉCIALES VENDUES SÉPARÉMENT)

N° 10 A. N.

Assemblée nationale. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 25 janvier 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 361).

N° 7 C. R.

Conseil de la République. — Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 25 janvier 1951. — Questions écrites. — Réponses des ministres aux questions écrites (p. 219).

DEBATS DE L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

(PUBLICATION SPÉCIALE VENDUE SÉPARÉMENT)

N° 6

Compte rendu *in extenso* des débats du jeudi 25 janvier 1951 (p. 55).

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

PUBLIÉS EN ANNEXES

Feuille 3 (*pour l'édition complète*).

Rapport d'ensemble de la commission de vérification des comptes des entreprises publiques (pp. 17 à 46).

AVIS AUX ABONNES

Le sixième cahier (pp. 161 à 192) de la **table annuelle (édition lois et décrets) de l'année 1950** est joint au présent numéro; les cinq premiers cahiers étaient annexés au *Journal officiel* des 21, 23 et 24 janvier 1951.

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Décret du 10 janvier 1951 portant désignation du consul de France à Florence.

Par décret en date du 10 janvier 1951, M. Dorget (Guy-Jean-Jacques), administrateur de 3e classe, 4e échelon, en mission à l'administration centrale, est chargé du consulat de France à Florence, en remplacement de M. Leusse de Syon.

Décret du 23 janvier 1951 portant désignation du consul de France à Tai Peh.

Par décret en date du 23 janvier 1951, M. Siguret (Joseph-Alphonse), conseiller d'Extrême-Orient de 2e classe, 1er échelon, en mission à l'administration centrale, est chargé du consulat de France à Tai Peh, en remplacement de M. Auvynet.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Décret du 24 janvier 1951 portant nomination d'un préfet.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre de l'intérieur,

Vu le décret du 19 juin 1950 relatif au statut particulier du corps préfectoral;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Tournie (Emile), sous-préfet hors classe, en service détaché à la disposition du ministre des affaires étrangères (service des affaires allemandes et autrichiennes), est nommé préfet de 3e classe et maintenu dans sa position actuelle.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres et le ministre de l'intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Décret du 25 janvier 1951 portant dissolution du conseil municipal et institution d'une délégation spéciale dans la commune de Montigny (Seine-Inférieure).

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de l'intérieur et du secrétaire d'Etat à l'intérieur,

Vu les articles 43 et 44 de la loi du 5 avril 1884;

Vu l'article 23 du décret du 5 novembre 1926;

Considérant qu'il existe au sein de la commune de Montigny (Seine-Inférieure) des dissentiments qui entravent la gestion des affaires de la commune;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Le conseil municipal de la commune de Montigny (Seine-Inférieure) est dissous.

Art. 2. — Il est institué dans cette commune une délégation spéciale composée de MM. Lefebvre (Joseph), Quesnel (Roland), Mme Coquin, née Billard (Marguerite).

Art. 3. — Le ministre de l'intérieur et le secrétaire d'Etat à l'intérieur sont chargés de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres:

Le ministre de l'intérieur,

HENRI QUEUILLE.

Le secrétaire d'Etat à l'intérieur,

EUGÈNE THOMAS.

Remise de débet.

Par arrêté du ministre de l'intérieur et du ministre des finances et des affaires économiques en date du 19 janvier 1951, il a été fait remise à Mlle Mercier (Simone), sténodactylographe au ministère de l'intérieur, de la somme de 32.318 F. dont elle était redevable envers le Trésor public pour trop-perçu sur traitement du 10 juillet au 31 août 1949.

Affectation provisoire au ministère de l'intérieur (sûreté nationale) d'une partie de la caserne Dode sise à Grenoble (Isère).

Le ministre de l'intérieur et le ministre du budget,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance à un titre quelconque par l'Etat;

Vu la décision de la commission d'inventaire du domaine immobilier militaire en date du 7 décembre 1946;

Vu l'avis favorable émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières, dans sa séance du 1er décembre 1949,

Arrêtent:

Art. 1er. — Est affecté à titre provisoire au ministère de l'intérieur, en vue du logement de la compagnie républicaine de sécurité n° 147, la partie de l'immeuble militaire dit: la caserne Dode à Grenoble (Isère), figurée en jaune sur le plan joint et occupant une superficie d'environ 12.200 mètres carrés comprenant:

Une surface bâtie de 3.905 mètres carrés environ (bâtiments M, N, D, J, R, Q, C, G et E);

Une surface non bâtie d'approximativement 8.295 mètres carrés, composée de terrains dépendant des bâtiments susindiqués.

Art. 2. — Le directeur des services techniques au ministère de l'intérieur et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 janvier 1951.

Pour le ministre de l'intérieur et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE CHAUSSADE.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Dissolution de l'association étrangère dite Fédération syndicale mondiale.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 12 avril 1939 relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;

Vu le décret du 1er juin 1939;

Vu la loi provisoirement applicable du 27 juillet 1940, relative à la forme des actes administratifs individuels;

Vu l'arrêté du 19 avril 1946 portant autorisation de la Fédération syndicale mondiale, dont le siège est à Paris, 1, rue Vernet;

Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 19 avril 1946 portant autorisation de l'association étrangère dite Fédération syndicale mondiale, dont le siège est à Paris (8e), 1, rue Vernet, est rapporté.

Art. 2. — Les dirigeants de l'association dissoute devront procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois, à dater de la notification de la présente décision.

Art. 3. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

HENRI QUEUILLE.

Dissolution de l'association étrangère dite Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 12 avril 1939, relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;
Vu le décret du 1er juin 1939;
Vu la loi provisoirement applicable du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;
Vu l'arrêté du 21 décembre 1946 portant autorisation de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, dont le siège est à Paris, 21 *bis*, rue de Châteaudun;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 21 décembre 1946 portant autorisation de l'association étrangère dite Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, dont le siège est à Paris, 21 *bis*, rue de Châteaudun, est rapporté.

Art. 2. — Les dirigeants de l'association dissoute devront procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification de la présente décision.

Art. 3. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

HENRI QUEUILLE.

Dissolution de l'association étrangère dite Fédération démocratique internationale des femmes.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le décret-loi du 12 avril 1939, relatif à la constitution des associations étrangères, modifié par le décret du 1er septembre 1939;
Vu le décret du 1er juin 1939;
Vu la loi provisoirement applicable du 27 juillet 1940 relative à la forme des actes administratifs individuels;
Vu l'arrêté du 18 juillet 1947 portant autorisation de la Fédération démocratique internationale des femmes, dont le siège est à Paris, 37, rue Jouvenet;
Sur la proposition du directeur général de la sûreté nationale,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 18 juillet 1947 portant autorisation de l'association étrangère dite Fédération démocratique internationale des femmes, dont le siège est à Paris, 37, rue Jouvenet, est rapporté.

Art. 2. — Les dirigeants de l'association dissoute devront procéder à la liquidation des biens dans le délai d'un mois à dater de la notification de la présente décision.

Art. 3. — Le préfet de police est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

HENRI QUEUILLE.

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Décret n° 51-87 du 23 janvier 1951 fixant la composition, la date d'appel et les obligations d'activité de la première fraction du contingent à incorporer en 1951.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la défense nationale,

Vu la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;
Vu la loi n° 48-461 du 20 mars 1948 relative à l'appel sous les drapeaux de la classe 1948;
Vu la loi n° 46-188 du 14 février 1946 relative au personnel des exploitations minières et assimilées;
Vu la loi n° 49-519 du 15 avril 1949 concernant l'appel des jeunes gens sous les drapeaux;
Vu la loi n° 50-340 du 18 mars 1950 concernant l'appel en 1950 des jeunes gens sous les drapeaux;
Vu la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950 portant à dix-huit mois la durée du service militaire actif et modifiant certaines dispositions de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée;
Vu le décret n° 46-886 du 2 mai 1946 fixant la composition du premier contingent à incorporer en 1946 et les modalités de cette incorporation;
Vu le décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 relatif au statut du personnel des exploitations minières et assimilées;
Vu le décret n° 46-2481 du 31 octobre 1946 relatif à la composition et aux modalités d'incorporation du deuxième contingent de la classe française 1946 ainsi qu'aux conditions d'exécution du service militaire actif des jeunes gens de cette classe;
Vu le décret n° 47-666 du 9 avril 1947 relatif à l'appel de la classe 1947;
Vu le décret n° 48-640 du 7 avril 1948 relatif à l'appel sous les drapeaux de la classe 1948;
Vu le décret n° 49-523 du 15 avril 1949 relatif à l'appel sous les drapeaux de la première fraction de la classe 1949;
Vu le décret n° 49-1155 du 20 août 1949 relatif à l'appel sous les drapeaux de la deuxième fraction de la classe 1949;
Vu le décret n° 50-349 du 21 mars 1950 relatif à l'appel sous les drapeaux de la première fraction de la classe 1950;
Vu le décret n° 50-866 du 25 juillet 1950 relatif à l'appel sous les drapeaux de la deuxième fraction de la classe 1950,

Décrète:

Art. 1er. — Sous réserve des dispositions de l'article 3 du présent décret, la première fraction du contingent à incorporer en 1951 comprendra le reliquat de la classe 1950 et les trois premiers mois de la classe 1951.

Elle sera composée:

Des jeunes gens nés entre le 1er décembre 1930 et le 31 mars 1931, ces dates incluses;
Des omis et ajournés des classes précédentes reconnus aptes au service militaire par les conseils de revision;
Des sursitaires des classes précédentes qui auront renoncé à leur sursis, ou dont le sursis aura été annulé ou sera arrivé à expiration;
Des jeunes gens des classes 1949 et 1950, nés avant le 15 avril 1930, qui, confiés par décision de justice jusqu'à leur majorité à des établissements d'éducation surveillée, n'ont pas été appelés en 1950;
Des hommes devenus Français par voie de naturalisation, réintégration ou déclaration, recensés avec la classe 1951 et nés antérieurement au 1er avril 1931;
Des mineurs de fond des classes précédentes, qui, dispensés temporairement de leurs obligations d'activité en application des dispositions de la loi n° 46-188 du 14 février 1946, ne réunissent plus les conditions fixées par l'article 30 du décret n° 46-1433 du 14 juin 1946 pour continuer à bénéficier de la dispense de service qui leur a été précédemment accordée.

Art. 2. — Les jeunes gens entrant dans la composition de la première fraction du contingent à incorporer en 1951 seront appelés sous les drapeaux:

1° Armée de terre: à partir du 15 avril 1951;
2° Armée de mer: à partir du 15 juillet 1951;
3° Armée de l'air: à partir du 15 avril et à partir du 15 juillet 1951.

La durée du service actif comptera à partir des dates ci-dessus pour cette fraction du contingent.

Art. 3. — Sont dispensés de leurs obligations de service actif:

Les jeunes gens dont deux frères sont « Morts pour la France »;
Les sursitaires, les omis, les ajournés et les réformés temporaires nés avant le 1er décembre 1930 qui se trouvaient, avant le 1er novembre 1950, dans l'une des situations énumérées au tableau Ier annexé au présent décret;
Les sursitaires, les omis, les ajournés et les réformés temporaires nés entre le 1er janvier 1929 et le 30 novembre 1930 (classes 1949, 1950/1 et 1950/2) qui ont été ou seront classés « bons services auxiliaires » par les conseils de revision.

Art. 4. — Les sursitaires, les omis, les ajournés et les réformés temporaires nés avant le 1er décembre 1930 qui se trouvaient, avant le 1er novembre 1950, dans l'une des situations énumérées au tableau II annexé au présent décret, n'accompliront que douze mois, dix mois, six mois ou trois mois de service actif ou bénéficieront d'une réduction de service correspondant à leurs services antérieurs, dans les conditions fixées audit tableau.

Art. 5. — Les sursitaires, les omis, les ajournés et les réformés temporaires, autres que ceux visés aux articles 3 et 4 ci-dessus, n'accompliront qu'une année de service actif s'ils sont nés avant le 1er novembre 1929.

Art. 6. — Les jeunes gens confiés par décision de justice à des établissements d'éducation surveillée bénéficieront, sur demande du garde des sceaux, ministre de la justice, d'un sursis d'incorporation, si leur maintien dans ces établissements jusqu'à leur majorité est estimé nécessaire.

Art. 7. — Les jeunes gens en résidence à l'étranger seront incorporés, dans la mesure où ils ne se trouvent pas dispensés de la présence effective sous les drapeaux par les articles 28 et 29 de la loi du 31 mars 1928.

Art. 8. — Les jeunes gens susceptibles de bénéficier d'une dispense ou d'une réduction de service actif, en application des articles 3 et 4 du présent décret, devront en formuler la demande, avant le 15 mars 1951, aux directions régionales du recrutement et de la statistique (ou bureaux de recrutement) dont ils relèvent, en y joignant les pièces justificatives énumérées au tableau III annexé au présent décret.

Après cette date, les demandes des intéressés ne pourront plus, sauf cas de force majeure, être prises en considération.

Toutefois, les situations nouvelles créées postérieurement à la date ci-dessus en faveur des jeunes gens dont deux frères sont « morts pour la France » continueront à entraîner la dispense du service des intéressés ou éventuellement leur libération s'ils ont déjà été incorporés.

Art. 9. — Les orphelins, les chefs et les soutiens de famille désireux d'être affectés à une unité proche de leur domicile devront en formuler la demande, avant le 1er mars 1951, aux autorités désignées à l'article 8 ci-dessus, en y joignant les pièces justificatives énumérées au tableau III annexé au présent décret.

Art. 10. — Les dispositions des articles 3, 4 et 5 du présent décret ne sont pas applicables :

Aux insoumis, quelle que soit la décision judiciaire intervenue à leur égard ;

Aux individus exclus de l'armée, en vertu de l'article 4 de la loi du 31 mars 1928 ;

Aux individus tombant sous le coup de l'article 5, paragraphes *a*) et *b*) de la loi du 31 mars 1928 ;

Aux individus condamnés en application de l'ordonnance du 28 novembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à la répression des faits de collaboration, ou de l'ordonnance du 26 décembre 1944 portant modification et codification des textes relatifs à l'indignité nationale.

Ces différentes catégories d'hommes accompliront dix-huit mois de service actif.

Art. 11. — Les jeunes gens qui auront bénéficié d'une dispense ou d'une réduction de service en application des articles 3, 4 et 5 du présent décret seront versés dans la disponibilité à la date à laquelle ils auraient été incorporés s'ils n'avaient pas été dispensés de service ou à celle du renvoi dans leurs foyers s'ils ont bénéficié d'une réduction de service. Ils y seront maintenus jusqu'à la date du passage de leur classe d'âge dans la première réserve, sauf application des articles 16, 21 et 23 de la loi du 31 mars 1928.

Art. 12. — Le présent décret sera soumis à la ratification du Parlement, conformément aux dispositions de l'article 7 de la loi n° 50-1478 du 30 novembre 1950.

Art. 13. — Le ministre de la défense nationale est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

R. PLEVEN.

Par le président du conseil des ministres :

Le ministre de la défense nationale,

JULES MOCH.

TABLEAU I

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-87 DU 23 JANVIER 1951

Situations entraînant pour les sursitaires, omis, ajournés et réformés temporaires entrant dans la composition de la première fraction du contingent à incorporer en 1951, dispense totale du service actif, si les faits déterminant ces situations sont antérieurs au 1er novembre 1950.

CATÉGORIE DE JEUNES GENS	SITUATIONS PARTICULIÈRES
Jeunes gens nés entre le 1er janvier et le 31 décembre 1926 (ces dates incluses) (classe 1946) résidant dans les départements du Haut-Rhin du Bas-Rhin et de la Moselle ou en Afrique du Nord, à la date du 2 mai 1946.	Déportés ou internés politiques. Déportés ou internés de la Résistance. Dont deux proches parents (père, mère, épouse, enfant, frère, sœur) sont décédés victimes de la guerre. Engagés volontaires pour la durée de la guerre. Cités ou blessés de guerre. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, incorporés de force dans l'armée allemande ou le service du travail allemand et y ayant accompli un an de service au moins. Déportés du S. T. O., sous réserve de l'accomplissement d'aucun acte de volontariat.
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1926 et le 31 mai 1926 (ces dates incluses) résidant dans la métropole à la date du 2 mai 1946 (classe 1946/1).	Mêmes situations que ci-dessus, auxquelles s'ajoutent : Réfractaires du S. T. O., à l'exclusion de ceux ayant servi dans une administration ou un service public ou considérés par l'autorité de fait comme non astreints au départ en Allemagne.
Jeunes gens nés entre le 1er juin 1926 et le 31 décembre 1926 (ces dates incluses) résidant dans la métropole à la date du 1er novembre 1946 (classe 1946/2).	
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 décembre 1928 (ces dates incluses) (classes 1947 et 1948).	Membres des F. F. C. I. (à l'exception des agents P 1) ou engagés pour la durée de la guerre ayant servi six mois ou plus. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant accompli onze mois ou plus de service. Originaires des mêmes départements, déserteurs de l'armée allemande qui y ont servi six mois ou plus.
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1929 et le 31 octobre 1929 (ces dates incluses) (classes 1949/1 et 1949/2).	Mêmes situations que pour les jeunes gens des classes 1947 et 1948 (ci-dessus), auxquelles s'ajoutent : Classés service auxiliaire par les conseils de revision. Pères de famille. Fils aînés ou fils uniques de veuves ou de femmes abandonnées pour lesquelles la preuve de l'abandon résulte d'un jugement condamnant le mari pour abandon de famille. Aînés d'orphelins de père et de mère (à l'exception des fils uniques). Fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France. Fils puînés d'une des familles visées aux trois alinéas précédents dont aucun frère plus âgé n'a bénéficié d'une dispense de service.
Jeunes gens nés entre le 1er novembre 1929 et le 30 novembre 1930 (ces dates incluses) (classes 1949/3, 1950/1 et 1950/2).	Mêmes situations que pour les jeunes gens des classes 1947 et 1948 (ci-dessus) auxquelles s'ajoutent : Classés service auxiliaire par les conseils de revision. Pères de famille. Fils aînés de veuves non remariées, de femmes abandonnées pour lesquelles la preuve de l'abandon résulte d'un jugement condamnant le mari pour abandon de famille, ou de filles-mères abandonnées (à l'exception des fils uniques). Aînés d'orphelin de père et de mère (à l'exception des fils uniques). Fils aînés d'une famille comptant sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail. Fils puînés d'une des familles visées aux trois alinéas précédents dont aucun frère plus âgé n'a bénéficié d'une dispense de service au titre de fils aîné.

TABLEAU II

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-87 DU 23 JANVIER 1951

Situations entrainant pour les sursitaires, omis, ajournés et réformés temporaires entrant dans la composition de la première fraction du contingent à incorporer en 1951, une réduction de leurs obligations légales d'activité, si les faits déterminant ces situations sont antérieurs au 1er novembre 1950.

CATÉGORIE DE JEUNES GENS	SITUATIONS PARTICULIERES	DURÉE DE SERVICE ACTIF imposé à ces catégories de jeunes gens.
Jeunes gens nés entre le 1er juin 1926 et le 31 décembre 1926 (ces dates incluses) résidant dans la métropole à la date du 1er novembre 1946 (classe 1946/2).	Soutiens de famille Fils d'une famille nombreuse de cinq enfants ou plus Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant servi moins de douze mois.	10 mois. Durée égale à la différence entre la durée légale du service (1 an) et le temps passé dans l'armée allemande.
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1927 et le 31 décembre 1927 (ces dates incluses) visés aux articles 2 (§ *b*) et 3 de l'arrêté du 8 avril 1947 (classe 1947/2).	Pères de famille Fils d'une famille de cinq enfants vivants ou morts pour la France	10 mois.
Jeunes gens nés entre le 1er janvier 1927 et le 30 novembre 1930 (classes 1947, 1948, 1949, 1950/1 et 1950/2).	Déportés ou internés politiques Déportés ou internés de la Résistance Déportés du S.T.O. sous réserve qu'ils n'aient accompli aucun acte de volontariat Réfractaires du S.T.O., à l'exclusion de ceux ayant servi dans une administration ou un service public ou considérés par l'autorité de fait comme non astreints au départ en Allemagne Cités ou blessés de guerre. Ceux dont deux proches parents sont décédés victimes de la guerre (père, mère, épouse, enfants, frère, sœur). Membres des F.F.C.I. ou engagés pour la durée de la guerre ayant servi moins de trois mois. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, insoumis de l'armée allemande.	6 mois pour les jeunes gens des classes 1947, 1948, 1949/1 et 1949/2. 12 mois pour les jeunes gens des classes 1949/3, 1950/1 et 1950/2.
	Originaires des mêmes départements incorporés de force dans l'armée allemande et ayant servi au moins six mois et moins de neuf mois. Originaires des mêmes départements, déserteurs de l'armée allemande, qui y ont servi moins de trois mois.	6 mois.
	Membres des F.F.C.I. ou engagés pour la durée de la guerre ayant servi au moins trois mois et moins de six mois et agents PI ayant servi plus de six mois. Originaires des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle, incorporés de force dans l'armée allemande et y ayant servi au moins neuf mois et moins de onze mois. Originaires des mêmes départements, déserteurs de l'armée allemande, qui y ont servi au moins trois mois et moins de six mois.	3 mois.
	Originaires des mêmes départements ayant servi moins de six mois dans l'armée allemande.	Durée égale à la différence entre la durée légale du service (1 an) et le temps passé dans l'armée allemande.

TABLEAU III

ANNEXÉ AU DÉCRET N° 51-87 DU 23 JANVIER 1951

Pièces justificatives à fournir à l'appui des demandes d'exemption ou de réduction de service formulées par les jeunes gens entrant dans la composition de la première fraction du contingent à incorporer en 1951.

SITUATION DU DEMANDEUR	PIÈCES A FOURNIR
Déporté ou interné politique	Attestation de la possession du titre de déporté ou interné politique, délivrée par le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.
Déporté ou interné de la Résistance	Attestation de la possession du titre de déporté ou interné de la Résistance, délivrée par le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.
Déporté du S. T. O.	Carte de rapatriement accompagnée d'une déclaration sur l'honneur que l'intéressé n'a pas fait acte de volontariat délivrée par le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.
Réfractaire au S. T. O.	Attestation de la possession du titre de réfractaire délivrée par le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.
Cité	Copie de la citation certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police.

SITUATION DU DEMANDEUR	PIÈCES A FOURNIR
Blessé de guerre ou du fait de la guerre.....	Copie du certificat d'origine de blessure certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police, *ou* Certificat médical constatant la blessure accompagné d'une déclaration: Soit du maire de la commune, Soit de témoins (au moins deux) certifiant que l'intéressé a effectivement été blessé sous un bombardement (spécifier le lieu et la date). Dans ce dernier cas, l'identité des témoins doit être certifiée par le maire ou le commissaire de police.
Deux proches parents décédés victimes de la guerre ou deux frères morts pour la France.	Acte de décès indiquant le degré de parenté et portant la mention « mort pour la France ».
Agent P1 ou P2 de la France combattante.....	Attestation délivrée par le secrétariat d'Etat aux forces armées, guerre (D. P. M. A. T., 6e bureau).
Engagé volontaire dans les F. F. I.....	Certificat d'appartenance aux F. F. I. délivré par le général commandant la région militaire sur laquelle opérait l'unité F. F. I. à laquelle appartenait l'intéressé.
Engagé volontaire pour la durée de la guerre....	Extrait des pièces matricules délivré par le service de recrutement, ou copie de la fiche de démobilisation certifiée conforme par le maire ou le commissaire de police.
Originaire des départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle incorporé de force dans l'armée allemande ou déserteur ou insoumis de cette armée.	Les intéressés devront s'adresser au plus tôt à la direction régionale du recrutement de leur région militaire, qui leur indiquera les pièces à fournir suivant la formation de l'armée allemande dans laquelle ils ont servi.
Soutien de famille.....	Seuls ceux dont la famille bénéficie des allocations prévues par l'article 24 de la loi du 31 mars 1928 peuvent se prévaloir de la qualité de soutien de famille. Il appartient, en conséquence, aux familles des intéressés d'adresser sans délai leur demande d'allocations au maire de leur domicile, de manière que la décision prise puisse être portée à la connaissance des directions régionales du recrutement avant les dates prévues aux articles 8 et 9 du présent décret.
Chef de famille.....	Certificat de mariage *ou* Acte de décès du père (ou des parents) accompagné éventuellement du certificat de vie collectif des frères et sœurs précisant l'âge de chacun et d'un certificat du maire du domicile attestant que le demandeur remplit effectivement le rôle de chef de famille.
Père d'un enfant légitime.....	Bulletin de naissance de l'enfant. Certificat de vie de l'enfant.
Père d'un enfant naturel reconnu.....	Bulletin de naissance de l'enfant. Certificat de vie de l'enfant. Eventuellement copie certifiée conforme de l'acte de reconnaissance établissant la paternité lorsque celle-ci n'apparaît pas sur le bulletin de naissance. Certificat du maire du domicile de la personne qui élève l'enfant, constatant que le père subvient aux besoins de l'enfant.
Mari d'une femme ayant un enfant né antérieurement au mariage et non légitimé par ce mariage.	Copie de l'acte de mariage. Bulletin de naissance de l'enfant. Certificat de vie de l'enfant. Certificat du maire du domicile de la mère constatant que le mari subvient aux besoins de l'enfant.
Fils aîné de veuve non remariée.....	Copie intégrale de l'acte de naissance de la mère. Certificat de vie collectif de tous les enfants précisant l'âge de chacun. Acte de décès du père (1).
Fils aîné de femme abandonnée.....	Copie intégrale de l'acte de naissance de la mère. Certificat de vie collectif de tous les enfants précisant l'âge de chacun. Copie certifiée conforme du jugement condamnant le père des enfants pour abandon de famille.
Fils aîné de fille-mère abandonnée.....	Copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des enfants. Eventuellement copie certifiée conforme de l'acte de reconnaissance établissant la filiation maternelle lorsque celle-ci n'apparaît pas sur l'acte de naissance. Certificat de vie collectif des enfants précisant l'âge de chacun. Si les enfants ont été reconnus par leur père: copie certifiée conforme du jugement condamnant le père pour abandon de famille. Si les enfants n'ont pas été reconnus par leur père: attestation du maire certifiant que la mère a élevé seule ses enfants.
Orphelin de père et mère.....	Acte de décès des parents (1).
Aîné d'orphelins de père et mère.....	Acte de décès des parents (1). Certificat de vie collectif des frères et sœurs précisant l'âge de chacun.
Fils aîné d'une famille de sept enfants vivants ou morts pour la France ou victimes d'un accident mortel du travail.	Certificat de vie collectif de tous les enfants précisant l'âge de chacun. Le cas échéant, l'acte de décès des frères et sœurs portant la mention « mort pour la France » ou accompagné: soit d'une copie certifiée conforme du procès verbal d'enquête d'accident du travail établi par la justice de paix, soit de la décision attributive de rente consécutive à l'accident.
Fils puîné visé au tableau I ci-dessus.....	Outre les pièces indiquées ci-dessus pour chaque situation particulière: Copie certifiée conforme par le chef de la brigade de gendarmerie des services figurant au livret individuel de chacun des frères plus âgés.

NOTA. — Les certificats de vie peuvent être remplacés, pour les enfants nés postérieurement au 1er janvier 1945, par l'extrait d'acte de naissance

(1) Ou déclaration de présomption de décès établie par le ministère des anciens combattants et victimes de la guerre.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 18 janvier 1951, M. le capitaine Labrousse (Antoine-Louis) est nommé régisseur d'avances auprès de l'annexe du parc n° 482 à Hanoï (Indochine).

Changement d'arme (armée de terre, réserve).

Par décision du 13 janvier 1951, est admis par voie de changement d'arme, à la date de la présente décision, dans les service des matériels:

6e RÉGION MILITAIRE

Direction régionale du matériel.

M. l'aspirant de réserve d'artillerie Zimmer (Robert-Eugène).

Liste des sous-officiers de l'armée de l'air réadmis et admis dans le corps des sous-officiers de carrière, au cours du quatrième trimestre 1950.

A. — RÉADMIS

Corps du personnel non navigant spécialiste.

MÉCANICIENS AVION

Adjudants-chefs.

Béguin (Marcel).
Bernard (Pierre-Paul).
Boillon (Jean-Lucien).
Bourle (Francis).
Caffin (Jean).
Dassie (Joseph).
David (Pierre-Henri).
Girard (Pierre-Alexandre).
Goudenege (Jean-Arthur).
Hulse (Adolphe).
Issaulier (Henri-Jean).
Keime (Léon-Joseph).
Martin (René-Ernest).
Mocaer (Jean-Marie).
Pinaud (Georges-Emile).
Poulot-Cazajous (Léon).
Quetu (Michel-Alfred).
Raze (Edouard-Fernand).
Senn (Louis-Charles).
Teulon (Fernand).
Vogel (Jean).

MÉCANICIEN ARMEMENT

Mons (Robert-Ernest).

MÉCANICIEN ATELIER

Lamarche (Jean-Claude).

MÉCANICIEN ÉQUIPEMENT

Prevost (Gérard).

Corps du personnel non navigant du service général.

Adjudants-chefs.

Beaulac (Jean).
Bretin (Jacques-Louis).
Cabanes (Jean-Elie).
Caillaud (Maxime).
Gadenne (Gaston).
Huot-Marchand (Paul).
Lasalle (Roger-Jean).
Magnon (André-Fernand).
Pioffet (Marie-Joseph).
Pregermain (Jean).
Provost (Louis-Emile).
Roccia (Désiré-Paul).
Soule-Péré (Jean).
Van-Laere (Lucien-Raphaël).

Adjudant.

Thiel (Camille-Joseph).

B. — ADMIS

Corps du personnel navigant.

PILOTES

Adjudants-chefs.

Aperce (Michel).
Escale (Maurice-Georges).
Graillot (Emile-Jean).
Jos (Eugène).
Lapierre (Claude-Marie).
Vezzoli (Marcel).
Vidal (Maurice-Joseph).

Adjudants.

Brenet (Robert).
Dubos (Pierre).
Lamontagne (Maurice-Auguste).

Sergents-chefs.

Allain (Jacques-Charles).
Barou (Jean-Robert).
Dubreuil (Alexis).
Fezans (Jean).
Gramusset (Henri-Marius).
Henner (Roger).
Leroy (Kléber-Georges).
Nègre (Lucien-Urbain).
Pellegrin (Pierre-André).

Sergents.

Guermeur-Correia (Félix).
Malard (Jacques).

MITRAILLEURS

Adjudants.

Auneau (René-Michel).
Dieudonné (Charles).

Sergents-chefs.

Biroleau (Jean).
Lartigau (Gérard-Honoré).
Lavialle (Pierre-Gaston).

Sergents.

Benoit (Gilbert-Louis).
Chaix (Maurice-Lucien).
Palud (Yves-Henri).

RADIOTÉLÉGRAPHISTES DE BORD

Adjudant-chef.

Lebedel (Honoré).

Adjudants.

Baïf (Yves).
Keyren (Georges-Charles).
Pelletier (Raymond).
Richand (Francis).

Sergents-chefs.

Dumont (Albert-Elie).
Godichaud (André-Louis).
Laporte (Christian).

Sergents.

Corbel (Henri).
Ravoalavoson (André).

PARACHUTISTES D'ESSAIS

Adjudant-chef.

Sergeant (Odiscar-Jean).

Sergent.

Tournier (Michel).

Corps du personnel non navigant spécialiste.

MÉCANICIENS AVION

Adjudants-chefs.

Brun (Gustave-Joseph).
Buton (Elie-Constant).
Chaboud (Gaston-Gustave).
Charbonnier (Marcel-Célestin).
Crombez (Robert-René).
Duffay (Pierre-Joseph).
Dutilleul (Albert).
Fournier (Yvon).
Herbelin (Emile-Olivier).
Lacour (François).
Marcouille (René).
Michel (Georges-Lucien).
Monteil (Pierre-Jules).
Six (Jean-Henri).
Soner (Joseph-Marcel).
Tiercet (Jean-Emile).
Touchet (Ferdinand).
Vuillet (Albert-Lucien).

Adjudants.

Aris-Brozou (Jean-Roger).
Auboyneau (André-Pierre).
Borromet (Raoul-Auguste).
Bourgeois (Charles-Marcel).
Casassus (Pierre-Henri).
Charreton (Jean-Pierre).
Charrier (Gérard).
Coves (Georges-Robert).
Dionnet (Charles).
Durand (Maurice-Gabriel).
Ferrari (Albert).
Gilles (Maurice).
Grandpré (Georges).
Huin (Robert).
Laurent (Norbert-Victor).
Leclercq (Lucien-Léonce).
Le Guluche (Louis).
Lozac'h (Théophile).
Maingue (Jean).
Naslet (Fernand-Louis).
Oliveros (Joseph).
Pichon (Jean-Alexis).
Poujade (Henri).
Puissant (Albert).
Ricaud (Charles-Gilbert).
Rouchaud (Lucien-Pierre).
Sarrazin (Bernard-Roger).
Schmilt (Jean-Gaston).
Sotton (André).
Thevenet (René).
Tresseras (Hyacinthe).
Victor (André-Louis).

Sergents-chefs.

Andrieu (Georges-Lucien).
Audemar (Roger-Henri).
Bares (Joseph-Gérard).
Barnoud (Eugène-Louis).
Blanc (Guy).
Branchet (Pierre).
Bret (René).
Camus (Jacques-Hubert).
Cartelier (Georges).
Cluzeau (Raymond).
Colomb (Pierre).
Corjouer (Georges-Noël).
Coudeire (Albert-Paul).
Deredain (Wilbert).
Ducamp (Marcel-Georges).
Duval (Guy-Gaston).
Duvergt (Albert-Armand).
Emiol (Julien-Fernand).
Garro (Roger-Florent).
Guillon (Roger-Georges).
Heneman (Robert-Camille).
Hugelier (Marcel-Joseph).
Jeandenand (Michel-Marie).
Lacroix (Alfred).
Lambert (Roger-Jules).
Larrecq (Marcel-Antoine).
Lassalle (Pierre-Jean).
Le Goff (Georges-Arthur).
Lescop (Jean-Victor).
Leveque (Serge-Honoré).
Macheret (Jean-François).
Man (André-Léon).
Massinond (Paul-Emile).
Menard (Marie-Joseph).
Michelet (René-Albert).
Mourgues (Pierre).
Munier (Lucien).
Nihouarn (Yves-Marie).
Osterroth (Guillaume).
Pithois (Jules-Louis).
Plumyoen (Louis-Augustin).
Ramenghi (Charles-Louis).
Reignoux (André-Jean).
Roux (Marcel-Charles).
Rumeau (André).
Tindon (Louis).
Vagne (André-Eugène).
Valy (René-Louis).
Verdonck (Georges).
Vilde (André).

Sergents.

Achard (André-Georges).
Adam (Emile-Gustave).
Aulin (Pierre-Eugène).
Bailly (John).
Barjolle (Louis-Pierre).
Bastien (Lucien-Nicolas).
Benoit (Louis).
Benoit (Michel).
Berbey (Henri-Fernand).
Berger (André).
Blondin (Henri-Lucien).
Boileau (Camille-Robert).
Bonay (Sébastien).
Bonvin (Marcel).
Boulanger (Robert-Louis).
Boulard (Fernand).
Cabaret (Serge-Georges).
Canals (Robert).
Cazeneuve (Pierre).
Chambeillant (René-Robert).
Champs (Gérard-Norbert).
Chartier (André-Louis).
Chauby (Henri-Raoul).
Crampes (Alphonse).
Crosnier (Jean).
Daunay (Henri-Charles).
Dehez (Jean-Roger).
Dejouhannet (Gilbert).
Delhoste (Raymond).
Derricy (Georges-Jules).
Demont (René).
Dumas (René-Jean).
Dupuy (Pierre).
Fliret (Raoul-Albert).
Farcy (Gérard-Cyrille).
Fonta (Jacques-Jean).
Gaychet (Robert).
Gayral (Henri).
Giraud (Jean-Gabriel).
Goazion (Roger).
Grisolle (Maurice).
Guichard (Marc-Michel).
Honoré (Jacques-René).
Jalley (Raymond-Edouard).
Laporte-Fray (Jean-René).
Lata (Robert-Pierre).
Laxenaire (Marcel-Eugène).
Le Coq (Joseph-Pierre).
Ledoux (Gérard-Louis).
Longechamp (Roger).
Mauconduit (Lucien-Elie).
Mercade (Jean-Roger).
Mercier (Emile-Robert).
Mestre (Jean-Baptiste).
Minville (Jean-André).
Mirine (André-Paul).
Morvant (Jean).
Paillet (René-Lucien).
Paloumet (Jean).
Paris (André-Louis).
Periz (Roger-Paul).
Piednoir (Raymond).
Pierre (André).
Ponsot (André).
Pujades (Roger-Jean).
Rampon (Jean).
Rétif (Yves).
Robert (Edouard-Guy).
Rocabert (Etienne).
Ros (Georges-Jules).
Sagez (Pierre).
Salmon (Maurice).
Sarradin (Pierre-Maurice).
Suinat (Henri-Jean).
Tournier (Louis-Alphonse).
Troel (Yves).
Valat (René-Amédée).
Valette (Maxime).
Voulot (Pierre).
Walter (Jacques-Paul).

MÉCANICIENS ARMEMENT

Adjudants-chefs.

Huguier (Pierre-Xavier).
Saque (Abdon).
Vitu (André).
Weck (Maurice-Charles).

Adjudants.

Bordenave (Robert-Jean).
Georgin (Léonce).
Kieffer (Charles-Albert).
Perves (Jean-Alain).
Simeoni (Pierre-Jean).

Sergents-chefs.

Audoin (André-Jean).
Baudias (Lucien-Pierre).
Bertrand (Roger-Marie).
Bonnet (Jean-Eugène).
Boudies (Jean-Elie).
Bucroix (René-Marius).
Gairin (Joseph-Emile).
Gorry (Charles-François).
Granier de Gardies (Hubert).
Lafougère (Maurice).
Moi-on (Camille-Gérard).
Noblet (Maurice-Auguste).
Petit (Etienne-Emile).
Roy (Michel-Louis).
Sivigny (Roger).

Sergents.

Armengaud (Robert).
Benjamin (André-Ernest).
Combeau (Pierre).
Darles (François).
Donjoux (Jean-François).
Gravouil (Henri-Louis).
Jacquemet (Robert-Louis).
Jeanjacquot (Maurice-Jean).
Palomo (Jean-Armand).
Regoussin (Jean).

MÉCANICIENS ÉQUIPEMENT

Adjudant-chef.

Thoury (Robert-Louis).

Adjudants.

Arbore (Henry-René).
Bossuet (René-Emile).
Falandry (Lucien-François).
Pruchon (Marcel).
Treuille (Jean-André).

Sergents-chefs.

Anard (René-Aimé).
Arnal (André-Jean-Marie).
Berthomieux (Raymond).
Chassignet (Maurice-Jules).
Cordeau (Gaëtan).
Duffour (Roger-Gabriel).
Emmanuel (Lucien).
Houde (Pierre-Alphonse).
Jouvenceau (Pierre).
Laurent (Louis-Joseph).
Legrand (André-Henri).
Meyer (Gilbert-Louis).
Nedey (André-Henri).
Oudet (René).
Penigaud (Robert).

Sergents.

Boucher (Robert-François).
Cadot (Raymond).
Causseque (Jean-René).
Denis (Maurice).
Garin (Roger-Victor).
Genin (Jean).
Geoffroy (Jean-Paul).
Humbert (René-Marcel).
Kermagoret (Francis-Joseph).
Lecrom (Théophile).
Marchive (Gérard).
Mathon (Georges-Théodore).
Nalin (Jean-Robert).
Pantais (Bernard).
Sauvage (Xavier-Roger).
Souliman (Guy).
Tatoux (Jean-Elisée).
Valmord-Duval (Roland).

MÉCANICIENS ATELIER

Adjudants-chefs.

Delmas (André-Henri).
Guedon (Clément-Henri).
Guglielmi (Etienne).
Javerliac (René).
Loubet (Xavier-Joseph).

Adjudants.

Audouin (Marcel-Gilbert).
Colrat (Jean-Louis).
Delage (François).
Delval (Lucius-Achille).
Dulouard (André).
Fillias (Paul).
Harmant (Emile).
Reaux (Emmanuel).
Robine (Pierre-Jean).
Soulagnat (Georges-Yves).
Villard (Auguste).

Sergents-chefs.

Bounioux (Raymond).
Cahuzac (Jacques-Hippolyte).
Chouleau (Constant).
Coutier (Jules).
Dietrich (Jean).
Ghibaudo (André).
Goelt (Marcel).
Lamarre (Pierre-Edmond).
Lemarie (Jacques-Henri).
Manoury (Jean-Edmond).
Moura (Roger-Jean).
Olsina (Michel).
Scheurer (Pierre-Georges).
Seuve (Yves-Raymond).
Tessier (Henri-Célestin).
Vigreux (Louis).
Vouriat (Albert-Marius).
Zanzottera (Adolphe-André).

Sergents.

Barbini (Albert-Ernest).
Boidron (François-Joseph).
Bonnamy (Gilbert).
Bossu (Marcel-Albert).
Bourgault (Joseph).
Breton (Jean).
Brusset (René-Onésime).
Bourque (Pierre-Louis).
Boyance (Maurice).
Chiron (Georges-Marc).

Babsence (Robert).
Delaup (Jean-Max).
Fay (Maurice).
Judkowiak (Félix).
Laufaurie (Henri-Roland).
Lalanne (Jean-Lucien).
Laporte (Roger).
Legeron (Michel-Pierre).
Lejeune (Lucien-Marie).
Leneveu (Fernand-Jules).
Lepyreau (Doloré).
Masson (Jacques).
Olive (Albert).
Olivier (Raymond).
Oulin (André-Victor).
Pedroli (Raymond).
Pinard (Jacques).
Prince (Armand-Pierre).
Ranque (André-Henri).
Rataud (René-Pierre).
Richeton (Joseph-Xavier).
Roucher (Maurice-Charles).
Rousset (André-Albert).
Savart (Georges-Henri).
Servaye (Robert).
Souilles (Georges-Roger).
Soulisse (Claude-Aristide).
Virantin (Roger).
Zunino (Louis-Emile).

MÉCANICIENS ÉLECTRICIENS

Sergents.

Aupetit (Paul).
Buffet (Albert-Georges).
Roux (Jean-Claudius).

TÉLÉMÉCANICIENS

Adjudants-chefs.

Desmaretz (Marc-Raymond).
Galibert (Aimé-Léonce).
Guillemont (Bernard).
Jollivet (Louis-Léon).
Mazuel (Roland-Edouard).
Peiffer (Robert).
Raffa (Charles).
Schenk (Léon-Benjamin).

Adjudants.

Dubost (Robert-Marcel).
François (Pierre-Léon).
Gavory (Gustave-Louis).
Jacquet (Marius).
Lemaire (Fernand-Henri).
Lérioux (Raymond-André).
Leslang (Raymond).
Pailler (Jean-Vincent).
Peyre (André).
Santiago (Roger).
Sarroca (Albert-Antoine).
Scherrer (Robert).
Villemaire (Arthur).

Sergents-chefs.

Ben Haich (Roger).
Bonnet (René-Joseph).
Bosch (Pierre-Léon).
Burkhard (Albert-Ernest).
Chanvalon (Michel-Auguste).
Cochelin (Roger-Charles).
Gourdon (Gustave).
Jacob (Roger-Léon).
Loisel (Jean).
Monoyer (Jean-Alfred).
Reynier (Marcel).
Salotti (Dominique).
Somoneau (Jean).

Sergents.

Abadie (Jean-Louis).
Ammouial (Alfred).
Andre (Roger).
Aubert (Jean).
Bellez (Roland-François).
Belval (Eugène-François).
Briais (Raymond-Marcel).
Carre (Armand-Gabriel).
Copier (Henri-Gilbert).
Couzigou (Jean).
Fleuranceau (Raymond).
Galinat (Henri-Gabriel).
Gillet (Louis-Auguste).
Goriou (Gaston-André).
Houze (Georges).
Laplanche (Maurice).
Lavallard (Roger-Eugène).
Leonard (Georges).
Lescouarnec (Emile).
Le Yaouanc (Jean).
Lorne (Daniel).
Louineau (Lucien-Roger).
Marquet (Roger-Constant).
Masse (Pierre).
Michelet (Marcel).
Musset (Jacques).
Nicole (Yves).
Papet (Henri).
Perrais (Georges).
Picat (Jean-Germain).
Piasson (Roger-Jean).
Poli (Gabriel-Henri).
Robert (Maurice-Charles).
Tessot (Jean).
Toulin (Marcel).
Tranger (Maurice).

Corps du personnel non navigant du service général.

Aspirants.

Andreu (André-Marcel).
Ninu (François-Marie).

Adjudants-chefs.

Ange (Eugène-Emile).
Arlotto (Alfred-Séraphin).
Baumard (Albert).
Benattar (Ange).
Benoit (Gaston-André).
Boutin (Jules-Adolphe).
Chauveau (Georges).
Cosnier (Ferdinand-Armand).
Couturier (Jean-Daniel).
Cruchandeau (Robert).
Danten (Jacques).
Daulny (Jean-Louis).
Desvages (Jean).
Doualle (Robert-Louis).
Ehret (Armand).
Fraioni (Roch d'Espérance).
Frechit (André-Robert).
Gadonna (Joseph).
Gornouec (Louis-Jean).
Guilhem (Paul-Louis).
Heride (Charles).
Hervouet (Albert-Olivier).
Houdart (Marcel-Georges).
Jardin (René).
Lambert (Paul-Justin).
Leccia (Marc-Aurèle).
Leclercq (Jules-Gustave).
Lesne (Charles-Alfred).
Loire (René-Jean).
Lombard (Adalbert).
Mancini (André).
Marechal (Raymond-Albert).
Martinand-Lurin (Paul).
Mayer (René-Joseph).
Monclin (Henri-Paul).
Nivelle (Robert).
Ocana de Sentoary (Jean).
Paillot (René-Louis).
Pallier (Bernard-René).
Renault (Marcel-Gabriel).
Richard (Michel-René).
Rueff (Raymond).
Simon (Jean-Bel).
Stephanopoli (François-Xavier).
Stutzmann (Henri-Jean).
Taracole (René-Gustave).
Viens (Louis-Alexandre).

Adjudants.

Abonneau (André-Léon).
Andres (Théodore).
Aubert (Paul-Auguste).
Augis (Robert).
Bellon (Marcel-Jean).
Bezin (Robert-Paul).
Bomme (Arsène-Louis).
Boudart (Roger-Daniel).
Bouthet (Remy).
Boyer (Charles).
Calvet (Armand-Raymond).
Carreras (Edouard).
Caublot (Michel-Marcel).
Cochard (Denis-Célestin).
Colinet (André).
Darizouren (Etienne-Emile).
Delavernier (Michel).
Doublade (Louis).
Ducasse (Pierre).
Eyraud (Lucien).
Faivre (Louis-Oscar).
Gay (Georges-Désiré).
Geindreau (Louis-François).
Gilles (Georges-Marius).
Grosperrin (Raymond-Louis).
Guerre (Albert-Edmond).
Guitard (Pierre).
Herbaut (Roger-Louis).
Hiest (Maurice-Georges).
Jankowski (Stéphan).
Jolles (Elie-Jacques).
Jolly (Pierre).
Kappes (Armand-Xavier).
Lacombe (Robert-Jean-Baptiste).
Latapie (Clément-Blaise).
Lavoux (Jacques-Henri).
Lefeuvre (Marcel).
Lenay (Gilbert-Marcel).
Madrieres (Robert-Paul).
Manciet (Paul-Maurice).
Membiot (Maurice-Louis).
Monnot (François).
Montenon (Jean-Ernest).
Moraud (Edmond-Jean).
Navers (Georges).
Niscatro (Humbert).
Perrier (Jean-Emile).
Poulain (Victor).
Ribault (Jean-François).
Richard (Jean-Julien).
Roquefort (Victor-Jacques).
Sartori (Charles-Joseph).
Saussure (Maurice-Charles).
Soavi (Jean-Joseph).
Tessonneau (Jean).
Vacher (Raymond).
Vigno (Jean-Pierre).

Sergent-major.

Le Cadre (Baptiste-Jean).

Sergents-chefs.

Amouroux (Alexandre).
Angioux (Gilbert-René).
Arnould (Maurice-Léon).
Aubry (Raymond).
Batut (Jean).
Bejot (Jean-Baptiste).
Bernaudon (Julien).
Bertrand (Jean-Pierre).
Brezzillon (Jacques).
Brissot (André-René).
Blanc (Lucien-André).
Bocca (Charles-Marius).
Bonnet (Maurice).
Bonnolte (Arsène).
Bosco (Roger-Gabriel).
Bosse (Théophile).
Bournazel (Roger-Paul).
Bourreau (Raymond-Armand).
Boursaly (Armand).
Boussereau (Marius).
Bouvait (Marcel).
Bouvier (Jean-Charles).
Brudermann (Pierre-Emile).
Brunel (Jean-Pierre).
Brut (Abel).
Burri (Gottfried).
Calas (André-Henri).
Calvez (Pierre-Marie).
Cario (Leslie).
Cariou (Hervé-Marie).
Cesari (Pierre-Bernard).
Chomeyrac (Henri-Robert).
Chaignon (Robert-Martin).
Chanon (Charles).
Chantoiseau (Gaston).
Chevrier (Julien-Paul).
Chonet (Henri).
Clauw (Valérie-Joseph).
Colin (Robert-Paul).
Comte (René-Léon).
Corvisy (Maurice-Henri).
Cotte (Antoine-Michel).
Coudet (Louis-Marcel).
Dauthier (André-Antoine).
David (Henri-Paul).
Delbarre (Georges-Arthur).
Delmotte (Pierre-Léon).
Deruitte (Alfred-Eugène).
D'Esperonnat (Louis).
Dietrich (René-Paul).
Dieuaide (André-Jean).
Di Salvo (Emmanuel).
Donnet (Charles-Yves).
Doyen (André).
Doyen (Jean-Paul).
Duboc (André-Alphonse).
Dujas (Jean-Robert).
Fernandez (Aimé).
Ferry (Lucien-Maurice).
Feydel (Georges).
Filhastre (Jean-René).
Fillol (Jean-René).
Fontaine (Georges).
Foos (Roger-Jean).
Fourgeaud (Henri).
Fournie (Albert).
Fraticelli (Bernard).
Frinchaboy (Edouard-Grégoire).

Fuss (Henri-Antoine).
Garcia (Pierre-Henri).
Gassiot-Prion (Louis).
Gatellier (Jean-Robert).
Gaudin (Maxime).
Gault (René-Armand).
Gauthier (Georges-Jean).
Gerard (André-Richard).
Goulin (Albert-Gaston).
Giovanangeli (Martin).
Giralt (Robert).
Girard (Roger-Pierre).
Goetzelmann (Célestin).
Gondallier de Tugny (Jacques).
Grass (Arthur-Guillaume).
Grau (Emile).
Grignola (Jean).
Grimbert (Gilbert-Roger).
Guedon (Jean).
Guizien (François).
Heulot (René Léon).
Hibert (Jean).
Huguet (Roland-André).
Ivani (Jean-François).
Kestler (Louis).
Kohler (Marcel-Ignace).
Kuhn (René-Louis).
Lacombe (Roger).
Laffont (René).
Lamoureux (Robert-Edouard).
Lanieri (Joseph-Elie).
Laporte (Henri-Paul).
Larrazet (René).
Laurent (Jean-Robert).
Lefèvre (René-Jules).
Le Guiff (Roger).
Lesage (Achille).
L'Hermite (René-Jean).
Lhomme (Robert-Germain).
Liewig (Paul).
Lollichon (Hubert).
Louisy (Marie-Georges).
Maitrepierre (Aristide).
Mangou (Marcel).
Mari (Jean).
Marquis (Paul-Hector).
Meslin (Désiré-Arsène).
Meige (Pierre-Max).
Michela-Geli (Don Antoine).
Millaret (Roger).
Montjaux (Jean-Robert).
Moreau (Gabriel-Adrien).
Morera (Pierre-Jean).
Morisot (Raymond).
Morvant (Louis).
Moulin (Marcel).
Moreau (Paul-Henri).
Mounard (Pierre-Jean-Marie).
Muraz (Louis-Jean).
Nicoleau (Albert).
Noé (Joseph).
Pere (André-Désiré).
Pierre (Roger).
Plasse (Pierre-Antoine).
Pondicq (Louis-Emile).
Pontieu (Léon-Bernard).
Puaut (Pierre-Joseph).
Pujol (Marcel-Georges).
Quegniner (Joseph).
Rabillon (Roland-Gaston).
Ragot (Frédéric-Auguste).
Reix (René).
Rivalain (Emilien).
Rome (Marc-Elie).
Roquelaure (Jean-Maurice).
Roussel (Joseph-Jean).
Ruellan (Pierre).
Sabardu (André).
Scribot (Louis-Pierre).
Series (Roger-François).
Serpaud (Henry-Marcel).
Soguel (Lucien).
Soldaise (Maurice).
Soulier (Louis-Marius).
Suignard (Jean-François).
Suzanne (Fernand-André).
Tauleigne (Roger).
Tavernier (Marcel).
Terrisse (Robert-Lucien).
Thivet (Jean-Paul).
Tichadou (René).
Valette (Jean).
Veyrac (Charles-Joseph).
Wieber (Raymond-Norbert).
Wurtz (André-Paul).
Yung (Jean).

Sergents.

Agnez (Serge-Pierre).
Alberny (Henri-Victor).
Amiel (Emile-Jean).
Anselme (André-Georges).
Armengaud (Louis-François).
Arnaud (Yves-Alexandre).
Auger (Charles).
Bacqueville (René).
Baraton (Paul-Louis).
Bardon (Henri).
Barrault (André-Bernard).
Bayon (Alexis-François).
Bedou (Roger).
Bellegarde (Pierre).
Bennejean (Maurice).
Benoit (André).
Bergalet (Honoré).
Bernard (Léon-Robert).
Bernardin (Jacques).
Bert (Georges-Guy).
Beyt (Victor-Robert).
Bloch (Guy-Raoul).
Bonguet (Jacques-Louis).
Boudaud (Pierre-Henri).
Boudec (Antoine-Ange).
Brandicourt (Roger-Jacques).
Briet (Désiré-Louis).
Brunner (André-Joseph).
Caillet (Jean-Eugène).
Callias (René-Lucien).
Calvani (Antoine).
Capellaro (Louis-Jean).
Cardot (André-Henri).
Cauchois (Léon-Bernard).
Causse (Raymond-Marcel).
Ceccaldi (François).
Challand (René).
Charles (Jean-Albert).
Charlier (Marcel-Albert).
Chatelais (Robert).
Chauvin (Guy-René).
Chaux (Joseph).
Chene (Fernand-Henri).
Chollot (Pierre).
Cilichini (Bruno).
Clement (Henri).
Clocher (Louis-Félix).
Cocula (Rubin-Adolphe).
Coisne (André-Jacques).
Colas (Guy-Abel).
Colleghia (Marius).
Constant (Pierre-Robert).
Corn au (Roger).
Costa (Joseph-Jean).
Cozic (Louis).
Crevaux (Raymond-Nicolas).
Crohare (Pierre-Justin).
Damade (Daniel-Raymond).
Damiens (Robert-Louis).
Danel (Laurent-Marcel).
Danzel (Jean).
Darchis (Louis-Pierre).
Darras (Pierre-Omer).
Debaud (Robert).
Deforges (André-Pierre).
Demay (Roland).
Demichel (Charles).
Desroches (Charles).
Desvergnes (Henri).
Deysieu (Jean-Antoine).
Dunlinger (Adolphe-Georges).
Disseix (Roger).
Domineau (Pierre).
D'Oriano (Michel).
Dorin (Marcel-Antoine).
Ducept (Antony-François).
Ducornaud (Jean-Henri).
Ducros (Robert-Charles).
Dudognon (Jean-Paul).
Dumas (Robert).
Durand (Gabriel-Lucien).
Durand (Jean-André).
Durand (Pierre-Jacques).
Duval (Louis-Marie).
Dymel (Félix).
Eeckhout (René-Clément).
Espagnol (Georges).
Etcheberr garay (Jean).
Eyraud (Marcel-Jean).
Faure (Urbain-René).
Felgeirolle (Augustin-Clément).
Fenouillet (Gilbert).
Ferchaud (Auguste).
Figadere (Augustin).
Filin (Gilbert).
Fontaine (Joseph-Albert).
Fournier (Louis-Antoine).
Fourre (Jean-Marie).
Gadeyne (Roger-Albert).
Gaillard (Jean-Marie).
Garcia (François).
Gaspard (Robert-Bernard).
Gaudion (André-Eugène).
Gauffichon (Albert-René).
Gérard (Adrien-Léon).
Giansily (Joseph).
Gillet (Jean-André).
Girard-Pichoud (André).
Gominet (Roland-Guy).
Gousseaux (Robert-Louis).
Gousset (Robert).
Grandjean (André-Jean).
Grimaud (André-Paul).
Grunchec (Robert-Jean-Marie).
Guay (Robert-Albert).
Guillaumon (Jacques-Valéry).
Guilleray (André-Louis).
Gunaud (Charles).
Guyon (Maurice-Joseph).
Haas (Jacques-Emile).
Hamman (Lucien-Georges).
Hardy (Joseph-Marie).
Houbron (Robert).
Houze (Jacques-Claude).
Janvier (Antoine).
Jarzaguet (Arsène).
Klosin (Joseph).
Labbe (André).
Laigneau (Pierre).
Laigniez (René-Achille).
Lambert (Roland-Bernard).
Lamothe (Joseph-Pierre).
Lamurey (André).
Lamy (Gilbert).
Lassus (Jacques).
Laurent (Henri-Adrien).
Lefaix (Louis-Edmond).
Le Floch (Joseph-René).
Le Gludic (Jean-François).
Le Goff (Louis-François).
Legrand (Charles-Lucien).
Le Houedec (Joseph).
Le Luyer (Emile).
Le Moigne (André-Georges).
Lesueur (Jean-Germain).
Licourt (Yvon).
Lolfron (Paul-Philibert).
Mace (René-Marius).
Magnet (Gilbert-Charles).
Maigret (Louis-Alphonse).
Maillard (Jean-Léonce).
Malin (Roger-Xavier).
Mancais (Pierre-André).
Manquat (Marcel-Georges).
Marcuelek (Albert).
Marret (Pierre-Joseph).
Masse (Robert-Georges).
Mathiot (Bernard-Pierre).
Mazere (René-César).
Meulnotte (François).
Michel (Jean-Marie).
Moch (Robert).
Mochon (Raymond-Emile).
Morese (Jean-Philippe).
Mouginot (Michel-Victor).
Muller (Pierre).
Nail (Rodolphe-Charles).
Nicolas (Charles).
Noury (Louis-Pierre).
Odeau (Pierre-Germain).
Pages (Robert-Antoine).
Paillolet (Gilbert-Albert).
Paris (René-Antonin).
Parpillat (Emile).
Peck (Charles-Emile).
Peraldi (Paul-Laurent).
Perrin (Bernard-Roger).
Perrot (Lucien-Fernand).
Pflimlin (Alphonse).
Pillon (Michel-Alexandre).
Pineda (Adrien-Jean).
Pouchain (Henri).
Pouilles (Emile).
Quatrehomme (Raymond).
Rabillier (René-Pierre).
Regniez (Benoit).
Renault (Marc-Aurèle).
Reverseau (Gaston-Yvon).
Reynaud (Maurice-Antoine).
Ricci (Antoine-Marcel).
Rigout (Bernard-Jean).
Riguidel (Jean-Joseph).
Ritter (Jacques).
Rogliano (Pierre).
Rosso (Pierre).
Salain (François).
Sarrut (Claude-Pierre).
Sibileau (Roger-Lucien).
Simonnet (Pierre-Lucien).
Souplet (Edmond Jean).
Stois (Serge).
Susini (François).
Tellier (Guy-Michel).
Thevenet (Robert-Henri).
Tourneret (Henri-Lucien).
Tranchant (Daniel).
Trembleau (Pierre-Lucien).
Tridor (Guy).
Tychon (Joseph).
Vallet (Henri).
Vandroux (Marcel).
Verdier (Jean).
Vergneau (Serge-Louis).
Vernier (Guy).
Versanne (Jacques).
Vinatier (Jacques-Roger).
Vouillon (François-Jean).
Warin (André-Jean).
Waxweiler (Gabriel).
Williot (Robert).

Concours d'admission à l'école spéciale militaire interarmes (13e série) (concours des corps de troupe).

Rectificatif du *Journal officiel* du 27 décembre 1950; page 13212, 1re colonne, au lieu de : « 161 Portmann (Joseph-Thiebaud) », lire: « Portmann (Joseph-Thiébaud) »; 2e colonne, au lieu de: « 196 Reneller (Jac-Jean) », lire: « 196 Reneller (Jack-Jean) »; au lieu de: « 208 Bilet (Henry-Marie-André) », lire: « 208 Billot (Henry-Marie-André) »; au lieu de: « 233 Methes (Gérard-Joseph-Eugène) », lire: « 233 Mothes (Gérard-Joseph-Eugène) »; au lieu de: « 239 Romaud (Maurice-Henri-Marcel) », lire: « 239 Remaud (Maurice Henri-Marcel) ».

MINISTERES DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES ET DU BUDGET

Décret du 24 janvier 1951 portant collation de l'honorariat du grade de directeur général à un haut fonctionnaire du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 28 juin 1923, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Delsories (Edmond-Amédée), ancien directeur général à l'administration centrale du ministère des finances, est nommé directeur général honoraire au ministère des finances et des affaires économiques.

Art. 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Décret du 24 janvier 1951 portant collation de l'honorariat du grade de directeur général à un haut fonctionnaire du ministère des finances.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres, du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre du budget,

Vu la loi du 19 octobre 1946 portant statut général des fonctionnaires;

Vu le décret du 28 juin 1923, ensemble les textes qui l'ont modifié ou complété,

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Gache (Louis), ancien directeur général à l'administration centrale du ministère des finances, est nommé directeur général honoraire au ministère des finances et des affaires économiques.

Art 2. — Le président du conseil des ministres, le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

VINCENT AURIOL.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

R. PLEVEN.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

MAURICE PETSCHE.

Le ministre du budget,

EDGAR FAURE.

Affectation provisoire au secrétariat d'Etat aux affaires économiques (direction générale des prix et du contrôle économique) d'un bâtiment provisoire édifié à Evreux (Eure).

Le ministre du budget et le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-1313 du 27 septembre 1949 relatif à l'affectation des immeubles domaniaux ou détenus en jouissance ou à un titre quelconque par l'Etat;

Vu l'adhésion du directeur de l'office national des anciens combattants et victimes de la guerre en date du 5 juin 1950;

Vu l'avis émis par la commission centrale de contrôle des opérations immobilières au cours de sa séance du 14 décembre 1950,

Arrêtent:

Art. 1er. — Sont affectés à titre provisoire au secrétariat d'Etat aux affaires économiques les locaux occupés par la direction départementale des prix et du contrôle économique, à Evreux, dans le bâtiment provisoire n° 387 édifié à Evreux (Eure), avenue Aristide-Briand.

Art. 2. — Le directeur général des prix et du contrôle économique au secrétariat d'Etat aux affaires économiques et le chef du service des domaines au ministère du budget sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le chef adjoint de cabinet,

CHARLES DE VILLAINES.

Rémunérations applicables, à compter du 25 décembre 1950, à certaines catégories d'agents des centres d'apprentissage.

Le ministre de l'éducation nationale, le ministre du budget, le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative et le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

Vu la loi n° 50-922 du 9 août 1950, et notamment son article 1er, modifiant et complétant l'article 30 de la loi n° 50-135 du 31 janvier 1950,

Arrêtent:

Article unique. — Aux rémunérations fixées, à compter du 1er juillet 1950, se substituent, à compter du 25 décembre 1950, pour les catégories d'agents des centres d'apprentissage publics énumérées ci-après, les rémunérations suivantes:

GRADES ET EMPLOIS	CLASSES et échelons.	RÉMUNÉRATIONS annuelles brutes à compter du 25 décembre 1950
		francs.
Professeurs techniques, chefs de travaux.	8e échelon.....	639.000
	7e échelon.....	589.000
	6e échelon.....	548.000
	5e échelon.....	507.000
	4e échelon.....	466.000
	3e échelon.....	424.000
	2e échelon.....	383.000
	1er échelon.....	342.000
Chefs d'atelier, professeur d'enseignement technique théorique, professeurs d'enseignement général.	8e échelon.....	606.000
	7e échelon.....	556.000
	6e échelon.....	507.000
	5e échelon.....	466.000
	4e échelon.....	424.000
	3e échelon.....	383.000
	2e échelon.....	342.000
	1er échelon.....	301.000
Professeurs techniques adjoints et surveillants généraux.	8e échelon.....	573.000
	7e échelon.....	540.000
	6e échelon.....	507.000
	5e échelon.....	466.000
	4e échelon.....	424.000
	3e échelon.....	383.000
	2e échelon.....	342.000
	1er échelon.....	301.000
Surveillants et maîtres d'internat.	Echelon unique.	225.000

Fait à Paris, le 23 janvier 1951.

Pour le ministre de l'éducation nationale et par délégation:

Le directeur du cabinet,

MARCEL ABRAHAM.

Le ministre du budget,

Pour le ministre et par délégation:

Le directeur du cabinet,

ROBERT BLOT.

Le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports,

ANDRÉ MORICE.

Le secrétaire d'Etat à la fonction publique et à la réforme administrative,

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation:

Le directeur du cabinet,

PIERRE CHAMBON.

Assainissement du marché du rhum.

Le secrétaire d'Etat aux affaires économiques,

Vu le décret n° 49-794 du 16 juin 1949 portant assainissement du marché du rhum, et notamment ses articles 2 et 3;

Vu l'arrêté interministériel du 16 juin 1949 portant blocage des expéditions de rhum en exonération de la surtaxe prévue à l'article 380 du code général des impôts;

Vu l'arrêté du 5 octobre 1949 ayant autorisé un déblocage partiel;

Après consultation du comité interprofessionnel du rhum,

Arrête:

Art. 1er. — Délégation est donnée au préfet de la Martinique pour autoriser les marchands en gros exportateurs de son département à expédier certaines quantités de rhum dans les conditions définies ci-dessous après toutes vérifications utiles par l'administration locale des contributions indirectes.

Art. 2. — Les expéditions pourront être autorisées pour les rhums:

a) Détenus effectivement par les marchands en gros exportateurs à la date d'application en Martinique de l'arrêté du 16 juin 1949 portant blocage des rhums;

b) Assortis à cette même date de certificats provisoires de contingentement au titre des années 1947 et 1948.

Les quantités ainsi définies seront diminuées pour chaque intéressé des quantités expédiées par lui depuis la date susindiquée au titre du déblocage autorisé par l'arrêté du 5 octobre 1949 (art. 2, deuxième alinéa).

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

ROBERT BURON.

Administration centrale.

Par un arrêté en date du 24 janvier 1951, M. Sadrin (Jean-René), sous-directeur à l'administration centrale des finances (direction des finances extérieures), a été nommé directeur adjoint.

Tableau d'avancement supplémentaire des receveurs buralistes de 1re classe (année 1949).

Sont inscrits supplémentairement au tableau d'avancement pour la 1re catégorie les receveurs buralistes de 1re classe dont les noms suivent:

MM. Curtet (Claudius), à Saint-Vit (Doubs).
Martin (Léopold), à Cannes « Nord » (Alpes-Maritimes).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, JEUNESSE ET SPORTS

Suppression de l'atelier-école de jeunes filles de Roubaix.

Par arrêté en date du 16 janvier 1951, l'atelier-école annexé au collège technique de jeunes filles de Roubaix (Nord) est supprimé.

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Vérification du pouvoir calorifique, de l'épuration, de l'odeur et de l'aptitude à la combustion normale du gaz destiné à la distribution publique.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1951: en sommaire et au titre, page 691, 2e colonne, au lieu de: « Vérification du pouvoir calorifique du gaz destiné à la distribution publique », lire: « Vérification du pouvoir calorifique, de l'épuration, de l'odeur et de l'aptitude à la combustion normale du gaz destiné à la distribution publique ».

Nomination de membres du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat.

Le secrétaire d'Etat à l'industrie et au commerce,

Vu l'article 46 de la loi du 11 juillet 1938 sur l'organisation de la nation pour le temps de guerre, prorogée par l'article 1er de la loi du 26 février 1949;

Vu le décret du 1er septembre 1939 réglementant l'importation des marchandises;

Vu l'ordonnance du 22 juin 1944 instituant le service des importations et des exportations;

Vu le décret du 20 novembre 1944 fixant les conditions d'importation en France des marchandises étrangères;

Vu le décret n° 49-27 du 13 juillet 1949 relatif à la délivrance des autorisations d'importations, modifié par le décret n° 49-213 du 28 août 1949 et par le décret n° 50-265 du 4 mars 1950;

Vu l'arrêté du 4 novembre 1949 portant création d'un comité technique consultatif du cacao et du chocolat et fixant la composition de ce comité;

Vu les propositions de l'assemblée des présidents des chambres de commerce de France,

Arrête:

Art. 1er. — M. Estève, de la maison Chauvelon et Leclère, 28, rue des Petites-Ecuries, à Paris, est nommé membre du comité technique consultatif d'importation du cacao et du chocolat en remplacement de M. Toulon, démissionnaire.

Art. 2. — La composition du comité telle qu'elle a été fixée par l'arrêté du 4 novembre 1950 est complétée par l'adjonction des trois membres suivants:

M. Deloose, membre du syndicat national des importateurs de biscuits, chocolat et confiserie, 5, rue Jouffroy, à Roubaix.

M. Lespinasse, directeur des établissements Banania, président du syndicat national des fabricants de petits déjeuners, à 5 bis, rue Lambrecht, à Courbevoie (Seine).

M. Raffenoux, président du syndicat national des grossistes en confiserie et alimentation fine, 21, rue Saint-Fiacre, à Paris.

Art. 3. — Le directeur des industries diverses et des textiles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 janvier 1951.

ANDRÉ GUILLANT.

Commission supérieure nationale du personnel des entreprises électriques et gazières.

Le ministre de l'industrie et du commerce,

Vu la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz, modifiée par les lois n° 46-2298 du 21 octobre 1946, n° 48-1260 du 12 août 1948 et n° 49-1090 du 2 août 1949, et notamment les articles 47 et 48;

Vu le décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières, modifié par le décret n° 48-1558 du 7 octobre 1948;

Vu le décret n° 47-1002 du 5 juin 1947 fixant les conditions d'application à l'Algérie de la loi n° 46-628 du 8 avril 1946 susvisée;

Vu le décret n° 50-488 du 4 mai 1950 portant modification du décret n° 46-1541 du 22 juin 1946 approuvant le statut national du personnel des industries électriques et gazières;

Vu l'avis des organisations syndicales nationales les plus représentatives du personnel des industries électriques et gazières,

Arrête:

Article unique. — Sont nommés membres de la commission supérieure nationale du personnel des entreprises électriques et gazières:

a) *Représentants des cadres administratifs et techniques.*

Représentants des ingénieurs et assimilés.

Est nommé délégué suppléant, en vue de la représentation des ingénieurs et assimilés: M. Bertrand (Philippe), en remplacement de M. Bacque (Raymond).

b) *Représentants des ouvriers et employés.*

Est nommé délégué suppléant, en vue de la représentation des ouvriers et employés: M. Werbrouck (Charles), en remplacement de M. Thomas (Jean-Baptiste).

Fait à Paris, le 24 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JEAN MARTIN.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Eaux et forêts.

Par arrêté en date du 2 janvier 1951, l'agent du cadre local transitoire de l'administration des eaux et forêts à Basse-Terre (Guadeloupe) désigné ci-dessous est intégré, à compter du 1er juillet 1950, dans le cadre complémentaire de service de l'administration des eaux et forêts créé par le décret n° 45-2319 du 17 novembre 1945, à la classe et avec l'ancienneté ci-après:

M. Marathon (Léonien), 4e classe, 2 ans 6 mois.

Par arrêté en date du 9 janvier 1951, les candidats civils dont les noms suivent sont nommés commis des eaux et forêts de 3e classe et reçoivent les affectations indiquées ci-dessous:

M. Augier (Jean-Marie), 27, rue de l'Hôpital, à Dijon (Côte-d'Or), est nommé commis des eaux et forêts et affecté, en cette qualité, dans les bureaux de la conservation de Basse-Terre (Guadeloupe).

M. Gassmann (Paul), garde domanial à Saorge (Alpes-Maritimes), est nommé commis des eaux et forêts et affecté, en cette qualité, dans les bureaux de la conservation de Saint-Denis (Réunion).

Rectificatif au *Journal officiel* du 7 janvier 1950: page 214, 1re colonne, 31e ligne, au lieu de: « M. Rigabert (Pierre-Jean-Louis), etc., triage n° 62 », lire: « M. Rigabert (Pierre-Jean-Louis), etc., triage n° 61 ».

Pourcentages minima de faculté germinative et de pureté spécifique des graines potagères de semence livrées par le commerce à tous les stades de la distribution.

Par décision du 16 janvier 1951 du directeur de la production agricole, commissaire du Gouvernement auprès du groupement national interprofessionnel de production et d'utilisation des semences, graines et plants (3e section: Graines potagères), les pourcentages de pureté spécifique et de faculté germinative, dénommés pourcentages de commercialisation, des graines potagères, semi-fourragères, de betteraves fourragères, de légumes secs de semence, indiqués dans le tableau annexé à la décision du 28 novembre 1947, sont annulés et remplacés par les pourcentages du tableau ci-joint:

ESPECES	PURETE spécifique.	FACULTE germinative.
	p. 100.	p. 100.
Anéth	95	75
Arroche	90	70
Artichaut	95	70
Asperge	95	70
Aubergine	95	70
Basilic	95	60
Betteraves potagères	96	70 glomérule.
Betteraves fourragères	96	75 glomérale.
Cardon	95	75
Carotte	95	70
Céleri	95	75
Cerfeuil	95	75
Chicorée	95	65
Chou	97	75
Chou de Bruxelles	97	75
Chou-fleur	97	70
Chou-navet et rutabaga	97	75
Chou-rave	97	75
Ciboule	95	70
Ciboulette	95	70
Citrouille	95	75
Concombre et cornichons	95	80
Courge	95	80
Cresson alénois	97	85
Cresson de fontaine	97	75
Cresson de jardin (cresson de terre)	97	85
Epinard	95	75
Fenouil	95	80
Fève	98	80
Fraisier	95	60
Giraumon	95	75
Haricot	98	80
Laitue	96	80
Lentille	97	85
Mâche à petite graine	95	70
Mâche à grosse graine	95	70
Marjolaine	95	70
Melon	96	75
Navet	97	80
Oignon	96	75
Oseille	97	75
Panais	90	70
Pastèque	96	75
Persil	96	70
Potisson	96	75
Piment	96	65
Pissenlit	95	65
Poireau	96	70
Poirée	96	70 glomérule.
Pois sans parchemin (p. mangetout)	98	80
Pois à écosser à grain ridé	97	80
Pois à écosser à grain rond	98	85
Potiron	96	75
Pourpier	97	80
Radis	95	75
Raifort	95	80
Raiponce	95	70
Rave	95	75
Rhubarbe	95	80
Roquette	97	80
Salsifis	95	65
Sarriette	95	75
Scolyme	50	45
Scorsonère	95	70
Tétragone	95	70
Thym	92	70
Tomate	95	80

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Date de l'examen professionnel des greffiers en chef des justices de paix à compétence étendue de l'Afrique équatoriale française.

Par arrêté du 15 janvier 1951, l'examen pour l'emploi de greffier en chef, institué par le décret du 28 juin 1939 (art. 9) et réglementé par l'arrêté ministériel du 13 avril 1944, est fixé pour 1951 entre le 25 mars et le 1er mai.

Le nombre des candidats à admettre à cet examen est fixé à dix. Les intéressés devront faire parvenir leur demande de candidature au gouvernement général de l'Afrique équatoriale française deux mois au plus tard avant la date ci-dessus fixée.

L'examen aura lieu aux endroits prévus par l'article 5 de l'arrêté du 13 avril 1944.

Organisation d'une régie d'exploitation des chemins de fer de Madagascar.

Rectificatif au *Journal officiel* du 30 décembre 1950:

Page 13391, article 12 C, au lieu de: « par des subventions du fonds de concours », lire: « par des subventions du fonds de concours ».

Cahier des charges annexé à l'arrêté n° 3155.

Page 13392, article 2, au lieu de: « un exemple des tarifs », lire: « un exemplaire des tarifs »; article 8, 8e alinéa, 3e ligne, au lieu de: « pour des périodes successives d'un an ou plus », lire: « pour des périodes successives d'un an au plus ».

Page 13393, article 12, 2e alinéa, au lieu de: « pourra autoriser la régie à supporter », lire: « pourra autoriser la régie à apporter ».

Page 13394, article 24, 5e ligne, au lieu de: « seront seulement assujettis, leurs matériel », lire: « seront seulement assujettis, eux, leur matériel »; article 28, 3e ligne, au lieu de: « seront évalués », lire: « seront évaluées ».

Mises en position de mission en Afrique orientale britannique du conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar.

Par arrêté du 11 janvier 1951, M. de Camaret (Michel), administrateur civil de 3e classe du ministère des affaires étrangères, détaché en qualité de conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission en Afrique orientale britannique, du 3 au 14 novembre 1950, afin d'assister la délégation française à la conférence militaire franco-britannique de Nairobi (Kenya).

Par arrêté du 11 janvier 1951, M. de Camaret (Michel), administrateur civil de 3e classe du ministère des affaires étrangères, détaché en qualité de conseiller diplomatique auprès du haut commissaire de la République à Madagascar, est placé dans la position de mission au Tanganyika pour compter du 17 décembre et jusqu'au 21 décembre 1950, afin d'assister à l'inauguration de la nouvelle ligne aérienne Comores-Zanzibar.

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret du 22 janvier 1951 portant nominations, à titre posthume, dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 22 janvier 1951, pris sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, sont nommés dans l'ordre de la Santé publique, à titre posthume:

Au grade de chevalier.

M. Bernard (Roger), docteur en médecine à Larzicourt (Marne).

M. Deroy (Fernand), docteur en médecine à Cordey (Calvados).

M. Dudragne (André), administrateur de l'hôpital-hospice de Gonesse (Seine-et-Oise).

Mlle Pertue (Yvonne), à Saint-Mars-la-Brière (Sarthe).

Décret du 22 janvier 1951 portant promotions et nominations dans l'ordre de la Santé publique.

Par décret en date du 22 janvier 1951, pris sur la proposition du ministre de la santé publique et de la population, sont promus ou nommés dans l'ordre de la Santé publique :

Au grade de commandeur.

M. Bernard (Noël), sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris.

M. Reutter (Charles), docteur en médecine, 17, place Marengo, Saint-Etienne (Loire).

M. Dujarric de La Rivière, sous-directeur de l'Institut Pasteur de Paris.

M. Lebeau (Paul), professeur honoraire à la faculté de pharmacie de Paris, 9, avenue de Verrières, à Massy (Seine-et-Oise).

M. Luys (Georges), ancien président de la Société de médecine de Paris, 20, rue de Grenelle, Paris.

M. Paucot (Henri), professeur honoraire de la faculté de médecine de Lille, 238, rue Solférino, Lille (Nord).

M. Renault (Jules), président de l'académie de médecine de Paris, 24, rue Ampère, Paris.

M. Salles (Pierre), directeur départemental de la population de la Haute-Garonne.

M. Sergent (Edmond), directeur de l'Institut Pasteur d'Algérie, Alger.

Au grade d'officier.

Mlle Alphaud (Marie), directrice du dispensaire d'hygiène sociale de Mantes-Gassicourt (Seine-et-Oise).

M. Bassin (Marcel), pharmacien, 38, rue Vaillant-Couturier, Bondy (Seine).

M. Blondel (Robert), président du comité départemental de la Croix-Rouge française de Rouen (Seine-Inférieure).

M. Camus (Louis), président de la caisse mutuelle d'assurances sociales agricoles de l'Ile-de-France, 11, rue Notre-Dame-de-Nazareth, Paris.

M. Chrétien (Arthur), économe honoraire des hospices de Roubaix (Nord).

M. Encausse (Philippe), chef des services médico-sportifs du ministère de l'éducation nationale, 46, boulevard du Montparnasse, Paris.

M. Fabre (Gabriel), administrateur en chef des colonies, 21, avenue de Versailles, Paris.

M. Guedj (Raymond), docteur en médecine à Sétif (Algérie).

Mlle Guerard-Deslauriers (Berthe), infirmière, 5, rue Bezout, Paris.

Mme Janin, en religion sœur Thérèse, infirmière hospitalière à Digne (Basses-Alpes).

M. Joly (Charles), agent retraité de l'administration de l'assistance publique de Marseille, 53, boulevard Chave, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Lamy (Maurice), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, 91, rue de Varenne, Paris.

Mlle Lesellier (Andrée), directrice du service social à l'hôpital, 26, avenue Théophile-Gautier, Paris.

M. de Lus (Maurice), sous-directeur des hôpitaux civils de Grenoble (Isère).

M. Marnet, inspecteur de la population de l'Ille-et-Vilaine.

M. Massip (Marc), docteur en médecine, 136, boulevard Brune, Paris.

M. Masure (Alexandre), chef du service de dermato-vénéréologie de l'hôpital de Saint-Brieuc (Côtes-du-Nord).

M. Merle, médecin-inspecteur de la santé de la Loire-Inférieure.

M. Passager (Paul), directeur du service de santé des territoires du Sud à Alger (Algérie).

Mme de Polignac (Diane), présidente d'honneur de la Croix-Rouge française de Reims, 64, boulevard Henri-Vannier, Reims (Marne).

M. Rohmer (Paul), professeur honoraire à la faculté de médecine de Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Serane (Jean), docteur en médecine, 2, rue Lagarlaye, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Tracq (Noël), médecin inspecteur des écoles, 13, place Chavanelle, Saint-Etienne (Loire).

M. Tribouiat (Henri), administrateur de l'hôpital de Niort, Surtneau, par Sainte-Pezenne (Deux-Sèvres).

Mme Ullmo (Alice), médecin chef des services antivénériens du Bas-Rhin, Strasbourg (Bas-Rhin).

M. Vignerot (Maurice), membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, 16, rue de la Procession, Paris.

Au grade de chevalier.

M. Abdeslem ben Mohamed el Fechtali, adjoint de santé au service de chirurgie de l'hôpital Sidi-Said à Meknès (Maroc).

Mme Accolas (Alice), présidente du comité départemental de l'enfance, 75, boulevard George-Sand, Châteauroux (Indre).

Mlle Agand (Simone), sage-femme à Lamotte-Beuvron (Loir-et-Cher).

M. Alison (François), docteur en médecine, collaborateur technique à l'Institut national d'hygiène, 1, *ter*, rue de Paris, Sannois (Seine-et-Oise).

M. Ambelouis (Raymond), rapporteur à la 3e section du bureau d'assistance judiciaire de la Seine, 17, rue Pierre-Sémard, Paris.

M. André (Charles), sous-préfet de Cholet (Maine-et-Loire).

M. Andrieu, directeur départemental de la santé des Basses-Pyrénées.

Mme Arker, en religion sœur Marie-Ambroisine, infirmière à l'hôpital de Bar-le-Duc (Meuse).

M. Arnould (Maurice), commissaire de police affecté au service de sûreté de la présidence de la République, 4, avenue Courteline, Paris.

Mme Arnoux, en religion sœur Augustin, infirmière à l'hôpital-hospice de Villefranche-de-Rouergue (Aveyron).

Mme Assens (Marie), présidente du syndicat départemental des sages-femmes, 11, rue Félix-Vidalin, Tulle (Corrèze).

M. Aubanel (Simon), infirmier, Chamaloc (Drôme).

M. Audebert (Harold), président du comité français de secours aux enfants, quai Gatine, Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).

Mme Audoin, en religion sœur Sainte-Félicie, garde-malades, Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire).

M. Audran (Cyrille), secrétaire de la section d'Arras du sanatorium des cheminots, 12, avenue Jean-Jaurès, Arras (Pas-de-Calais).

M. Auffret (Léo), professeur à l'école de médecine de Tananarive (Madagascar).

M. Aussilloux (Charles), chirurgien chef de l'Hôtel-Dieu de Narbonne (Aude).

M. Autier (Michel), masseur kinésithérapeute, 26, rue de la Thibaudière, Lyon (Rhône).

M. Azema (Joseph), pharmacien de l'hôpital de Pamiers (Ariège).

Mme Bachy (Marcelle), présidente de la Croix-Rouge de Vervins (Aisne).

Mlle Barbier (Germaine), Auvet, par Autrey-les-Gray (Haute-Saône).

Mlle Barbieux (Germaine), infirmière, 70, rue Ingres, Roubaix (Nord).

M. Barreau (Marcel), président de la commission administrative des hospices d'Alès (Gard).

Mme Barret (Rosalie), sage-femme à Saint-Etienne-de-Fursac (Creuse).

M. Bazin (André), fondateur du centre médico-sportif du 7e arrondissement, 65, rue Saint-Dominique, Paris.

M. Bazureau (Jacques), administrateur ordonnateur de l'hôpital Georges-Renon, Niort (Deux-Sèvres).

M. Becue (Jacques), docteur en médecine, 2, rue Bichat, le Havre (Seine-Inférieure).

Mlle de Belleville (Geneviève), infirmière à Saint-Riquier (Somme).

Mme Beluche (Marie), sage-femme à Vagney (Vosges).

M. Benoiston (Maurice), adjoint administratif au ministère de la santé publique et de la population.

Mme Bernard, en religion sœur Louise, infirmière au dispensaire, 1, rue Justin-Alibert, Albi (Tarn).

M. Besch (Paul), inspecteur chef de police à la direction de la police judiciaire, 18, place de la République, Vanves (Seine).

M. Bessard (René), secrétaire général de la fédération des associations familiales de la Vienne, 7, rue Schœrer-Kestner, Poitiers (Vienne).

M. Bidou (Stéphane), médecin phtisiologue, 2, square Rohiac, Paris.

Mme Bieth, en religion sœur Thérèse de l'Enfant-Jésus, supérieure générale des sœurs de Notre-Dame de la Salette, à Lyon (Rhône).

M. Bigel (Pierre), chef de laboratoire de chimie au centre d'études de biologie aérienne, 179, boulevard Brune, Paris.

Mlle Bihli (Marie), directrice du dispensaire antivénérien de Colmar (Haut-Rhin).

M. Billiard (Georges), chef de laboratoire à la fondation Rothschild, 42, rue Ledru-Rollin, Fontenay-aux-Roses (Seine).

M. Bizeau (Michel), chirurgien dentiste, 2, rue Théophile-Chollet, Orléans (Loiret).

M. Blain (Jules), docteur en médecine à la Motte-Servolex (Savoie).

Mme Boccoz (Andrée), administrateur du bureau de bienfaisance, 5, rue Pons, Cannes (Alpes-Maritimes).

M. Boissier (Jean), docteur en médecine, 121, rue Saint-Lazare, Paris.

Mme Boisson (Louise), docteur en médecine, 3, place du Capitole, Toulouse (Haute-Garonne).

M. Bonnel (Raymond), commissaire de police à la sûreté française, 4, rue Friant, Paris.

Mme Bonnanfant, en religion mère Raphaël, supérieure à l'Hôtel-Dieu de Troyes (Aube).

M. Bontems (Emile), pharmacien à la direction du service de santé du ministère de la France d'outre-mer, Paris.

Mme Bouetot, en religion sœur Eustache, supérieure à l'hospice Saint-Charles, Gondrecourt-le-Château (Meuse).

M. Bouet (Bernard), chirurgien dentiste, 65, rue La Boétie, Paris.

Mlle Bouleau (Paule), assistance sociale, 28, rue René-d'Anjou, Château-Gontier (Mayenne).

Mlle Bourdais (Raymonde), secrétaire générale du comité « Hygiène et eau », 124, rue de Colombes, Asnières (Seine).

Mlle Bourguignon (Augustine), assistante sociale à la cité des Sapins, à Rouen (Seine-Inférieure).

M. Bourrel (Edouard), membre de la commission centrale d'assistance au ministère de la santé publique et de la population, 11, rue Guide, Asnières (Seine).

M. Boules (Jean), pharmacien à Muret (Haute-Garonne).

Mlle Boutlier (Lucienne), infirmière principale au service social de la préfecture de police, 18, boulevard Pasteur, Paris.

M. Bouveret (Charles), médecin honoraire de l'hôpital de Pontarlier (Doubs).

M. le révérend père Braun (Roger), directeur du service des étrangers au secours catholique, 42, rue de Grenelle, Paris.

Mlle Brillet (Aimée), infirmière à Chemère-le-Roi (Mayenne).

M. Bringer (Jean-Baptiste), maire adjoint du 12e arrondissement, 308, rue de Charenton, à Paris.

Mme Brouillet, en religion sœur Saint-Benoît, employée à l'hôpital-hospice de Cours (Rhône).

M. le professeur Bugnard, directeur de l'institut national d'hygiène à Paris.

M. Buisson (André), médecin inspecteur de la circonscription de Mananjary (Madagascar).

Mme Cailleux, en religion sœur Marie-Adélaïde, infirmière supérieure à l'hôpital de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

M. Calmels (Etienne), docteur en médecine à Marsac-en-Livradois (Puy-de-Dôme).

M. Camain (Robert), ancien chef du service antipaludique de la Corse.

M. Camboulives (Pierre), président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens, 10, rue du Sénéchal, Toulouse (Haute-Garonne).

M. Candille (René), médecin chef à l'hôpital A. Sicé, Pointe-Noire (Afrique équatoriale française).

M. Canevet (Jacques), surveillant à l'institution nationale des sourds et muets, Paris.

M. Canlegrel (Pierre), secrétaire général à la préfecture de l'Aveyron, à Rodez.

Mme Carmeille (Yvonne), monitrice à l'école centrale de puériculture, 70, rue de Monzaia, à Paris.

M. Carrer (Paul), président de la section de Nantes du sanatorium des cheminots, avenue Yves-Even, Nantes (Loire-Inférieure).

M. Cassagne (Maurice), membre du conseil supérieur de la kinésithérapie, 40, rue des Ecoles, à Paris.

M. Cathala (Jean), professeur à la faculté de médecine de Paris, 45, rue Scheffer, à Paris.

M. Cazal (Pierre), professeur agrégé à la faculté de médecine de Montpellier (Hérault).

M. Cervoni (Joseph), trésorier de l'association départementale de la Sauvegarde de l'Enfance, 6, avenue Bellevue, Nice (Alpes-Maritimes).

M. Chabasse (Jean), adjoint au chef de la section technique du service de santé, 26, rue Paul-Bert, Puteaux (Seine).

M. Chabbert (Paul), docteur en médecine, 6, rue Théron-Perié, Castres (Tarn).

M. Chanlegre: (François), directeur des hospices de Cannes (Alpes-Maritimes).

M. Chapron (Marcel), 10, rue Edouard-Detaille, Boulogne-sur-Seine.

M. Charmot (Guy), médecin adjoint à la direction du service de santé du ministère de la France d'outre-mer, Paris.

Mlle Charrondière (Valentine), directrice de l'école d'assistantes sociales, 12, rue du Gros-Gérard, Lille (Nord).

M. Chaumel (Paul), préfet du Gard à Nîmes.

M. Cheramy (Paul), pharmacien à l'hôpital Saint-Louis, 40, rue Bichat, à Paris.

M. Cheron (Louis), ingénieur divisionnaire des travaux de Paris à la préfecture de la Seine, 28, rue Théophraste-Renaudet, à Paris.

M. Chevreau (Marcel), directeur du préventorium du Christomet, à Mégève (Haute-Savoie).

M. Chobriat (Julien), secrétaire de l'association des Sauveteurs en asphyxie de la Marne, 26, rue Caqué, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Mlle Cirbeau (Charlotte), infirmière, à Ravières (Yonne).

M. Claisse (André), docteur en médecine, 33, rue Pellot, Biarritz (Basses-Pyrénées).

Mme Coathalem, en religion sœur Anne, infirmière à l'hôpital Péan, 11, rue de la Santé, à Paris.

Mme Coing (Emma), infirmière à Akbou (Algérie).

M. Colombani (Charles), administrateur à la préfecture de la Seine, 235, boulevard Pereire, à Paris.

Mme Colson (Maria), sage-femme, à Pouzy (Marne).

M. Conrath (Roger), rapporteur de la commission du conseil supérieur de la kinésithérapie, 17, rue Béranger, Paris.

M. Cordeau (Justin), rue Gabriel-Vervant, à Lisses (Seine-et-Oise).

M. Cosle (Florent), professeur à la faculté de médecine de Paris, 41, rue Cardinet, Paris.

M. Costemend (Alfred), docteur en médecine, 24, rue d'Anvers, à Lille (Nord).

M. Courtial (Jean), médecin chef de service à la fondation Curie, 16, rue Vavin, à Paris.

M. Cousin (Eugène), vice-président du centre de recherches podologiques, la Ciotat (Bouches-du-Rhône).

Mme Crambade (Joséphine), vice-présidente de la Croix-Rouge française du comité de Béziers (Hérault).

M. Crete (Pierre), inspecteur des pharmacies, professeur à la faculté de pharmacie de Paris, 40, avenue du Parc-Monsouris, à Paris.

M. Crinon (Félix), pharmacien, 13, rue de la Tannerie, Abbeville (Somme).

M. Cuilleret (Pierre), docteur en médecine, 2, place Bellecour, à Lyon (Rhône).

M. Darlin (Louis), président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens, 46, rue de Brest, à Lyon (Rhône).

Mlle Dajou (Lamille), aide soignante à l'hôpital de Verzenay (Marne).

M. Dalmagne (Jean), directeur départemental de la population de la Creuse, à Guéret.

Mme Dano, en religion sœur Maria, infirmière à l'hospice d'Arpajon (Seine-et-Oise).

M. Darnis (Pierre), administrateur du bureau de bienfaisance du 9e arrondissement, 9, rue Cadet, Paris.

M. David (Jean), médecin accoucheur de l'hôpital de Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie).

M. David (Marcel), président du conseil régional de l'ordre des pharmaciens, 6, rue de la Gare, Angers (Maine-et-Loire).

Mme Deborde, en religion sœur Maria, infirmière à l'hôpital de Saint-Amand-les-Eaux (Nord).

Mme Declercq (Marie-Louise), sage-femme, 41, rue Carnot, Wattrelos (Nord).

Mme Decool, en religion sœur Saint-Michel, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Laon (Aisne).

Mme Delcombel, en religion sœur Marie-Bernadette, infirmière à l'hôpital de Bergerac (Dordogne).

M. Delcroix (Max), membre de la « Chanson au sanatorium », 7, rue Corneille, à Paris.

M. Delebarre-Debay (Jacques), directeur administratif de l'hôpital psychiatrique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Delettrez (Renée), directrice de la maternité de la mission française de Vienne (Autriche).

M. Delrieu (Georges), inspecteur de police judiciaire à la sûreté nationale, 128, rue Victor-Hugo, à Bois-Colombes (Seine).

Mlle Denis (Simonne), infirmière à Candes-Saint-Martin (Indre-et-Loire).

M. Denoyer (Guillaume), employé au ministère de la santé publique et de la population, 10, boulevard Brune, Paris.

Mme Derdinger (Lucienne), infirmière, 86, avenue de la République, Paris.

M. Deronault (Alexandre), président de l'association familiale de Chelles (Seine-et-Marne).

Mme Derouineau supérieure à l'hôpital-hospice de la Réole (Gironde).

Mme Deschamps (Andrée), médecin chef à l'établissement psychothérapique de Fleury-les-Aubrais (Loiret).

M. Désouches (Bernard), directeur technique de la société d'études et de recherches pour l'alimentation rationnelle, 59, boulevard des Invalides, à Paris.

Mlle Desfruel (Marie-Louise), directrice de l'école d'assistantes sociales du Sud-Est, 1, rue Alphonse-Fochier, Lyon (Rhône).

Mlle Diard (Suzanne), infirmière, 18, rue de la Grosse-Horloge, Saint-Jean-d'Angély (Charente-Maritime).

Mlle Didier (Marie-Thérèse), assistante sociale au service social d'aide aux émigrants, 53, rue d'Auteuil, Paris.

Mme Didierjean (Marie), sage-femme, 109, Grand'-Rue, Orbey (Haut-Rhin).

Mme Dillies, en religion sœur Geneviève, infirmière à Saint-Brice-sous-Forêt (Seine-et-Oise).

M. Djindjian (Aram), chirurgien dentiste, 29, rue Fleue, Paris.

M. Dor (Paul), ingénieur en chef des services techniques de la ville de Paris à la préfecture de la Seine, 87, boulevard Saint-Germain, à Paris.

M. Dorvault, directeur départemental de la santé de Lot-et-Garonne, Agen.

Mme Dourdou (Célina), ex-supérieure du Bon Sauveur, à Albi (Tarn).

M. Duballen (Jacques), médecin-chef, directeur du sanatorium départemental de Pignelin, à Varennes-lès-Nevers (Nièvre).

M. Dubly (Henry), 4, rue de Musset, à Paris (16e).

M. Dubuis de Sabrit (André), président du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes, 37, quai des Marais, à Amboise (Indre-et-Loire).

Mme Dufau, en religion sœur Xavier, cheftaine au centre départemental de phtisiologie Arnozan, à Pessac (Gironde).

M. Dujardin (Arthur), ordonnateur du bureau de bienfaisance de Marcq-en-Baroeul (Nord).

M. Dulac (Raymond), médecin-chef des dispensaires antituberculeux du Lot, à Figeac.

Mlle Dumas (Marie-Louise), infirmière à Hauteville-Lompnes (Ain),

Mme Dumeignil (Marthe), membre du bureau de bienfaisance de Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

M. Dupont (Robert), président de la société odontologique de France, 29, boulevard Malesherbes, à Paris.

M. Durand (Hippolyte), secrétaire général du syndicat national des urologistes français, 51, rue de Miromesnil, Paris.

M. Durand (Paul), docteur en médecine, à Tain-l'Hermitage (Drôme).

M. Duroux, docteur en médecine, hôpital militaire Percy, à Clamart (Seine).

M. Duval (François), président de la commission administrative de l'hôpital Albert-Clarac, Fort-de-France (Martinique).

M. Duval (Maurice), ordonnateur de l'hôpital-hospice de Montfort-l'Amaury (Seine-et-Oise).

M. Epailly (Gaston), chef d'entretien des installations radiologiques des dispensaires antituberculeux de la Savoie, à Aix-les-Bains.

Mme Espérance (Henriette), sage-femme, à Saint-Louis (Réunion).

Mme Exbrayat-Durivaux (Gilberte), administrateur à l'administration de l'assistance publique de Paris, 8, rue Saint-Martin, à Paris.

M. Ly (Henri), médecin-chef de l'hôpital psychiatrique de Bonneval (Eure-et-Loir).

Mme Fabre de Farrel (Suzanne), présidente des centres sociaux de l'œuvre de la réadaptation de l'enfant, 1, rue d'Argenson, Paris.

M. Falconnet (René), membre de la commission des naturalisations du ministère de la santé publique et de la population, hôtel des Invalides, à Paris.

M. Fallot (Pierre), chef de la section d'hygiène industrielle à l'Institut national d'hygiène, 28, avenue de la République, à Issy-les-Moulineaux (Seine).

M. Farnarier (Gaston), président du syndicat des médecins des Bouches-du-Rhône, 110, cours Lieutaud, à Marseille.

Mme Farrand, en religion sœur Fidèle, infirmière à l'hôpital de Bray-sur-Seine (Seine-et-Marne).

Mlle Faugier (Marie), assistante sociale, à Saint-Laurent-du-Pape (Ardèche).

Mme Fayet, en religion sœur Sainte-Placidie, infirmière à l'hôpital d'Apt (Vaucluse).

Mlle Ferrand (Marie-Cécile), assistante sociale départementale, à Loches (Indre-et-Loire).

Mme Ferre, en religion sœur Laurent, infirmière à l'hôpital du Saint-Esprit, à Fort-de-France (Martinique).

M. Feugereux (Raoul), agent de la caisse mutuelle des assurances sociales d'Eure-et-Loir, à Janville.

M. Fialon (Guy), secrétaire général du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes, 39, avenue Pierre-Curie, à Saint-Cyr-l'Ecole (Seine-et-Oise).

M. Fillon (Pierre), donneur de sang, 26, avenue Jean-Jaurès, à Charleville (Ardennes).

Mme Flament (Laure), infirmière, 85, quai du Docteur-Dervaux, à Asnières (Seine).

M. Folliet (Johany), président d'honneur des associations familiales de la Haute-Savoie, Annecy.

M. Fouques (Pierre), vice-président du conseil départemental de la Seine de l'ordre des chirurgiens dentistes, 38, avenue J.-B.-Clément, Boulogne-sur-Seine (Seine).

Mme Fourcade (Jeanne), infirmière à la compagnie du matériel de forage, à Tarbes (Hautes-Pyrénées).

M. Fournier (Maurice), ingénieur divisionnaire des services techniques de la ville de Paris à la préfecture de la Seine, 60, boulevard de Champigny, à Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

M. Francisci (Jean), directeur de l'hôpital régional de Philippeville (Algérie).

M. Froidefond de Florian (Xavier), maire de Treveneuc (Côtes-du-Nord).

M. Gadrat, professeur à la faculté de médecine de Toulouse (Haute-Garonne).

M. Gaina (Gaston), infirmier à l'hôpital général de Brazzaville (Afrique équatoriale française).

M. Gallay (Emile), chef de bureau aux hôpitaux civils de Grenoble (Isère).

Mlle Gallet (Marie-Louise), assistante sociale départementale, 18, rue du Belvédère, à Caen (Calvados).

M. Gascoin (Hilaire), docteur en médecine, 40, rue Pasteur, à Châlons-sur-Marne (Marne).

Mlle Gasne (Lucie), docteur en médecine, 81, rue Jouffroy, Paris.

Mme Gaudioz, en religion sœur Philomène, infirmière à l'Hôtel-Dieu de Bourg (Ain).

Mme Gaulhier, en religion sœur Marie-Léontine, supérieure à l'hôpital-hospice de Vierzon (Cher).

M. Gautret (René), président de la commission administrative de l'hôpital-hospice de Jonzac (Charente-Maritime).

M. Gerest (Paul), docteur en médecine, 11, rue de la Bourse, à Saint-Etienne (Loire).

M. Gergaud (Henri), administrateur du bureau de bienfaisance du 3e arrondissement, 17, rue des Bernardins, Paris.

M. Gillet (Raymond), docteur en médecine, à Djelfa (Algérie).

M. Godard (Pierre), 13, avenue Anatole-France, Vitry-sur-Seine (Seine).

M. Godeau-Brissonnière (William), docteur en médecine, 2, rue de la Bretonnière, à Alger (Algérie).

M. Goirand (Julien), directeur de l'hôpital de Salon-de-Provence (Bouches-du-Rhône).

M. Gomes (Manuel), directeur de l'hôpital d'Hyères (Var).

M. Gorostis (Jean), docteur en médecine à Revel (Haute-Garonne).

Mme Goubin, en religion sœur Saint-Casimir, infirmière à la goutte de lait d'Auchel (Pas-de-Calais).

Mme Gourion, en religion sœur Agnès de Jésus, supérieure à l'hospice Roederer-Boisseau à Reims (Marne).

M. Grandpierre (Robert), professeur agrégé à la faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Mme Granon (Raymonde), inspectrice de la population de l'Allier à Yzeure.

Mme Gras, vice-présidente de la Croix-Rouge française de Bougie (Algérie).

M. Guerin (Emmanuel), secrétaire général du conseil régional de l'ordre des médecins à Vars (Charente).

M. Guidoni (Paul), président de la Croix-Rouge française de Narbonne (Aude).

Mme Guillard (Marie), surveillante médicale à la maison maternelle nationale de Saint-Maurice (Seine).

M. Guillemaud (Philibert), pharmacien à Semecey-le-Grand (Saône-et-Loire).

M. Guillesnot (Joseph), surveillant à l'hospice Saint-Vincent-de-Paul, 74, avenue Denfert-Rochereau, Paris.

Mme Guyon (Marthe), employée au ministère de la santé publique et de la population, 366, rue de Vaugirard, Paris.

M. Guyou (Charles), président du conseil régional de l'ordre des chirurgiens dentistes à Rouen (Seine-Inférieure).

Mlle Hamon (Francine), infirmière surveillante à l'hôpital de San-Salvadour à Hyères (Var).

Mlle Haouy (Laure), sage-femme, 34, rue Saint-Jean, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

M. Henry (Robert), docteur en médecine, Sainte-Menehould (Marne).

M. Holler (Maurice), pharmacien, 95, route de Ferrière, à Rousyes (Nord).

Mme Huet (Augustine), infirmière à Auffargis (Seine-et-Oise).

M. Hugon (Lucien), pharmacien, 3, place Jean-Jaurès, Montrouge (Seine).

M. Isemein (Léon), médecin chef des hôpitaux, 22, rue Bel-Air, Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. Jacquelin (Daniel), secrétaire général adjoint du comité départemental antituberculeux de l'Aude, 45, rue des Quinze-Vingts, à Troyes (Aube).

M. Jacquemain (René), inspecteur principal des pharmacies, 2, rue Félix-Vieille, à Besançon (Doubs).

M. Jacot-Lacoussière (Gaston) docteur en médecine à Saint-Léonard (Haute-Vienne).

M. Janicaud (Georges), docteur en médecine, 23, route de Limoges, à Guéret (Creuse).

Mme Jardin (Charlotte), membre des Enfants de Gayant de Paris, 123, boulevard du Montparnasse, à Paris.

Mme Jardin (Geneviève), monitrice des équipes d'urgence de la Croix-Rouge française, 10, rue Wilhem, Paris.

M. Jayer (Jean-Jacques), secrétaire général du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes, 20, rue Bacier, Saumur (Maine-et-Loire).

Mlle de Joannis (Jeanne), directrice de l'école professionelle d'assistance aux malades, rue du 11-Novembre, à Montrouge (Seine).

Mme Jobert (Simone), directrice adjointe des équipes d'urgence de la Croix-Rouge française, 38, rue du Bois-de-Boulogne, à Neuilly-sur-Seine (Seine).

Mme Joseph (Eugénie), nourrice à Villy-Bocage (Calvados).

M. Josse (Louis), employé au ministère de la santé publique et de la population, 3, rue Delépine, Bagnolet (Seine).

Mme Jouy (Françoise), surveillante générale à l'hôpital de Saint-Calais (Sarthe).

Mme Junique, en religion sœur Marie-de-Jésus, supérieure au sanatorium de Rocher (Ardèche).

M. Kieffer (Pierre), donneur de sang, 1, rue de la Passerelle, à Mulhouse (Haut-Rhin).

Mme Kientz (Suzanne), attachée à la commission d'assistance aux Nord-Africains, 28, avenue de l'Opéra, Paris.

M. Kohler (Claude), médecin directeur du centre de formation d'éducateurs, 11, place Carnot, Lyon (Rhône).

M. Kohn-Abrest (Emile), membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, 1, avenue des Pyramides, Brunoy (Seine-et-Oise).

Mme Labasque (Catherine), sage-femme à la maternité de l'hôpital Ponchelet, à Brest (Finistère).

M. Lebat (Pierre), docteur en médecine, 104, rue Cambronne, Paris.

M. Lacomme (Maurice), professeur agrégé à la faculté de médecine de Paris, 81, rue des Saints-Pères, Paris.

Mme Lacroix (Angèle), avenue Jean-Jaurès, à Figeac (Lot).
M. Ladure (Ferdinand), préparateur en pharmacie, 79, avenue Paul-Painlevé, à Châtellerault (Vienne).
M. Lafargue (Louis), directeur de l'hôpital hospice de Dax (Landes).
M. Laffaille (André), chirurgien-chef de l'hôpital de Bayonne (Basses-Pyrénées).
M. Lagrifoul (Jean), inspecteur de police à la direction de la police judiciaire, 8, rue Poirier-de-Narçay, à Paris.
M. Laguilliez (Albert), administrateur des Enfants de Gayant de Paris, 66, avenue de la Grande-Armée, à Paris.
Mlle Laidain (Anne), assistante sociale chef à la caisse d'allocations familiales de Marseille, 74, cours Pierre-Puget, à Marseille (Bouches-du-Rhône).
Mlle Laine (Madeleine), pharmacienne, place du Centenaire, à Langres (Haute-Marne).
Mlle Lamarle (Geneviève), directrice de l'école régionale d'infirmières hospitalières de Reims (Marne).
M. Lançon (René), médecin consultant régional de pédiatrie, 26, boulevard de Strasbourg, à Bourges (Cher).
M. Landel (Maurice), docteur en médecine, 115, cours de la République, le Havre (Seine-Inférieure).
M. Lapeyre (Guy), président du syndicat dentaire de la Gironde, 2, rue Villeneuve, à Bordeaux (Gironde).
M. Lapeyre (Roger), chef de division à la préfecture des Hautes-Pyrénées, à Tarbes.
Mlle Lasserre (Andrée), surveillante à l'Hôtel-Dieu, 33, villa Bocquet, à Paris.
Mme Latouche (Alice), infirmière à la Londe-les-Maures (Var).
M. Laudinet (Jean), directeur de la population de l'Allier, à Yzeure.
M. Laulhe (Léon), masseur kinésithérapeute, 8, rue Deville, à Toulouse (Haute-Garonne).
Mme de Lavergne (Aristide), sage-femme, à Saint-Denis (Réunion).
M. Leclaire, directeur départemental de la santé d'Indre-et-Loire, à Tours.
Mme Lecorps (Odette), directrice de dispensaire, 15, rue Eugène-et-M.-M.-Cornet, à Pantin (Seine).
M. Le Dreff (Joseph), donneur de sang, 59, rue de la Roquette, Paris.
Mme Lefebvre (Hélène), directrice de l'école d'infirmières de l'hôpital de Neuilly-sur-Seine, 20, rue de Varèze, Paris.
M. Leflond (Maurice), vice-président de la commission des hospices civils de Reims (Marne).
Mme Le Gall, en religion sœur Marcelle, infirmière garde-malades, à Brasparts (Finistère).
M. Legendre, médecin directeur du sanatorium Tunisie en Allemagne.
M. Legros (Jules), docteur en médecine à Saint-James (Manche).
M. Leloup (Jean-Marie), médecin chef de service aux hôpitaux unis de Châlons-sur-Marne (Marne).
Mlle Lemaître (Anne-Marie), inspectrice de la population des Deux-Sèvres, à Niort.
Mlle Lemann (Jeanne), professeur de puériculture, 10, rue Armand-Barbès, à Limoges (Haute-Vienne).
M. Lemerdy (Pierre), médecin chef des dispensaires antituberculeux des Côtes-du-Nord, à Dinan.
M. Letailleur (Maurice), médecin chef de l'hôpital psychiatrique de Clermont (Oise).
M. Lescaroux (André), pharmacien, 3, rue Victor-Hugo, à Châteauroux (Indre).
M. de Lestrade (Bernard), docteur en médecine, hôpital Dominique-Larrey, à Versailles (Seine-et-Oise).
M. de Levis-Mirepoix (Emmanuel), président du comité départemental de la Croix-Rouge française, à Brestot (Eure).
M. Levy (René), docteur en médecine, 37, place Saint-Thiébault, Metz (Moselle).
M. Leygue (René), chef de la division de l'assistance à la préfecture de la Dordogne, à Périgueux.
Mlle Ligonat (Georgette), surveillante d'admission à l'assistance publique, 103, avenue Verdier, à Montrouge (Seine).
M. Liman Sassi, infirmier à Colomb-Béchar (Algérie).
M. Lobut, préfet de la Vendée, la Roche-sur-Yon.
M. Luneau (Victor), docteur en médecine, avenue de la Motte, Saint-Sébastien-sur-Loire (Loire-Inférieure).
M. de Luze (Roger), vice-président de la fédération hospitalière de France, quai des Chartrons, Bordeaux (Gironde).
M. Maquet, docteur en médecine, à Grandpré (Ardennes).
M. Maerel (Julien), président de l'union des familles de Saint-Pol-sur-Mer (Nord).
Mme Maincent, en religion sœur Saint-Pierre, infirmière à l'hôpital d'Auchel (Pas-de-Calais).
Mme Mairey, directeur départemental de la population de la Mayenne, Laval.
Mme Mantelin (Louise), chirurgien dentiste, 111, rue Caulaincourt, Paris.
M. Marchand (Octave), médecin de l'hôpital des Sables-d'Olonne (Vendée).
M. Maréchal (Joseph), membre du comité antituberculeux d'entr'aide et d'éducation sanitaire de la Nièvre, à Nevers.
Mme Maréchal (Yvonne), préposée au service économique à l'hospice des vieillards de Blois (Loir-et-Cher).
M. Maréchal (René), commissaire général adjoint aux prix au ministère des finances et des affaires économiques, 3, rue Jules-Lemaître, Paris.
M. Marlin (René), directeur de l'hôpital de Nevers (Nièvre).
M. Martin (Paul), administrateur du bureau de bienfaisance du 9e arrondissement, 10, rue Choron, Paris.
Mme Martin (Yvonne), secrétaire d'administration au ministère de la santé publique et de la population, 92, boulevard Diderot, Paris.
M. Martrou (Pierre), professeur à l'école de médecine de Limoges (Haute-Vienne).
Mme Mas, en religion sœur Marthe-Hélène, garde-malades, 20, rue Bouchardon, Chaumont (Haute-Marne).
Mme Masmonteil (Marie-Louise), directrice de la clinique du Landy, Saint-Ouen (Seine).
M. Mathiot (Pierre), administrateur des Restaurants sociaux, 2, avenue Niel, Paris.
Mme Mayer (Jeanne), infirmière surveillante à l'hôpital Necker, 8, avenue du Parc-Montsouris, Paris.
Mme Meleart (Jeanne), vice-présidente du comité départemental de la Croix-Rouge française, 11, rue Racine, Toulon (Var).
Mme Metzinger, en religion sœur Bernardin, employée à l'hôpital de Joyeuse (Ardèche).
M. Meyer (René), directeur des Foyers de la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence de Seine-et-Marne, 21, rue de Verenne, Melun.
M. Michaud (Jean), surveillant médical à l'asile national des convalescents de Saint-Maurice (Seine).
M. Michel (Alfred), masseur kinésithérapeute, 23, avenue de la Bouzerea, Alger (Algérie).
M. Michon (Paul), professeur à la faculté de médecine de Nancy (Meurthe-et-Moselle).
Mme Mifamant (Jeanne), assistante sociale à Semene (Haute-Loire).
Mme Momon (Yvonne), assistante sociale de neuro-psychiatrie à l'office public d'hygiène sociale, 86, rue Olivier-de-Serres, Paris.
Mme Monestier, en religion sœur Jeanne, directrice de l'œuvre Monestier à Saint-Rome-de-Dolan (Lozère).
Mme Montary (Marie-Louise), religieuse infirmière à l'hôpital-hospice de Saint-Girons (Ariège).
M. Morel (Léon), président de l'union des familles de Dunkerque (Nord).
M. Morelet (Jean), médecin chef à l'ambulance de Port-Gentil (Gabon) (Afrique équatoriale française).
Mme Morget (Angeline), surveillante à l'hôpital Bichat, 7, rue du Contrat-Social, Asnières (Seine).
Mlle Morin (Lucie), membre du conseil de perfectionnement de l'enseignement ménager, 6, rue Vauvenargues, Paris.
M. Motte (Didier), directeur d'institutions sociales, 56, boulevard de la Liberté, Lille (Nord).
M. Mougenot (Jean), professeur agrégé du Val-de-Grâce, hôpital Bégin, Saint-Mandé (Seine).
Mme Moulin, en religion sœur Sainte-Marie-Hélène, infirmière à l'hôpital de la Fraternité, à Roubaix (Nord).
M. Mulot (Emile), pharmacien, 7, rue d'Herbouville, à Rouen (Seine-Inférieure).
M. Nabonne (Albert), docteur en médecine, 4, rue de Gournay, à Corbeil (Seine-et-Oise).
Mlle Naegelen (Hélène), directrice de l'école normale sociale, 80, rue de Rennes, Paris.
Mlle Nasica (Marie), surveillante à l'établissement national des convalescents du Vésinet (Seine-et-Oise).
M. N'Daw Abasse, médecin chef de l'assistance médicale indigène à Koutiala (Afrique occidentale française).
M. Nicolas (Joseph), docteur en médecine, 23, rue de Liège, Paris.
Mme Norgelet (Augustine), commissaire du Gouvernement près les Thermes, à Plombières-les-Bains, 3, rue Beaugrenelle, Paris.
M. Olle (Paul), médecin inspecteur principal de la santé de la Haute-Garonne à Toulouse.
M. Ouary (Gaston), professeur à l'école d'application du service de santé des troupes coloniales à Marseille (Bouches-du-Rhône).
M. Paget (Paul), chef du service des soins gratuits au ministère des anciens combattants et victimes de la guerre, 2, rue Gervex, Paris.
M. Palaska (Rodolphe), médecin chef de la région de Meknès (Maroc).
M. Pafut (Henri), docteur en médecine à Bort-les-Orgues (Corrèze).
M. Parnet (Jean), médecin consultant régional d'hygiène et d'épidémiologie, hôpital Bégin, Saint-Mandé (Seine).
M. Pasturaud (Jacques), docteur en médecine à Monthléry (Seine-et-Oise).
Mme Patliniez, en religion sœur Germaine, infirmière au dispensaire d'Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais).

M. Pean (Jules), 47, rue de la République, Ponts-de-Cé (Maine-et-Loire).

Mme Pelerbe, en religion sœur Marie de la Croix, infirmière à Teil-e (Loire-Inférieure).

M. Pelletier (Gaston), président des Amis du dispensaire et de la Goutte de lait d'Hodenc-en-Bray (Oise).

Mme Perney (Jacqueline), directrice adjointe à la direction du service aviation de la Croix-Rouge française, 5, rue d'Alésia, Paris.

M. Perree (Jacques), secrétaire général du comité d'action antituberculeux de Bizerte (Tunisie).

Mme Perret (Marie), nourrice à Saint-Jean-de-Maurienne (Savoie).

M. Perrin (Jean), membre de la commission sanitaire de Lure (Haute-Saône).

Mme Petitpretz, à Calonne-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Mme Pichot (Laure), directeur adjoint de la sous-direction des établissements hospitaliers à la préfecture de la Seine, 7, rue de la Tréhoffe, Paris.

M. Pierson (Emile), docteur en médecine à Saint-Mihiel (Meuse).

M. Piette (Georges), médecin chef de service à l'hôpital de Lens (Pas-de-Calais).

Mme Piveteau, en religion sœur Julienne, infirmière à l'hôpital Péan, 11, rue de la Santé, Paris.

Mlle Portat (Andrée), assistante sociale au dispensaire antituberculeux de Cognac (Charente).

M. Pougault, docteur en médecine à Maury (Pyrénées-Orientales).

M. Prieur (Charles), président du syndicat des médecins de Saône-et-Loire, Montagny, par Allériot.

M. Priollet (Jean), chirurgien chef des hôpitaux unis de Châlons-sur-Marne, 1, place Sainte-Croix, Châlons-sur-Marne (Marne).

M. Prophète (Henri), directeur du laboratoire départemental de l'Allier, 21, rue du Progrès, Moulins.

M. Provost (Charles), médecin neuro-psychiatre des hôpitaux de la marine, Versailles (Seine-et-Oise).

M. Quillet (Paul), directeur économe de l'hospice Robert, à Ancenis (Loire-Inférieure).

Mme Rafini (Camille), Ussy-sur-Marne (Seine-et-Marne).

M. Raimbault (Jean), médecin directeur des préventoriums de Megève (Haute-Savoie).

M. Rambaud (Marcel), président de l'association familiale de Melun (Seine-et-Marne).

M. Rauzier (Georges), médecin directeur du sanatorium de la Tuyolle, à Taverny (Seine-et-Oise).

Mlle Raynaud (Denise), membre du comité de « La Goutte de Lait », 31, rue d'Alsace-Lorraine, Oran (Algérie).

M. Raynaud, chef de laboratoire à l'Institut Pasteur, 4, rue de Navarre, Paris.

M. Renard (Jean), ingénieur en chef du génie rural de l'Indre, Châteauroux.

M. Renaudin (Jean), directeur général de l'union nationale interfédérale des œuvres privées sanitaires et sociales, 169, boulevard Malhesherbes, Paris.

Mme Reneaud (Jeanne), infirmière, 17, rue Jacques-Kablé, Nogent-sur-Marne (Seine).

M. Richard (Jean-Baptiste), inspecteur principal adjoint à la préfecture de police, 12, rue d'Oran, Paris.

M. Richard (Robert), médecin chef de l'hôpital de Saumur (Maine-et-Loire).

M. Rio (Léon), docteur en médecine, 2, rue Cambry, Lorient (Morbihan).

Mme Robert (Jeanne), surveillante chef à l'établissement national du Vésinet (Seine-et-Oise).

M. Robin (Auguste), chef des services administratifs de la direction de la santé publique et de la famille, à Rabat (Maroc).

M. Romand (Pierre), membre de la commission du dispensaire antituberculeux de la préfecture de police, 12, rue Claude-Decaen, Paris.

Mme Roquain (Camille), nourrice à Coudrecieux (Sarthe).

M. Roth (Jean), trésorier du syndicat des chirurgiens dentistes de Meurthe-et-Moselle, 102, rue Saint-Dizier, Nancy.

M. Roubeau (Henri), vice-président de la fédération thermale du Centre, 31, boulevard de Russie, Vichy (Allier).

Mme Roussel, en religion mère Placide, supérieure des sœurs de Lonlay-l'Abbaye (Orne).

Mme Roux (Berthe), assistante sociale, 1, rue Albert-Thomas, Limoges (Haute-Vienne).

M. Rouze (Louis), docteur en médecine, à Billy-Montigny (Pas-de-Calais).

Mme Rongère, en religion sœur Albert, infirmière, à Montmorillon (Vienne).

M. Ruffier-des-Aimes (Azarie), chirurgien dentiste, 81, boulevard Charles-de-Gaulle, Pierrefitte (Seine).

M. Rumpler (Guy), président du conseil départemental de l'ordre des chirurgiens dentistes, 60, rue Serpenoise, Metz (Moselle).

Mme Saint-Marc (Marie), sage-femme, à Floriac (Gironde).

Mme de Saporta (Gabrielle), assistante sociale chef à l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, 18, rue Jacques-Cœur, Montpellier (Hérault).

Mlle de Sars Le Comte, infirmière de la Croix-Rouge française, à Louvagny, par Jort (Calvados).

M. le professeur Saulet, directeur départemental de la santé de la Guadeloupe.

M. Schaller (René), docteur en médecine, à Muttersholtz (Bas-Rhin).

Mlle Scherrer (Juliette), médecin chef de dispensaire à l'Office public d'hygiène sociale, 82, avenue Niel, Paris.

Mme Schmid, en religion sœur Ubalde, supérieure de l'Etablissement d'Ebermunster (Bas-Rhin).

M. l'abbé Schmitt (Victor), directeur du centre de rééducation de Plappeville (Moselle).

M. Schouller (Albert), médecin directeur du sanatorium d'Helfaut (Pas-de-Calais).

M. Schreyeck (Victor), secrétaire général de l'Association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence, 18, rue du Thann, Strasbourg-Neudorf (Bas-Rhin).

M. Segalen (Henri), médecin chef de l'ambulance de Bouaké (Afrique occidentale française).

M. Sienne, inspecteur de la population de la Haute-Savoie, Annecy.

M. Simon (Frédéric), sous-directeur à l'office national d'immigration, 3, rue Marie-Davy, Paris.

M. Sizaret (Jean), médecin chef de l'hôpital psychiatrique de Rennes (Ille-et-Vilaine).

Mme Sognet (Louise), infirmière, 23, avenue des Iles-d'Or, Hyères (Var).

M. Sombret (Louis), administrateur de l'hôpital-hospice de Gravelines (Nord).

M. Soulier (Rémi), vice-président du conseil d'administration de la caisse centrale d'allocations familiales de la région parisienne, 7, rue Fauveau, Clamart (Seine).

Mme Soussens, sage-femme, 98, avenue Albert-Ier, Bordeaux (Gironde).

Mme Spery (Louise), assistante sociale chef du service social de la caisse d'allocations familiales de Roanne (Loire).

Mme Stern (Marguerite), présidente fondatrice du comité de la Croix-Rouge française de Pont-Sainte-Maxence, 29, rue Auguste-Vacquerie, Paris.

M. de Sugny (Olivier), trésorier du comité national français de l'Appel des Nations unies en faveur de l'enfance, 4, rue de Talleyrand, Paris.

Mme Suira (Marie-Thérèse), dame patronnesse du bureau de bienfaisance du 12e arrondissement, 97, boulevard Poniatowski, Paris.

Mme Tamzali, secrétaire de la Croix-Rouge française de Bougie (Algérie).

Mme Ternynck (Bettine), infirmière, 18, avenue Victor-Hugo, Chauny (Aisne).

M. Teuma (Jean), pharmacien, 2, rue Georges-Clemenceau, Constantine (Algérie).

M. Thieulin (Gustave), membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, 113, avenue Victor-Hugo, Paris.

M. Thil (Lucien), chirurgien dentiste, 4, rue Marie-Davy, Paris.

M. l'abbé Thiriet (Arthur), curé de Chamery (Marne).

Mme Tixeron (Jeanne), infirmière à Savigny-sur-Braye (Loir-et-Cher).

M. Tremeaud, préfet du Loiret, Orléans.

M. Truffert (Louis), membre du conseil supérieur d'hygiène publique de France, 29, boulevard Bourdon, Paris.

Mme Vallière (Victorine), assistante sociale scolaire chef, 120, rue Michel-Ange, Paris.

M. Veniger (Roger), administrateur du bureau de bienfaisance du 15e arrondissement, 71, rue du Commerce, Paris.

M. Vernhes (Aristide), directeur départemental de la santé du Vaucluse, Avignon.

Mme Verrier, en religion sœur Marie-Sainte-Anne, directrice de l'asile Saint-François, 1, impasse de l'Abbaye, Saint-Maur-des-Fossés (Seine).

M. Veyrine (Edmond), médecin de l'aérium de Pauvres, Juniville (Ardennes).

M. Vigneron (Maurice), membre du conseil supérieur de la pharmacie, 143, rue de Buzenval, Garches (Seine-et-Oise).

M. Villey-Desmeserets (François), administrateur civil au ministère de la santé publique et de la population, 7, rue Jean-Mauréas, Paris.

M. Weille (Raymond), docteur en médecine, 2, square Villaret-de-Joyeuse, Paris.

M. Weiss (Georges), président de la commission de surveillance de l'hôpital psychiatrique de Saint-Ylie, Tavaux (Jura).

M. Wirth (Pierre), membre des comités techniques consultatifs pour l'importation des produits biologiques au ministère de la santé publique et de la population, 23, rue François-Ier, Paris.

Mme Yger (Joséphine), surveillante à l'hospice Saint-Vincent-de-Paul, 4, rue Vercingétorix, Paris.

Modification à l'arrêté du 6 avril 1950 relatif aux conditions requises pour l'agrément des organismes de travailleuses familiales recevant un appui financier de l'Etat ou des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales.

Le ministre de la santé publique et de la population et le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu le décret n° 49-613 en date du 9 mai 1949 relatif aux organismes de travailleuses familiales recevant un appui financier de l'Etat ou des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales;

Vu l'arrêté du 6 avril 1950 relatif aux conditions requises pour l'agrément des organismes de travailleuses familiales recevant un appui financier de l'Etat ou des caisses de sécurité sociale et d'allocations familiales;

Sur la proposition du directeur général de la population et de l'entr'aide et du directeur général de la sécurité sociale,

Arrêtent.

Art. 1er. — L'article 10 de l'arrêté du 6 avril 1950 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes:

« A titre transitoire, et jusqu'au 1er juillet 1951, les formalités de l'agrément ne sont pas exigées des organismes visés à l'article 1er du présent arrêté. »

Art. 2. — Le directeur général de la population et de l'entr'aide, le directeur général de la sécurité sociale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 16 janvier 1951.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
ROGER GOUINGUENET.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,
Pour le ministre et par délégation.
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Inspection de la population.

Par arrêté en date du 22 décembre 1950, Mme Filippi, née Delfini, inspecteur adjoint de la population de l'Yonne, a été mise en disponibilité, sur sa demande, pour une durée de deux ans, à compter du 13 décembre 1950.

Pharmaciens inspecteurs.

Par arrêté en date du 18 janvier 1951, M. Grete (Pierre), inspecteur principal de la pharmacie à occupation accessoire, à Paris, est promu au grade d'inspecteur divisionnaire adjoint de la pharmacie à occupation accessoire, à compter du 1er janvier 1951.

Sanatoriums.

Par arrêté en date du 22 janvier 1951, Mlle le docteur Périchon (Hélène), reçue au concours des médecins des services antituberculeux du 23 juillet 1945, et mise à la disposition du président de la Croix-Rouge française pour être affectée à l'un des établissements de cure gérés par cet organisme en Allemagne, est nommée médecin adjoint aux sanatoriums de la Seine à Hauteville (Ain), en remplacement de M. le docteur Trousset, non installé, appelé à d'autres fonctions.

MINISTERE DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

Administration centrale.

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1951: page 755, 1re colonne, dernière ligne, au lieu de: « Mme Pasquier (Simone), ouvrière lingère de 2e catégorie, 7e classe », lire: « Mme Pasquier (Mercédès), ouvrière lingère de 2e catégorie, 7e classe ».

MINISTERE DES POSTES, TELEGRAPHES ET TELEPHONES

Remise de débet.

Par arrêté du ministre des finances et des affaires économiques et du ministre des postes, télégraphes et téléphones en date du 22 janvier 1951, il a été fait remise à M. Cartier, commis ambulant à Paris-Saint-Lazare, domicilié à Veynes (Hautes-Alpes), de la somme, en capital et intérêts, restant due sur le montant du débet mis à sa charge par décision du 19 septembre 1949.

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA SECURITE SOCIALE

Autorisation à une caisse de retraites de fonctionner.

Par arrêté du 20 janvier 1951, la caisse de retraites du personnel de l'Institut prophylactique de Paris, 36, rue d'Assas, Paris, a été autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation de modifications aux statuts et règlements de caisses de retraites.

Par arrêté du 20 janvier 1951, ont été approuvés les statuts et règlement modifiés de la caisse de retraites et de prévoyance du personnel des sociétés d'assurances, 3, rue Boudreau, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 janvier 1951, ont été approuvées les modifications aux statuts de la nouvelle caisse de retraites du Comptoir national d'escompte de Paris, 14, rue Bergère, Paris (9e), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Par arrêté du 20 janvier 1951, ont été approuvées les modifications au règlement d'allocations éducation de la caisse d'allocations vieillesse pour les cadres de l'industrie et du commerce, 118, rue de Solférino, Lille (Nord), autorisée à fonctionner dans les conditions prévues aux articles 43 à 58 du décret modifié du 8 juin 1946.

Approbation des statuts d'une société mutualiste d'entreprise.

DÉPARTEMENT DU NORD

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 janvier 1951, ont été approuvés les statuts de la société mutualiste d'entreprise ci-après: Société mutualiste d'entreprise des établissements Bonamy-Wibaux, n° 59-2551, à Flers-Lille.

Fusion de sociétés mutualistes.

DÉPARTEMENT DE L'AISNE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 janvier 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Caisse de famille, n° 2-456, à Etreillers, avec la société mutualiste dite: Mutuelle familiale de Saint-Quentin, n° 2-344, à Saint-Quentin.

DÉPARTEMENT DE L'EURE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 janvier 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Sociétés de secours mutuels des ouvriers, employés et commerçants d'Evreux, n° 27-32, à Evreux, avec la société mutualiste dite: Société mutualiste familiale du département de l'Eure, n° 27-283, à Evreux.

DÉPARTEMENT DE L'ISÈRE

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 janvier 1951, a été approuvée la fusion des sociétés mutualistes dites: 1° Bienfaisance mutuelle maternelle et filiale, n° 38-11, à Grenoble; 2° Sainte-Agathe, n° 38-12, à Grenoble; 3° Sainte-Anne (dames et demoiselles), n° 38-41, à Grenoble; 4° Sainte-Marguerite, n° 38-44, à Grenoble; 5° La concorde fraternelle, n° 38-103, à Grenoble; 6° Des dames et demoiselles, n° 38-200, à Grenoble, avec la société mutualiste dite: Saint-Louis, n° 38-53, à Grenoble, qui s'appellera désormais Société mutualiste des dames de Grenoble, n° 38-53, à Grenoble.

Par arrêté du ministre du travail et de la sécurité sociale en date du 23 janvier 1951, a été approuvée la fusion de la société mutualiste dite: Des Ouvriers fondeurs, n° 38-187, à Voiron, avec la société mutualiste dite: La Cordonnerie voironnaise, n° 38-148, à Voiron.

Désignation de deux membres de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité.

Le ministre du travail et de la sécurité sociale,

Vu l'arrêté du 31 janvier 1947, modifié les 16 octobre 1947, 15 mars et 1er août 1949, portant désignation des membres de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité instituée par le décret du 28 mai 1946,

Arrête:

Art. 1er. — Est désigné en qualité de représentant ouvrier de l'utilisation des machines à la section professionnelle des industries du bois de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité:

M. Valery (Jean), secrétaire de la fédération confédérée Force-Ouvrière de la métallurgie de France et d'outre-mer, 83, rue de la Victoire, à Paris (9e), en remplacement de M. Hamon, démissionnaire.

Art. 2. — Est désigné en qualité de représentant ouvrier de la construction des machines à la section professionnelle des industries des cuirs et peaux de la commission d'homologation des dispositifs de sécurité:

M. Jarry (Georges), 11, rue Gabriel-Péri, à Ivry-sur-Seine (Seine), en remplacement de M. Gouteux, démissionnaire.

Art. 3. — Le directeur du travail est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 18 janvier 1951.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur du cabinet,
JACQUES DOUBLET.

Ministère du travail et de la sécurité sociale.

Résultats des élections du 8 janvier 1951 à la Caisse nationale de sécurité sociale et au Conseil supérieur de la sécurité sociale.

I. — CAISSE NATIONALE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Collège des personnes qualifiées des caisses régionales de sécurité sociale et des caisses régionales d'assurance vieillesse.

Nombre total des voix des électeurs inscrits: 171.
Suffrages exprimés 164.
Ont obtenu:

LISTES	VOIX	SIÈGES	A ÉTÉ ÉLU
C.G.T.	6	»	
C.G.T. - F.O.	89	1	M. Thouvignon.
C.F.T.C.	69	»	

II. — CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

Collège des personnes qualifiées des caisses régionales de sécurité sociale et des caisses régionales d'assurance vieillesse.

Nombre total des voix des électeurs inscrits: 171.
Suffrages exprimés: 161.
Ont obtenu:

LISTES	VOIX	SIÈGES	ONT ÉTÉ ÉLUS
C.G.T. - F.O.	30	»	
C.F.T.C.	63	1	M. Broutin.
Mutualité française....	68	2	MM. Aubry. Dujardin.

INFORMATIONS PARLEMENTAIRES

ASSEMBLEE NATIONALE

ANNÉE 1951

Ordre du jour du vendredi 26 janvier 1951.

A neuf heures trente. — 1re SÉANCE PUBLIQUE

1. — Vote des propositions de loi: 1° de M. Rabier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des articles 52 à 59 de l'ordonnance du 13 avril 1943 modifiant et complétant la législation applicable en Algérie au domaine de l'Etat et de l'Algérie et au domaine public national; 2° de M. Fernand Chevalier et plusieurs de ses collègues portant abrogation des dispositions de l'ordonnance du 13 avril 1943 qui ont modifié en Algérie la législation sur les biens de l'Etat, de l'Algérie et du domaine public. (Nos 6826-6909-9177-11847. — M. Rabier, rapporteur.) (Sous réserve qu'il n'y ait pas débat.)

2. — Suite de la discussion d'urgence du rapport de la commission de l'agriculture sur douze propositions de loi relatives au statut du fermage et du métayage. (Nos 362-702-951-1016-1224-3466-7255-8254-8506-9184-10015-10102-10687-11132-11768. — M. Lamarque-Cando, rapporteur.)

3. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de résolution de M. de Moro-Giafferri tendant à inviter le Gouvernement à interdire toute expulsion de locataires ou occupants de bonne foi jusqu'au vote des textes en discussion. (Nos 10781-10820. — M. Minjoz, rapporteur.)

4. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Gilles Gozard et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à saisir sans délai l'Assemblée nationale du projet de budget 1951. (No 10950).

5. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Chautard tendant à inviter le Gouvernement à réparer les conséquences de l'erreur dont sont victimes les viticulteurs de l'Ardèche dans l'établissement des bases d'impositions des bénéfices agricoles. (No 10949.)

6. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Roger Roucaute et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les agriculteurs ardéchois en matière d'impôt sur les bénéfices agricoles. (No 10951).

7. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. Jean Charlot et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à réparer les injustices fiscales dont sont l'objet les viticulteurs des départements du Var, du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône en matière d'impôts sur les bénéfices agricoles. (Nos 11094-11157. — M. Baurens, rapporteur.)

8. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. René Schmitt et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à augmenter les crédits de suppléance, afin d'assurer au maximum le fonctionnement des écoles primaires publiques. (Nos 11145-11308. — Mme Lempereur, rapporteur.)

9. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Darou et plusieurs de ses collègues tendant à rétablir la présomption d'origine pour les militaires présents sous les drapeaux. (No 11137.)

10. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Coudray et plusieurs de ses collègues tendant à permettre aux négociants en grains agréés de bénéficier de l'aval de l'O. N. I. C. pour leurs effets délivrés en payement des blés qu'ils stockent, dans le cadre des dispositions de la loi du 15 août 1936. (N° 9906.)

11. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion du rapport de la commission de la production industrielle sur la proposition de loi de M. Biscarlet et plusieurs de ses collègues tendant à empêcher toute fermeture de mines dans les houillères nationales ou privées ou d'usines métallurgiques sans que la décision ait été préalablement soumise au Parlement. (N°s 10451 [rectifié], 10781. — M. Védrines, rapporteur.)

12. — Arbitrage sur l'urgence de la discussion de la proposition de loi de M. Charles Schauffler et plusieurs de ses collègues tendant à l'aggravation des peines infligées en vertu de l'article 312 du code pénal aux auteurs de coups et blessures sur des enfants. (N° 9709.)

13. — Discussion d'urgence de la proposition de résolution de M. de Menthon et plusieurs de ses collègues tendant à inviter le Gouvernement à accorder, à titre exceptionnel, la gratuité de l'envoi d'un colis aux soldats d'Indochine à l'occasion des fêtes de Noël. (N°s 11325, 11356. — M. Yves Fagon, rapporteur.)

A quinze heures. — 2e SÉANCE PUBLIQUE

1. — Réponses des ministres aux dix questions orales suivantes:

I. — M. Roger Duveau demande à M. le ministre des finances et des affaires économiques les mesures qu'il compte prendre pour se conformer à la résolution votée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 15 juin 1950 et qui invite le Gouvernement à faire bénéficier les fonctionnaires retraités ayant conservé leur résidence dans les territoires de la zone C. F. A. d'un indice de correction équivalent à celui dont bénéficient les fonctionnaires en activité de service dans les mêmes territoires.

II. — M. Jean-Paul Palewski expose à M. le ministre des finances et des affaires économiques qu'un porteur de bon du Trésor de 100.000 F se trouvant dans la nécessité imprévue de réaliser une partie de son avoir s'est vu refuser, dans une banque et dans une perception, la division de son bon, et qu'il a dû alors supporter un agio important sur la valeur totale de son bon. Il lui demande: 1° si ce refus est justifié; 2° dans la négative, la procédure à suivre pour que le porteur obtienne satisfaction; 3° dans l'affirmative, les motifs de droit ou les raisons d'ordre pratique qui s'opposent à la division d'un bon du Trésor, de la reconstruction, et à intérêt progressif; 4° s'il n'estime pas opportun de faire étudier la question par ses services, considérant que l'intérêt même du Trésor est d'accorder le maximum de facilités à sa clientèle.

III. — M. Paul Billat rappelle à M. le ministre de la défense nationale que les articles 7 et 8 de la loi du 18 mars 1950 accordent des dispenses aux jeunes gens de la classe 1950 devant être incorporés et qui se trouvent dans la situation de père de famille, aîné d'orphelins de père et de mère, fils aîné de veuve non remariée, etc. Or, des jeunes gens de la classe 1950, n'ayant pas effectué leur demande avant leur incorporation, ainsi que d'autres ayant acquis après leur incorporation les situations pour lesquelles les dispenses sont accordées, ont vu leur demande, présentée au corps, refusée. Il lui demande si ces demandes ne doivent pas être satisfaites en conformité même du texte et de l'esprit de la loi, qui n'implique aucune restriction pour les catégories bénéficiaires.

IV. — M. André Barthélémy expose à M. le ministre des travaux publics, des transports et du tourisme que la loi n° 50-981 du 1er août 1950 accorde des facilités de transports par chemin de fer aux bénéficiaires d'une rente, pension, retraite, allocation ou secours viager, versé au titre d'un régime de sécurité sociale. Le décret d'application n'étant pas encore pris, il lui demande ce qu'il compte faire pour rendre cette loi immédiatement exécutoire et pour que les bénéficiaires éventuels puissent jouir de ces dispositions à l'occasion des congés de fin d'année 1950.

V. — M. Bernard Paumier attire l'attention de M. le ministre des finances et des affaires économiques sur le retard très préjudiciable des recettes devant aller au budget des allocations familiales agricoles et qui atteignait 12 milliards de francs au 1er novembre 1950. Il lui demande, compte tenu des vives protestations des organisations intéressées, quelles sont les mesures que compte prendre d'urgence le Gouvernement.

VI. — M. Jean Minjoz demande à M. le ministre de l'intérieur les mesures qu'il compte prendre pour éviter, dans les circonstances actuelles, et notamment pendant la mauvaise saison, l'expulsion de tout locataire ou occupant de bonne foi dont le « relogement » dans des conditions satisfaisantes n'aurait pas été assuré, soit par le poursuivant, soit par les pouvoirs publics.

VII. — M. Jean-Paul Palewski expose à M. le ministre du budget que son administration fait actuellement procéder à des saisies dites « conservatoires » chez des maraîchers de la région parisienne; que ces derniers, sévèrement éprouvés par la mévente, l'effondrement des cours, les importations étrangères, l'élévation considérable des prix de revient, sont dans l'impossibilité de payer ce qui leur est réclamé par le fisc. Il lui demande quelles mesures seront prises pour mettre fin à ces brimades, exonérer en totalité les maraîchers qui sont dans l'incapacité de payer, et accorder de justes délais à ceux qui pourraient s'acquitter en partie de leurs obligations.

VIII. — M. Jean Cayeux demande à M. le ministre de l'intérieur s'il n'envisage pas de prendre, en liaison avec les assemblées et autres autorités compétentes de Paris et du département de la Seine, de nouvelles mesures permettant d'améliorer la circulation dans l'agglomération parisienne.

IX. — M. Claude Mont signale à M. le ministre des finances et des affaires économiques que la transformation de la C. C. D. V. T. en S. I. C. O. V. A. M. n'a en rien amélioré le marché des valeurs mobilières; et lui demande s'il compte corriger le régime du dépôt obligatoire des actions.

X. — M. Denis Cordonnier demande à M. le ministre de la santé publique et de la population quelles sont les dispositions qu'il a prises pour assurer, dans tous les départements, l'application uniforme de la loi n° 49-1094 du 2 août 1949 ayant pour objet de venir en aide à certaines catégories d'aveugles et de grands infirmes, en ce qui concerne notamment, 1° la rémunération des médecins experts siégeant près des commissions cantonales ou départementales d'assistance; 2° les conditions dans lesquelles sont octroyées la pension principale prévue à l'article 5 de ladite loi; l'allocation mensuelle de compensation prévue par l'article 4 modifié de l'ordonnance du 3 juillet 1945; la majoration pour tierce personne prévue à l'article 20 *bis* modifié de la loi du 11 juillet 1905; 3° les enfants de moins de quinze ans; 4° l'application de l'article 13 de ladite loi et le critère qui a permis de fixer, par l'arrêté du 27 mars 1950, à 54.000, 51.000 et 48.000 F par an la limite du cumul autorisé pour l'attribution de la pension prévue par l'article 5 de ladite loi à laquelle doit s'ajouter la majoration prévue à l'article 20 *bis* modifié de la loi de 1905 avec les ressources personnelles.

2. — Suite de la discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Agriculture et prestations familiales agricoles) (Dispositions concernant le budget de l'agriculture). (N°s 11035-annexes 1 et 2-11672-11837. — M. Abelin, rapporteur.)

3. — Suite de la discussion du projet de loi et des lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande. — Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant le budget de la marine marchande). (N°s 11044-annexes 1 et 2-11152-11752-11830-11850-11956-11957. — M. Courant, rapporteur.)

4. — Discussion du projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'année 1951 (Finances et affaires économiques) (Dispositions concernant le budget annexe des monnaies et médailles). (N°s 11035-11839 [annexe n° 8]. — M. Bernard Paumier, rapporteur.)

A vingt et une heures. — 3e SÉANCE PUBLIQUE

Suite des discussions inscrites à l'ordre du jour de la deuxième séance.

Liste des projets, propositions ou rapports mis en distribution le vendredi 26 janvier 1951.

N° 11892. — Proposition de loi de M. Maurice Poirot tendant à rétablir l'emploi de cantinier militaire dans les casernes (renvoyée à la commission de la défense nationale).

N° 11907. — Proposition de loi de M. Jacques Duclos tendant à accorder: 1° l'amnistie à tous les démocrates d'outre-mer condamnés en raison de leur participation à la lutte anticolonialiste de leur peuple; 2° la cessation des poursuites pour tous les démocrates d'outre-mer emprisonnés préventivement ou poursuivis pour les mêmes motifs (renvoyée à la commission de la justice).

N° 11909. — Proposition de loi de M. Pierre Montel tendant à modifier le décret du 23 prairial an XII dans le but d'autoriser les inhumations dans les caveaux de famille situés dans les cimetières désaffectés (renvoyée à la commission de l'intérieur).

N° 11926 (rectifié). — Nouvelle délibération demandée par M. le Président de la République sur la loi autorisant la ratification de la convention du 12 mai 1949 relative à l'exploitation de navires météorologiques dans l'Atlantique-Nord (renvoyée à la commission des moyens de communication).

N° 11950 (1). — Proposition de résolution de Mlle Archimède tendant à inviter le Gouvernement à accorder un premier secours de 200 millions de francs aux sinistrés de l'incendie de Pointe-à-Pitre du 11 janvier 1951 (renvoyée à la commission des finances).

(1) Le tirage de ce document est limité aux besoins de Mmes et MM. les députés et des services de l'Assemblée nationale.

N° 11954. — Projet de loi tendant à autoriser le Président de la République française à ratifier la convention concernant les stagiaires signée le 17 avril 1950 entre les cinq pays cosignataires du traité de Bruxelles (renvoyé à la commission du travail).

N° 11955. — Projet de loi portant abrogation des articles 112, 113 et 114 du livre II du code du travail et modification de l'article 185 du même livre (renvoyé à la commission du travail).

N° 11956. — Troisième lettre rectificative au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Marine marchande, travaux publics, transports et tourisme) (renvoyée à la commission des finances).

N° 11957. — Rapport supplémentaire par M. Pierre Courant, au nom de la commission des finances, sur le projet de loi et les lettres rectificatives au projet de loi relatif au développement des crédits affectés aux dépenses de fonctionnement des services civils pour l'exercice 1951 (Travaux publics, transports et tourisme) (Dispositions concernant la marine marchande).

N° 11958. — Projet de loi tendant à relever le salaire servant de base au calcul des prestations familiales des salariés et assimilés (renvoyé à la commission du travail).

Modifications aux listes électorales des membres des groupes.

I. — GROUPE DU PARTI RÉPUBLICAIN DE LA LIBERTÉ

26 membres au lieu de 27.

Supprimer le nom de M. Max Brusset.

II. — GROUPE DU CENTRE RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT D'ACTION PAYSANNE ET SOCIALE

1° 20 membres au lieu de 19.

Ajouter le nom de M. Brusset.

2° *Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.*

(2 membres au lieu de 1.)

Ajouter le nom de M. Mutter.

III. — GROUPE DE L'UNION DES RÉPUBLICAINS PROGRESSISTES

Apparentés aux termes de l'article 16 du règlement.

3 membres au lieu de 4.

Supprimer le nom de M. Forcinal (Albert).

Nomination des membres des commissions.

Dans sa séance du mardi 23 janvier 1951, l'Assemblée nationale a nommé membres:

1° De la commission des affaires économiques:

MM. Alliot, Apithy, Benchennouf, Bergasse, Bergeret, Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marcel) (Drôme), Calrice, Chambeiron, Chausson, Chaze, Chevalier (Fernand) (Alger), Mme Degrond, MM. Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Duforest, Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Fabre, Gavini, Genest, Gervolino, Mme Ginollin, MM. Godin, Greffier, Guérin (Maurice) (Rhône), Hugues (Joseph-André) (Seine), Juge, Jules-Julien (Rhône), Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Lacoste, Lavergne, Leenhardt (Francis), Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. Lespès, Marcellin, Mauroux, Mme Nédelec, M. Poimbœuf, Mme Poinso-Chapuis, MM. Rigal (Albert) (Loiret), Rougier, Taillade, Temple, Theetten, Weill-Raynal.

2° De la commission de l'agriculture:

MM. Bas, Baurens, Becquet, Boccagny, Bocquet, Mme Boutard, MM. Charpentier, Delcos, Errecart, Farinez, Florand, Garavel, Huel, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Mme Lambert (Marie) (Finistère), MM. Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Masson (Jean) (Haute-Marne), Méhaignerie, Montagnier, Moussu, Olmi, Pannier, Perdon (Hilaire), Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Rochet (Waldeck), Roulon, Ruffe, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Tricart, Valay, Vée (Gérard), Vuillaume, Zunino.

3° De la commission des boissons:

MM. Bas, Baurens, Blocquaux, Boulet (Paul), Mme Boutard, MM. Brillouet, Castera, Chautard, Chevalier (Fernand) (Alger), Delcos, Braveny, Dupuy (Maréau) (Gironde), Duquesne, Fabre, Gau, Gourdon, Gros, Guesdon, Guille, Guillon (Louis) (Finistère), Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Hénault, Lalle, Lenormand, Liquard, Llante, Loustau, Martineau, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Monin, Montagnier, Pourtier, Pouyet, Mme Reynaud, M. Ricou, Mme Roca, MM. Rochet (Waldeck), Schauffler (Charles), Signsl, Sourbet, Thibault, Thoral, Tourblanc, Zunino.

4° De la commission de la défense nationale:

MM. André (Pierre), Anxionnaz, Arnal, Auban, Augarde, Bartolini, Bayrou, Billat, Bouret (Henri), Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Bruyneel, Cadi (Abdelkader), Capdeville, Caron, Cherrier, Christiaens, Dassonville, Evrard, Fagon (Yves), Froment, Giraudot, Guyot (Raymond) (Seine), Jeanmet, Jouvile (Alfred Malleret), Labrosse, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Lécrivain-Servoz, Mme Le Jeune (Hélène) (Côtes-du-Nord), MM. le Troquer (André), Manceau, Maurellet, Mekki, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Michelet, Monlel (Pierre), Nazi Boni, Raymond-Laurent, Taillade, Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Tillon (Charles), Tourné, Triboulet, Pierre Villon, Wasmer.

5° De la commission de l'éducation nationale:

MM. Airoldi, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Baudry d'Asson (de), Bèche, Billères, Binot, Boutavant, Capitant (René), Cartier (Marcel) (Drôme), Cayol, Césaire, Mme Charbonnel, MM. Condat-Mahaman, Deixonne, Derdour, Mlle Dienesch, MM. Doutrellot, Dupuy (Marceau) (Gironde), Farand, Farine (Philippe), Fauvel, Finet, Garaudy, Gau, Goeffre (de), Giovoni, Mmes Guérin (Lucie) (Seine-Inférieure), Herizog-Cachin, MM. Huberl (Jean), Kir, Mlle Lamblin, Mme Lempereur, MM. Marie (André), Marin (Louis), Martineau, Masson (Albert) (Loire), Ramonet, Rincent, Mlle Rumeau, MM. Signor, Simonnet, Thamier, Toublanc, Viatle.

6° De la commission de la famille, de la population et de la santé publique:

MM. Alliot, Am'ot (Octave), Barbier, Barrot, Béné (Maurice), Bissol, Mlle Bosquier, MM. Boulet (Paul), Bouxom, Cayeux (Jean), Chassaing, Cordonnier, Dezarnaulds, Mme Doutreau, MM. Doutrellot, Mme Dupuy (Gironde), Dutard, Mme François, MM. Frédet (Maurice), Gallet, Guilbert, Mme Herizog-Cachin, MM. Lacaze (Henri), Macouin, Mazuez (Pierre-Fernand), Mora, Nisse, Noel (Marcel) (Aube), Olmi, Mmes Poinso-Chapuis, Rabalé, MM. Rech, Regaudie, Ribeyre (Paul), Mme Roca, MM. Roclore, Rougier, Said Mohamed Cheikh, Savard, Segelle, Vergès, Mme Vermeersch, M. Vuillaume, Mlle Weber.

7° De la commission des finances:

MM. Abelin, Aubry, Auguet, Barangé (Charles) (Maine-et-Loire), Billat, Blocquaux, Burlot, Chariot (Jean), Chevallier (Pierre) (Loiret), Cogniot, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Courant, Dagain, David (Marcel) (Landes), Denais (Joseph), Duclos (Jacques) (Seine), Dupraz (Joannès), Marc Dupuy (Gironde), Dusseaulx, Gabelle, Gaillard, Garcia, Gozard (Gilles), Grésa (Jacques), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond) (Gironde), Hugues (Emile) (Alpes-Maritimes), Jean-Moreau, Lamps, Laniel (Joseph), Lecourt, Martine, Mendès-France, Meunier (Pierre) (Côte-d'Or), Palewski, Paumier, Perdon (Hilaire), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Ramelle, Reynaud (Paul), Simonnet, Tinguy (de), Tourtaud, Truffaut.

8° De la commission de l'intérieur:

MM. Allonneau, Badiou, Ballanger (Robert) (Seine-et-Oise), Bégoin, Benchennouf, Benlaieb, Ben Tounes, Borra, Cadi (Abdelkader), Carlier (Gilbert) (Seine-et-Oise), Cordonnier, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Cristofol, Cronzier, Delbos (Yvon), Djemad, Dreyfus-Schmidt, Fagon (Yves), Fievez, Foulupt-Esperaber, Ginestet, Guyomard, Lepervanche (de), Lescoral, L'Huillier (Waldeck), Marty (André), Mezerna, Mondon, Moni, Mouchet, Moustier (de), Petit (Albert) (Seine), Pierre-Gronès, Quinci, Rabier, Reille-Soult, Renoure, Rigal (Eugène) (Seine), Schaff, Serre, Smail, Mme Sportisse, MM. Very (Emmanuel), Wagner.

9° De la commission de la justice et de législation:

Mlle Archimère, M. Badie, Mme Bastide (Denise), (Loire), MM. Berger, Bourbon, Chamant, Charpin, Chaulard, Cilerne, Courant, Defos du Rau, Delahoutre, Depreux (Edouard), Desjardins, Dominjon, Gallet, Gaty Gasparrou, Garet, Mme Ginollin, MM. Gourdon, Grimaud, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), Kriegel-Valrimont, Kuehn (René), Lacaze (Henri), Marty (André), Médecin, Munoz, Montillot, Moro-Giafferri (de), Noguères, Péron (Yves), Poumadere, Ramarony, Rollin (Louis), Roques, Mme Schell, MM. Silvandre, Sissoko (Fily-Dabo), Tinaud (Jean-Louis), Toujas, Valentino, Viollette (Maurice), Wasmer.

10° De la commission de la marine marchande et des pêches:

MM. Aubame, Audegui, Ben Aly Chérif, Bergasse, Bianchini, Bissol, Lance, Capdeville, Cayol, Cermolacce, Chaban-Delmas, Chevallier (Louis) (Indre), Coudray, Dassonville, Fayet, Félix, Félix-Tchicaya, Gaborit, Gavini, Gosnal, Gouge, Gros, Guiguen, Guilbert, Guillon, Hamon (Marcel), Hennequelle, Laurelli, Lepervanche (de), Liquard, Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Orvoen, Pantaloni, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Renoure, Rousseau, Schmitt (René) (Manche), Siefridl, Signor, Yvon.

11° De la commission des moyens de communication et du tourisme:

MM. Allonneau, Anxionnaz, Arnal, Babet (Raphaël), Bachelet, Barbier, Barel, Barthélemy, Beauquier, Béné (Maurice), Bianchini, Bour, Bouret (Henri), Xavier Bouvier (Ille-et-Vilaine), Cartier (Marius) (Haute-Marne), Chevallier (Louis) (Indre), Mme Chevrin, MM. Cousion, Devinat, Dufour, Dutard, Faraud, Geoffre (de), Hugues (Joseph-André) (Seine), Hulin, Livry-Level, Mariel (Louis), Médecin, Midol, Moquet, Morand, Noel (Marcel) (Aube), Penoy, Peytel, Pineau, Poumadère, Regaudie, Mme Rayraud, MM. Ricou, Saravane Lambert, Schaff, Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Schmitt (Albert) (Bas-Rhin), Vergès

12° De la commission des pensions:

MM. Amiot (Octave), Asseray, Auban, Badie, Barrachin, Baylet, Bégouin, Ben Aly Chérif, Casanova, Chaze, Cherrier, Mme Chevrin, MM. Darou, Devemy, Dixmier, Djemad, Douala, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Hutin, Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Laribi, Le Coutaller, Macouin, Maillocheau, Mamba Sano, Mekki, Mouchet, Mouton, Moynet, Nazi Boni, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Roucaute (Roger) (Ardèche), Saïd Mohamed Cheikh, Theetten, Touchard, Tourné, Villard, Mlle Weber.

13° De la commission de la presse:

MM. Astier de La Vigerie (d'), Barel, Barrot, Baylet, Bichet, Biscarlet, Bouhey (Jean), Brault, Brusset (Max), Chaban-Delmas, Mme Degrond, MM. Desson, Dreyfus-Schmidt, Félix, Mme Galicier, MM. Gaby-Gasparrou, Godin, Gosset, Grenier (Fernand), Guillon (Jean) (Indre-et-Loire), Hugonnier, Hutin-Desgrées, Jouve (Géraud), Krieg-Valrimont, Mlle Lamblin, MM. Lefèvre-Pontalis, Mallez, Mercier (André-François) (Deux-Sèvres), Jean Meunier (Indre-et-Loire), Ment, Noël (André) (Puy-de-Dôme), Noguères, Pierrard, Poimboeuf, Pourtier, Ramonet, Rivet, Saravane Lambert, Schauffler (Charles), Terpend, Terrenoire, Thuillier, Verneyras, Wagner.

14° De la commission de la production industrielle:

MM. Babet (Raphaël), Bèche, Bessac, Beugniez, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Christiaens, Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Mme Duvernois, MM. Elain, Fievez, Finet, Furaud, Gomez, Goudoux, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Jules-Julien (Rhône), Krieger (Alfred), Labrosse, Le Sciellour, Lespès, Loustau, Malbrez, Maton, Mazel, Michel, Moynet, Mudry, Ouedraogo Mamadou, Peyrat, Peytel, Poulain, Ramarlier, Roucaute (Gabriel) (Gard), Sauder, Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion, Small, Védrines.

15° De la commission de la reconstruction et des dommages de guerre:

MM. Aku, Brault, Brillouet, Caillavet, Calas, Caron, Chevallier (Pierre) (Loiret), Coudray, Crouzier, Darou, Dezarnaulds, Elain, Farinez, Fauvel, Fouyet, Garavel, Garet, Gautier, Gouge, Guiguen, Guillon, Halbout, Hénault, Lareppe, Le Coutaller, Lenormand, Levindrey, Michaut (Victor) (Seine-Inférieure), Midol, Mondon, Mme Naudé, MM. Nisse, Poirot (Maurice), Poulain, Prigent (Robert) (Nord), Prot, Rigal (Albert) (Loiret), Schmitt (René) (Manche), Siefridt, Sigrist, Thiriet, Triboulet, Wolff, Yvon.

16° De la commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions:

MM. Barrachin, Paul Bastid, Beauquier, Betolaud, Bichet, Blanchet, Edouard Bonnefous, Bour, Brusset (Max), Castellani, Chambrun (de), Cristofol, Defos du Rau, Delachenal, Delbos (Yvon), Desson, Duclos (Jacques) (Seine), Dumet (Jean-Louis), Dupraz (Joannès), Mlle Dupuis (José) (Seine), MM. Duveau, Ginestet, Girard, Guille, Hugonnier, Hussel, Jeanmot, Joubert, Lamine-Guèye, Legendre, Maton, Mazuez (Pierre-Fernand), André Mercier (Oise), Minjoz, Monjaret, Péron (Yves), Mme Germaine Peyroles, MM. Rigal (Eugène) (Seine), Roques, Senghor, Mme Sportisse, MM. Teitgen (Pierre) (Ille-et-Vilaine), Pierre Villon, Weil-Raynal.

17° De la commission des territoires d'outre-mer:

M. Aku, Mlle Archimède, MM. Arthaud, Barthélémy, Benoist (Charles), Boccagny, Caillavet, Castellani, Cermolacce, Césaire, Chevigné (de), Citerne, Coste-Floret (Paul) (Hérault), Damas, Devemy, Devinat, Diallo (Yacine), Mme Douteau, MM. Dumas (Joseph), Duveau, Frédéric-Dupont, Girardot, Gorse, Greffier, Guisseu (Henri), Horma Ould Babana, Jaquet, Juge, Juglas, July, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Lamine-Guèye, Laurelli, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Monin, Ninine, Oopa Pouvanaa, Tony Révillon, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Thibault.

18° De la commission du travail et de la sécurité sociale:

MM. André (Pierre), Asseray, Béranger (André), Besset, Beugniez, Bonnet, Bouxom, Capitant (René), Chassaing, Mme Claeys, MM. Costes (Alfred) (Seine), Croizat, Mme Darras, MM. Degoutte, Delachenal, Denis (Alphonse) (Haute-Vienne), Deshors, Duprat (Gérard), Duquesne, Durroux, Fayet, Genest, Gervolino, Guérin (Maurice) (Rhône), Joubert, Kir, Laribi, Laurent (Augustin) (Nord), Mmes Lefebvre (Francine) (Seine), Lempereur, MM. Mazier, Meck, Musmeaux, Mme Nédelec, MM. Ninine, Ouedraogo Mamadou, Patinaud, Paul (Gabriel) (Finistère), Mlle Prevert, MM. Renard, Segelle, Sion, Valentino, Viatte.

19° De la commission des immunités parlementaires:

MM. Aubame, Bartolini, Mme Madeleine Braun, MM. Chambeiron, Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Delcos, Desjardins, Diallo (Yacine), Draveny, Farine (Philippe), Grimaud, Malbrant, Mallez, Mazuez (Pierre-Fernand), Moro-Giafferri (de), Petit (Guy) (Basses-Pyrénées), Pierrard, Pronteau, Ricou, Roques, Teitgen (Henri) (Gironde), Tourné.

20° De la commission de comptabilité:

MM. Aubry, Bour, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Draveny, Dufour, Dumas (Joseph), Gaby-Gasparrou, Julian (Gaston) (Hautes-Alpes), André Mercier (Oise), Monin, Mlle Prevert.

Dans sa première séance du jeudi 25 janvier 1951, l'Assemblée nationale a nommé membres de la commission des affaires étrangères: MM. Aragon (d'), Augarde, Aumeran, Bardoux (Jacques), Paul Bastid, Betolaud, Bidault (Georges), Billoux, Biscarlet, Edouard Bonnefous, Bonte (Florimond), Bouhey (Jean), Mme Madeleine Braun, MM. Cachin (Marcel), Cayeux (Jean), Chambrun (de), Chastellain, Chevigné (de), Coste-Floret (Alfred) (Haute-Garonne), Pierre Cot, Dhers, Fajon (Etienne), Fonlupt-Esperaber, Gaborit, Gay (Francisque), Giovoni, Gorse, Gouin (Félix), Jouve (Géraud), Kuehn (René), Le Bail, Marie (André), Mayer (Daniel) (Seine), Moustier (de), Philip (André), Pourtalet, Rivet, Rosenblatt, Scherer (Marc), Schumann (Maurice) (Nord), Teitgen (Henri) (Gironde), Mme Vaillant-Couturier, MM. Vendroux, Viard.

Commission de l'agriculture.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Baurens, Farinez, Florand, Ihuel, Kauffmann, Lalle, Lamarque-Cando, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Laurens (Camille) (Cantal), Legendre, Lucas, Mabrut, Mehaignerie, Moussu, Olmi, Paumier, Pirot, Pouyet, Prigent (Tanguy) (Finistère), Rincent, Sesmaisons (de), Sourbet, Terpend, Tricart, Valay, Vuillaume, Zunino.

Suppléants. — MM. Dumet (de M. Boccagny), Mme Reynaud (de Mme Marie Lambert), M. Bianchini (de M. Gérard Vée).

Commission des finances.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Auguet, Barangé (Charles), Burlot, Courant, Dagain, David (Marcel), Denais (Joseph), Dupuy (Marc), Gabelle, Gaillard, Gozard (Gilles), Guesdon, Guyon (Jean-Raymond), Jean-Moreau, Lamps, Lecourt, Meunier (Pierre), Simonnet, Tinguy (de), Truffaut.

Suppléant. — M. Cristofol (de M. Jacques Gresa).

Commission de la marine marchande et des pêches.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Bergasse, Bianchini, Bissol, Cance, Capdeville, Cayol, Cermolacce, Coudray, Dassonville, Félix, Gaborit, Gavini, Gosnat, Guiguen, Hamon (Marcel), Henneguelle, Laurelli, Lepervanche (de), Mazier, Michaud (Louis) (Vendée), Mora, Orvoen, Prigent (Robert) (Nord), Ramarony, Reeb, Schmitt (René) (Manche), Signor, Yvon.

Excusé. — M. Rousseau.

Suppléants. — MM. Lavergne (de M. Fayet), Cartier (de M. Gouge), Benoit (de M. Ben Aly Chérif), Peyra (de M. Gros), Sourbet (de M. Chevallier [Louis]), Lalle (de M. Pantaloni), Guillon (de M. Siefridt), Doutreleau (de M. Guitton), Delcos (de M. Rencurel), Monjaret (de M. Guilbert).

La commission de la marine marchande et des pêches a nommé:

Président: M. Ramarony.

Vice-présidents: MM. Gavini, Gaborit.

Secrétaires: MM. Henneguelle, Cayol.

Commission des pensions.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Asseray, Baylet, Bégouin, Cherrier, Darou, Devemy, Dixmier, Draveny, Duclos (Jean) (Seine-et-Oise), Durroux, Forcinal, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Lambert (Emile-Louis) (Doubs), Le Coutaller, Maillocheau, Mamba Sano, Mekki, Mouchet, Mouton, Mme Péri, MM. Poirot (Maurice), Rosenblatt, Theetten, Touchard, Tourné, Mlle Weber.

Suppléants. — MM. Lucas (de M. Octave Amiot), Sion (de M. Auban), Delcos (de M. Badie), Cayol (de M. Ben Aly Chérif), Fievet (de M. Casanova), René Schmitt (de M. Chaze), Blanchet (de Mme Chevrin), Biscarlet (de M. Djemad), Mehaignerie (de

M. Doumla), Vuillaume (de M. Hulin), Degoutte (de M. Laribi), Lalle (de M. Meynet), Joubert (de M. Macouin), Senghor (de M. Nazi Boni), Paumier (de M. Roger Roucaute), Omni (de M. Said Mohamed Cheikh), Maurice Guérin (de M. Villard).

La commission des pensions a nommé:

Président: M. Bégouin.

Vice-présidents: MM. Mekki, Devemy.

Secrétaires. — MM. Dixmier, Darou.

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Bèche, Bessac, Beugniez, Bouvier-O'Cottereau (Mayenne), Camphin, Cartier (Marius) (Haute-Marne), Couston, Degoutte, Deixonne, Denis (André) (Dordogne), Mme Duvernois, MM. Elain, Fievez, Finet, Furaud, Gernez, Goudoux, Mme Guérin (Rose) (Seine), MM. Krieger (Alfred), Labrosse, Le Sciellour, Lespès, Lodéau, Mallez, Maton, Michel, Mudry, Peyrat, Peytel, Poulain, Roucaute (Gabriel) (Gard), Mme Schell, MM. Schmidt (Robert) (Haute-Vienne), Sion, Védrines.

La commission de la production industrielle a nommé:

Président: M. Couston.

Vice-présidents: MM. Sion, Mallez.

Secrétaires: MM. Bouvier O'Cottereau (Mayenne), Krieger (Alfred).

Commission des territoires d'outre-mer.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Aku, Arthaud, Barthélémy, Benoist (Charles), Castellani, Cermolacce, Chevigné (de), Cilerne, Damas, Devinat, Duveau, Girardot, Greffier, Jaquet, Juge, Juglas, July, Lambert (Lucien) (Bouches-du-Rhône), Lamine-Guèye, Laurelli, Mme Lefebvre (Francine) (Seine), MM. Malbrant, Ninine, Senghor, Silvandre, Solinhac, Temple, Thibault.

Suppléants. — MM. Bayrou (de M. Frédéric-Dupont), Delcos (de M. Tony Révillon), Denis (André) (de M. Joseph Dumas), Doutrellot (de M. Yacine Diallo), Dupuy (Marceau) (de M. Caillavet), Elain (de M. Paul Coste-Floret), Gaborit (de M. Horma Ould Babana), Mme Reynaud (de Mme Douteau), MM. Sissoko (de M. Gorse), Simonnet (de M. Devemy).

La commission des territoires d'outre-mer a nommé:

Président: M. Juglas.

Vice-présidents: MM. Malbrant, Silvandre.

Secrétaires: MM. Aku, Dumas (Joseph).

Convocations de commissions.

La commission des affaires étrangères se réunira le vendredi 26 janvier 1951, à onze heures trente (local du 7e bureau):

Constitution du bureau.

La commission de la justice et de législation se réunira le vendredi 26 janvier 1951, à dix-sept heures (local de la commission n° 250):

Examen de la demande de discussion d'urgence présentée par **M. Guiguen pour sa proposition de loi (n° 11915) tendant à maintenir dans les lieux les locataires des logements de l'office d'habitations à loyer modéré de Pontivy, menacés d'expulsion pour loger des C. R. S.** — Nomination du rapporteur.

La commission de la marine marchande et des pêches se réunira le vendredi 26 janvier 1951, à onze heures trente (local de la commission n° 220):

Urgence pour la proposition de loi de M. Guiguen et plusieurs de ses collègues tendant à permettre l'admission aux fonds de chômage des marins pratiquant habituellement la petite pêche à la part et complètement privés du travail dont ils tiraient leurs moyens d'existence.

La commission des pensions se réunira le vendredi 26 janvier 1951, à quinze heures trente (local de la commission n° 206):

Examen des discussions d'urgence:

De la proposition de loi (n° 11879 rectifié) de M. Charles Serre tendant à pourvoir effectivement de personnel le cadre des emplois permanents dépendant du ministère des anciens combattants;

De la proposition de résolution (n° 11898) de M. Charles Serre tendant à prévoir au budget de 1951 les crédits nécessaires à l'amélioration du sort des victimes de la guerre;

De la proposition de résolution (n° 11913) de M. Guiguen tendant à faire bénéficier de l'allocation logement les retraités de l'Etat ayant des enfants à charge.

Nomination des rapporteurs et, éventuellement, examen des rapports.

Réunions de commissions du vendredi 26 janvier 1951.

Commission des affaires étrangères, à onze heures trente. — Local du 7e bureau.

Commission de l'intérieur, à onze heures trente. — Local n° 207.

Commission de la justice et de législation, à dix-sept heures. — Local n° 250

Commission des pensions, à quinze heures trente. — Local n° 206.

Commission de la presse, à dix heures. — Local n° 230.

Commission du suffrage universel, du règlement et des pétitions, à dix heures quarante-cinq. — Local n° 249

CONSEIL DE LA REPUBLIQUE

ANNÉE 1951

Commission des finances.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Alric, Auberger, Berthoin (Jean), Boudet (Pierre), Chapalain, Clavier, Courrière, Fléchet, Grenier (Jean-Marie), Lamarque (Albert), Litaise, Maroger (Jean), Peschaud, Roubert (Alex), Saller.

Excusé. — M. Pellenc.

Commission des moyens de communication, des transports et du tourisme.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Aubert, Barré (Henri), Bertaud, Boisrond, Bouquerel, Cayrou (Frédéric), Chambriard, Giauque, Gracia (Lucien de), Lodéon, Masson (Hippolyte), Patient, Pic, Pinton, Pouget (Jules), Renaud (Joseph), Robert (Paul), Verdeille

Excusé. — M. Dubois (René)

Commission de la production industrielle.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Aubé (Robert), Aubert, Barret (Charles), Bousch, Calonne (Nestor), Chambriard, D'Hortrie, Depreux (René), Ferrant, Grégory, Grimal (Marcel), Gustave, Malonga (Jean), Marchant, Piales, Tharradin, Vanrullen, Villoutreys (de).

Excusés. — MM. Armengaud, Léger, Longchambon, Novat.

Convocations de commissions.

La commission de la famille, de la population et de la santé publique se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à neuf heures trente (local n° 207):

I. — Désignation d'un rapporteur pour la proposition de loi (n° 887, année 1950) tendant à transférer à l'association dite « Centre national de transfusion sanguine » le bénéfice de l'expropriation prononcée au profit de l'œuvre de la transfusion sanguine d'urgence par application de l'article 2 de la loi n° 49-762 du 10 juin 1949.

II. — Questions diverses.

La commission des finances se réunira le vendredi 26 janvier 1951:

1° A dix heures (local n° 213).

Audition de M. le ministre de l'intérieur sur le projet de loi relatif à la répartition du produit de la taxe locale (n° 28, année 1951) (réunion commune avec la commission de l'intérieur).

2° A quinze heures (local de la commission).

Audition de M. le ministre de l'industrie et du commerce sur le projet de loi portant développement des crédits pour le fonctionnement des services civils (industrie et commerce) (n° 818, année 1950). — Discussion de ce projet de loi. — Rapporteur: M. Duchet.

Rectificatif.

La réunion de la sous-commission chargée de suivre et d'apprécier la gestion des entreprises industrielles nationalisées et des sociétés d'économie mixte, prévue pour se constituer le mercredi 31 janvier 1951, à quinze heures, aura lieu le mardi 30 janvier 1951, au cours de la première suspension de la séance publique (local n° 316).

Reunions du vendredi 26 janvier 1951.

Commission des finances, à dix heures et quinze heures. — Local de la commission.

Commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie), dix heures. — Local n° 221.

Commission de la presse, de la radio et du cinéma, à dix heures trente. — Local n° 201.

INFORMATIONS
RELATIVES
A L'ASSEMBLEE DE L'UNION FRANÇAISE

Ordre du jour du mardi 30 janvier 1951.

A quinze heures. — SÉANCE PUBLIQUE

1. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, Mme Malroux, MM. Perlier et Momo Touré, tendant à attirer l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'une meilleure application de la sécurité sociale dans les départements des Antilles et dans certains centres suburbains de la Guyane. (N°s 111 et 318, année 1950. — Mlle Le Ber, rapporteur.)

2. — Discussion de la proposition de Mme Caffot et M. Estèbe, tendant à inviter le Gouvernement à se préoccuper du sort des journalistes français qui ont exercé ou exercent leur profession dans la presse française ayant son siège outre-mer, de façon à étendre à ces derniers, dans l'esprit de l'ordonnance du 18 octobre 1945, le régime de retraite des journalistes de la France métropolitaine. (N°s 276 et 321, année 1950. — Mme Caffot, rapporteur. — Avis de la commission des affaires sociales. — M. Zinsou, rapporteur.)

3. — Discussion de la proposition de résolution de M. Alfred Bour, président de la commission du règlement, au nom de la commission, tendant à modifier les articles 13 et 102 du règlement de l'Assemblée de l'Union française. (N°s 15 et 18, année 1951. — M. Alfred Bour, rapporteur.)

4. — Discussion de la demande d'avis, transmise par M. le président du conseil des ministres, sur le projet de décret, présenté par M. le ministre de la France d'outre-mer, portant modification du décret du 2 octobre 1946 instituant en Afrique équatoriale française une caisse de soutien du coton. (N°s 266 et 323, année 1950. — M. Aubert, rapporteur, et n° 13, année 1951. — Avis de la commission des affaires financières. — M. Antonini, rapporteur.)

5. — Suite de la discussion de la proposition de Mlle Le Ber, MM. Catrice, Jousselin, Scelles et des membres du groupe M. R. P., tendant à demander au Gouvernement de créer dans chaque territoire d'outre-mer un conseil consultatif de l'éducation. (N°s 113 et 265, année 1950. — M. Jousselin, rapporteur.)

Nominations de membres de commissions.

Dans sa séance du 25 janvier 1951, l'Assemblée de l'Union française a nommé:

M. Reverbori membre de la commission du règlement et des pétitions en remplacement de M. Diop Babakar.

M. Gueye Momar Djim membre de la commission d'information en remplacement de M. Rosenfeld.

Commission de politique générale.

Séance du mercredi 24 janvier 1951.

Présents. — MM. André (Max), Barbé, Coquart, Corval, Genlet, Juge, Mme Lefaucheux, MM. Longuet, Mitterrand, Rouileaux Dugage, Vanier.

Excusés. — MM. Bidet, Boussenot, Conombo, Darlan, Lapart, Laurent-Eynac, Laurin, Lhuillier, Nguyen Huy Lai, Sarraut (Albert), Soppo Priso, Souvannavong Ourot, Tetau, Tran Van Kha, Ya Doumbia, Zinsou.

Suppléants. — MM. Coquart (de M. Alduy), Barbé (de M. Lozeray), Mitterrand (de M. d'Arboussier).

Commission du règlement et pétitions.

Séance du jeudi 25 janvier 1951.

Présents. — MM. Bichon (Lieutenant-colonel), Bour (Alfred), Corniglion-Molinier, Juge, Nguyen Hui Lai, Ramampy, Rosenfeld, Simon (Paul).

Suppléants. — M. Alfred Bour (de M. Charnay), M. le lieutenant-colonel Bichon (de M. Rosfelder), M. Juge (de M. Max André), M. Nguyen Huy Lai (de M. Buu Kinh), M. Rosenfeld (de M. Savary).

Convocations de commissions.

La commission des affaires culturelles se réunira le mardi 30 janvier 1951, à dix heures (local n° 217):

I. — Audition du représentant de M. le ministre du travail sur les expériences de formation accélérée de la main-d'œuvre dans les territoires d'outre-mer.

II. — Rapport de M. Paul Catrice sur la proposition (n° 119, année 1949) invitant le Gouvernement à favoriser la diffusion des écrits propres à faciliter la compréhension mutuelle des peuples et des races.

III. — Rapport de Mme Malroux sur la proposition de résolution (n° 152, année 1950) tendant à rendre obligatoire l'instruction des filles dans les départements et territoires d'outre-mer.

IV. — Nomination de rapporteur pour la proposition (n° 117, année 1949) (pour avis) concernant l'étude des niveaux de vie des populations d'outre-mer.

V. — Demande de voyage (Mlle Antissier).

VI. — Questions diverses.

La commission de comptabilité se réunira le mercredi 31 janvier 1951, à dix heures (salle 1191).

Commission de politique générale.

Réunion du mercredi 24 janvier 1951.

Faute de quorum, les votes pour les questions inscrites à l'ordre du jour ont été reportés d'une heure en vertu de l'article 38 du règlement.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice d'Ussel (Corrèze).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital hospice d'Ussel (Corrèze).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé dans un délai d'un mois à compter de la parution du présent avis au directeur départemental de la population de la Corrèze, 10, rue du Fourel, à Tulle.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget.

LOTERIE NATIONALE

Le tirage de la troisième tranche de la loterie nationale 1951 a eu lieu à Paris, Palais de la Mutualité, le 24 janvier 1951, à 20 h. 30.

Les numéros se terminant par:

		Série A.	Série B.
5	gagnent.....	1.000 F.	1.000 F.
7	—	1.000 F.	1.000 F.
76	—	1.500 F.	3.000 F.
14	—	2.000 F.	4.000 F.
99	—	2.500 F.	5.000 F.
469	—	3.000 F.	6.000 F.
916	—	4.000 F.	8.000 F.
263	—	5.000 F.	10.000 F.
032	—	6.000 F.	12.000 F.
933	—	7.000 F.	14.000 F.
2.437	—	20.000 F.	40.000 F.
7.030	—	20.000 F.	40.000 F.
9.474	—	20.000 F.	40.000 F.
2.137	—	30.000 F.	60.000 F.
5.289	—	30.000 F.	60.000 F.
7.245	—	30.000 F.	60.000 F.
4.401	—	40.000 F.	70.000 F.
6.098	—	40.000 F.	70.000 F.
6.815	—	40.000 F.	70.000 F.
7.622	—	50.000 F.	80.000 F.
12.713	—	100.000 F.	100.000 F.
41.613	—	100.000 F.	100.000 F.
77.759	—	100.000 F.	100.000 F.
05.400	—	300.000 F.	200.000 F.
71.225	—	300.000 F.	200.000 F.
96.662	—	300.000 F.	200.000 F.
38.489	—	500.000 F.	300.000 F.
65.806	—	500.000 F.	300.000 F.
75.759	—	500.000 F.	300.000 F.
68.349	—	600.000 F.	400.000 F.

Les billets portant les numéros:

		Série A.	Série B.
015.060	gagnent.....	1.000.000 F.	500.000 F.
026.292	—	1.000.000 F.	500.000 F.
114.982	—	1.000.000 F.	500.000 F.
128.687	—	1.000.000 F.	500.000 F.
189.519	—	1.000.000 F.	500.000 F.
053.060	—	1.200.000 F.	600.000 F.
119.018	—	1.200.000 F.	600.000 F.
121.504	—	1.200.000 F.	600.000 F.
200.208	—	1.200.000 F.	600.000 F.
160.252	—	2.000.000 F.	700.000 F.
208.004	—	2.000.000 F.	700.000 F.
171.305	—	4.000.000 F.	1.000.000 F.
172.280	—	7.000.000 F.	1.200.000 F.
210.397	—	10.000.000 F.	3.000.000 F.
147.605	—	15.000.000 F.	8.000.000 F.

Le prochain tirage aura lieu le 31 janvier 1951 à Paris.

Ministères des finances et des affaires économiques et du budget, ministère de l'industrie et du commerce, ministère de l'agriculture et ministère de la santé publique et de la population.

Avis aux importateurs de produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande.

Les importateurs sont informés que, dans le cadre du programme 1951 d'importations de produits contingentés en provenance de la zone sterling, les produits originaires et en provenance de la Nouvelle-Zélande désignés ci-après, pourront, jusqu'à nouvel ordre, être importés sous le couvert de licences délivrées sans limitation de quantité.

Les demandes d'autorisation d'importation établies en six exemplaires sur formules réglementaires modèle A. C., seront valablement reçues par l'office des changes (sous-direction des licences et autorisations commerciales), 8, rue de la Tour-des-Dames, à Paris (9e), dès la publication du présent avis.

Par dérogation aux dispositions de l'article 3 du décret du 13 juillet 1949, elles seront examinées au fur et à mesure de leur présentation et les licences seront délivrées sans consultation des ministères techniques compétents.

NUMÉRO de poste du programme sterling.	DÉSIGNATION DES PRODUITS	NUMÉRO du tarif douanier.
1701	Boyaux pour saucisses.....	Ex. 38 B
1702	Gomme kauri.....	Ex. 126 B
1703	Huile de pied de bœuf.....	Ex. 138
1704	Huile concentrée de foies de poisson...	Ex. 143 A, B et C
1705	Huile de baleine.....	Ex. 143 C
1706	Présure	Ex. 558
1707	Peaux de bœuf et de vache brutes (1)..	728 A
1708	Peaux de veau brutes (1).....	728 C
1709	Peaux de mouton délainées (1).....	Ex. 728 E
1710	Peaux de lapin brutes.....	Ex. 759 A
1711	Peaux d'oppossum brutes.....	Ex. 759 B

(1) Des licences ne seront délivrées qu'au groupement d'importation et de répartition des cuirs et peaux bruts.

Les dispositions du présent avis sont également applicables à l'Algérie. Il est précisé, cependant, que les demandes d'autorisation d'importation en Algérie des produits susvisés doivent être déposées auprès des services locaux compétents.

Ministère des postes, télégraphes et téléphones.

Avis de concours.

Rectificatif au *Journal officiel* du 18 janvier 1951: page 702, tableau, 1re colonne, 5e ligne, au lieu de: « Agent d'exploitation », lire: « Agent d'exploitation féminin ».

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.

Le Préfet, directeur des Journaux officiels,
PIERRE CASSAGNEAU

COTE DES CHANGES

VERSEMENT TÉLÉGRAPHIQUE

Derniers cours cotés en Bourse	24 janvier — Cours relevés après Bourse	DEVISES	25 janvier 1951 — Cours relevés avant Bourse	25 janvier 1951 — Cours cotés en Bourse
350 ..	.... ..	Etats-Unis 1 dollar)...	.... ..	350 .. ..
699 50	.... ..	Belgique (100 francs)..	.... ..	699 375.....
1223 50	.... ..	Portugal (100 escudos).	.... ..	1223 75 .....
8140 ..	.... ..	Suisse (100 francs).....	.... ..	8140 .. ..
464 20	.... ..	Côte Fse des Somalis (100 f. Djib.).....	.... ..	....
331 80	.... ..	Canada (1 dollar).....	.... ..	332 .. ..

BANQUE DE FRANCE

SITUATION HEBDOMADAIRE

ACTIF		AU 18 JANVIER 1951	AU 11 JANVIER 1951
Encaisse or		182.784.771.218 »	182.784.771.218 »
Disponibilités à vue à l'étranger et avoirs à l'Union Européenne de Paiements		169.448.345.140 »	159.757.037.113 »
Monnaies divisionnaires		4.295.173.142 »	4.376.940.121 »
Comptes courants postaux		17.951.883.984 »	16.813.471.096 »
Avances au Fonds de stabilisation des changes (1)		121.500.000.000 »	133.800.000.000 »
Bon du Trésor négociable : Engagement de l'Etat relatif au dépôt d'or de la Banque nationale de Belgique		5.039.250.802 »	5.039.250.802 »
Bons négociables de la Caisse autonome d'amortissement (2)		5.002.537.354 »	5.002.537.354 »
Prêts sans intérêts à l'Etat (3)		50.000.000.000 »	50.000.000.000 »
Avances provisoires extraordinaires à l'Etat du 25 août 1940 au 20 juillet 1941 (4)		426.000.000.000 »	426.000.000.000 »
Avances provisoires à l'Etat (5)		161.200.000.000 »	166.800.000.000 »
Portefeuille d'escompte :			
Effets escomptés sur la France	286.023.911.226 »		
Effets escomptés sur l'étranger	80.273.890 »		
Effets garantis par l'office des céréales (6)	35.931.122.000 »	393.041.823.725 »	395.255.069.394 »
Effets de mobilisation de crédits à moyen terme	70.993.516.499 »		
Effets négociables achetés en France (7)		137.537.506.203 »	115.285.525.132 »
Avances à 30 jours sur effets publics		13.102.013.000 »	13.712.817.000 »
Avances sur titres		5.305.108.986 »	5.981.933.679 »
Avances sur or		»	»
Hôtel et mobilier de la Banque		4.000.000 »	4.000.000 »
Rentes pouvant s'affectations spéciales (8)		112.980.750 »	112.980.750 »
Effets en cours de recouvrement		14.563.945.042 »	13 378.687.460 »
Divers		48.133.207.092 »	49.211.232.832 »
Total		1.725.062.927.158 Fr.	1.743.319.201.981 Fr.

PASSIF			
Engagements à vue :			
Billets au porteur en circulation		1.544.015.786.940 »	1.570.209.597.290 »
Comptes courants créditeurs :			
Compte courant du Trésor public	47.677.185 »		
Comptes courants des accords de coopération économique	17.185.161.619 »		
Comptes courants des banques et institutions financières françaises et étrangères	77.241.175.196 »	151.255.356.826 »	118.546.671.181 »
Autres comptes courants et de dépôts de fonds, dispositions et autres engagements à vue	56.758.339.826 »		
Capital de la Banque		182.500.000 »	182.500.000 »
Bénéfices en addition au capital (9)		303.231.454 »	303.231.454 »
Réserves mobilières légales (10)		22.105.750 »	22.105.750 »
Réserve immobilière		4.000.000 »	4.000.000 »
Divers		29.249.966.188 »	24.051.099.306 »
Total		1.725.062.927.158 Fr.	1.743.319.201.981 Fr.

(1) (Convention du 27 juin 1949).

(2) (Conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1934).

(3) (Loi du 9 juin 1857, convention du 29 mars 1878, loi du 13 juin 1878 prorogée, lois des 17 novembre 1897, 29 décembre 1911, 20 décembre 1913 et 25 juin 1928, convention du 12 novembre 1938, décret du 12 novembre 1938, convention du 27 mars 1947, loi du 20 mars 1947).

(4) (Conventions des 25 août, 29 octobre, 12 décembre, 30 décembre 1940, 20 février, 30 avril, 10 mai, 11 juin, 11 septembre, 27 novembre, 26 décembre 1941, 5 mars, 30 avril, 11 juin, 17 septembre, 19 novembre 1942, 21 janvier, 31 mars, 8 juillet, 30 septembre, 16 décembre 1943, 23 mars, 17 mai et 20 juillet 1944).

(5) (Convention du 29 septembre 1938 approuvée par le décret du 1er septembre 1939, convention du 29 février 1940, approuvée par le décret du 29 février 1940, convention du 9 juin 1940 approuvée par le décret du 9 juin 1940, convention du 8 juin 1944 approuvée par la loi du 15 juillet 1944, convention du 24 juin 1947 approuvée par la loi du 26 juin 1947, convention du 25 septembre 1947 approuvée par le décret du 1er octobre 1947).

(6) (Loi du 15 août 1936, décret du 29 juillet 1939, loi du 19 mai 1944).

(7) (Décret du 17 juin 1938).

(8) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

(9) (Lois des 9 juin 1857 et 17 novembre 1897).

(10) (Loi du 17 mai 1834, décrets des 27 avril et 2 mai 1848, loi du 9 juin 1857).

Certifié conforme aux écritures:
Le Gouverneur,
BAUMGARTNER.

TAUX DES OPERATIONS

Escompte	2 1/2 0/0
Avances sur titres	3 3/4 0/0
Avances à 30 jours	2 1/2 0/0
Achat des effets publics dont l'échéance n'excède pas trois mois	2 1/2 0/0

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS
Compte chèque postal 1.014.00, Paris
ET DANS SES SUCCURSALES DES DÉPARTEMENTS

L'Administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

SOCIETE ANONYME DES DOCKS DE BLOIS

CAPITAL: 14.000.000 DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: BLOIS, 16, AVENUE GAMBETTA

Emprunt obligataire 4,25 0/0 1946.

Premier tirage.

Liste des 26 obligations de 5.000 F sorties au tirage du 7 juillet 1950 et remboursables à partir du 1er février 1951.

22 35 54 61 89 96 100 117 206 315 329 430 510 525 601 613 705 748 809 895 909 927 933 952 998

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 18 février 1946.)*

SOCIETE FRANCAISE FABRIKOID

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30.937.500 F
SIÈGE SOCIAL: 41, RUE DE MAISTRE, PARIS
R. C.: Seine n° 220236 B.

Obligations 4 1/4 0/0 1944 de 2.000 F.

Septième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la société a racheté en Bourse la totalité des titres formant l'annuité à amortir au 15 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Tous les titres sortis aux tirages antérieurs ont été présentés au remboursement.

L'amortissement des années 1947 à 1950 a été couvert par rachats en Bourse.

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 4, RUE TAITBOUT, PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS

OBLIGATIONS DE 5.000 F 4 0/0 1944
DE LA
Société de distribution d'électricité de l'Ouest.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 5.000 F (émission 1944) de la Société de distribution d'électricité de l'Ouest, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 1er avril 1951. En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

Amortissement du 1er avril 1946.

4.215

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 4, RUE TAITBOUT, PARIS
SERVICE DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, PARIS (8e)

OBLIGATIONS DE 1.000 F 5 0/0 1950
DE LA
société Energie de Seine et Yonne.
En liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 8 avril 1946 et décret d'application du 21 mai 1946).

LISTE NUMERIQUE

1° **Des séries contenant des obligations amorties au tirage du 22 novembre 1950 et remboursables à partir du 1er janvier 1951 à 1.000 F;**

2° **Des séries contenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées.**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
111 à 120	50	3.931 à 940	47	9.181 à 190	49
341 à 350	54	4.061 à 070	49	9.191 à 200	50
551 à 560	50	4.241 à 250	50	9.201 à 204	47
561 à 570	49	4.261 à 270	51	9.205 à 210	47
651 à 660	51	4.291 à 300	51	9.221 à 230	41
661 à 670	49	4.351 à 360	51	9.371 à 380	49
731 à 740	51	4.361 à 370	49	9.441 à 450	51
761 à 770	48	4.541 à 550	49	9.451 à 460	51
791 à 800	47	4.671 à 680	50	9.621 à 630	51
851 à 860	51	4.861 à 870	49	9.831 à 840	50
891 à 900	49	4.901 à 910	51	10.011 à 020	51
916 à 920	51	5.041 à 050	51	10.291 à 300	49
1.241 à 250	49	5.301 à 310	49	10.601 à 610	49
1.311 à 320	50	5.881 à 890	51	10.971 à 980	51
1.371 à 380	51	6.101 à 110	51	11.111 à 120	50
1.581 à 590	48	6.111 à 120	51	11.141 à 150	50
1.721 à 730	51	6.351 à 360	49	11.231 à 240	49
1.831 à 840	48	6.491 à 500	47	11.260	50
1.971 à 980	48	6.511 à 520	50	11.391 à 400	50
1.991 à 2.000	45	6.741 à 750	51	11.411 à 420	50
2.171 à 180	48	6.811 à 820	47	11.421 à 430	46
2.241 à 250	50	6.841 à 850	50	11.491 à 495	51
2.261 à 270	46	6.911 à 920	50	11.601 à 620	49
2.271 à 280	46	6.951 à 960	48	11.771 à 780	50
2.281 à 290	48	6.971 à 980	46	11.921 à 930	49
2.441 à 450	48	7.101 à 110	51	12.071 à 080	49
2.451 à 460	49	7.161 à 170	50	12.141 à 150	50
2.511 à 520	48	7.181 à 190	48	12.181 à 190	51
2.571 à 580	51	7.211 à 220	49	12.231 à 240	50
2.591 à 600	50	7.221 à 230	49	12.351 à 360	47
2.601 à 610	45	7.291 à 300	51	12.391 à 400	50
2.701 à 710	48	7.311 à 320	51	12.631 à 640	49
2.761 à 770	51	7.421 à 430	50	12.651 à 660	51
2.831 à 840	50	7.481 à 490	50	12.671 à 680	50
2.841 à 850	49	7.571 à 580	50	12.721 à 730	50
2.891 à 900	49	7.681 à 690	49	12.781 à 790	49
2.901 à 910	51	7.811 à 820	51	12.861 à 870	50
3.021 à 030	50	8.091 à 100	47	12.941 à 950	49
3.081 à 090	46	8.331 à 340	51	12.921 à 930	49
3.101 à 110	48	8.431 à 440	48	13.001 à 010	47
3.121 à 130	49	8.561 à 570	50	13.161 à 169	48
3.331 à 340	49	8.621 à 630	48	13.191 à 200	51
3.371 à 380	49	8.721 à 730	51	13.271 à 280	50
3.551 à 557	41	8.841 à 850	51	13.291 à 300	51
3.581 à 590	50	8.991 à 9.000	51	13.621 à 630	49
3.661 à 670	51	9.041 à 050	51	13.711 à 720	50
3.791 à 800	50			13.861 à 900	46

PAPETERIES DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 515.755.000 F
SIÈGE SOCIAL: 10, RUE COMMINES, PARIS (3e)
Registre du commerce: Seine 172682.

Obligations 5 0/0 1930 de 1.000 F.

Vingt et unième amortissement.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, la Société a racheté, en Bourse, la totalité des titres à amortir au 25 mars 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Les amortissements des années 1931 à 1944, 1948 et 1950 ont été couverts par rachats en Bourse.

Liste des obligations amorties, sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS DES TITRES	ANNÉES de remboursement.
281 à 284	45	30.285	47
2.125 et 2.126	49	30.321 et 30.322	49
2.348 à 2.350	49	30.516 à 30.520	49
2.414	49	30.531	49
2.821 et 2.822	49	30.951 à 30.955	49
4.557	47	31.151 à 31.158	49
4.595 à 4.597	49	31.196	49
4.711 à 4.715	49	31.199 et 31.200	49
5.014	47	31.320	49
5.281	49	32.211 à 32.214	49
5.131 et 5.132	46	32.250	49
5.819	49	32.332 et 32.333	49
5.960	45	32.336 à 32.339	49
6.044 et 6.045	47	33.085 et 33.086	47
6.106 à 6.110	49	33.251 à 33.260	49
7.973	49	33.266 à 33.270	47
8.274	49	33.389 et 33.390	49
8.276	49	33.522 à 33.524	49
8.789	49	33.691 à 33.694	49
9.311	46	34.582 à 34.583	49
9.319	46	34.685 à 34.689	49
10.036	47	35.271 et 35.272	49
10.303 et 10.304	49	35.863 à 35.870	49
10.654 et 10.655	47	36.598 à 36.600	49
12.581 à 12.584	49	36.692 à 36.696	49
12.587 et 12.588	49	36.757	49
12.671 à 12.674	49	36.871 à 36.878	49
12.680	49	37.701	49
12.844	49	37.929	49
13.063 à 13.068	49	37.941 à 37.945	49
13.350	47	37.950	49
14.761	49	38.011 et 38.012	46
15.091 et 15.092	49	38.391	49
18.161 à 18.168	49	39.600	49
18.630	47	39.725	49
18.655 et 18.656	49	40.071 à 40.076	49
18.826	49	40.080	49
19.109	49	40.315	49
19.819 et 19.820	45	40.551	49
21.005	46	40.953	49
21.008 à 21.010	46	40.958 à 40.960	49
22.730	46	41.496 à 41.498	49
23.051 à 23.053	49	41.811	46
23.066 à 23.068	49	41.971 à 41.977	49
23.116 à 23.118	49	42.283 à 42.285	49
23.131 à 23.134	49	42.342 à 42.347	49
23.673 à 23.680	49	42.638 à 42.640	49
24.312	47	43.633	49
24.588 et 24.589	49	44.371 à 44.380	46
24.681	47	44.691 à 44.698	49
24.723 à 24.725	49	45.021 à 45.029	49
25.129	49	45.849 et 45.850	47
25.299	47	46.611	49
26.571 à 26.573	49	46.619 et 46.620	49
26.820	47	47.535	47
27.006 à 27.010	49	49.461 à 49.463	47
27.737 à 27.740	49	51.388 à 51.390	47
28.338 et 28.339	49	51.426 et 51.427	49
28.748 à 28.750	49	51.430	49
28.974 à 28.980	49	52.890	49
29.033	49	56.881 à 56.883	47
29.036 et 29.037	49	57.161	47
29.451 à 29.456	49	57.494	49
29.458 à 29.460	49	57.500	49
29.654	49	57.908 et 57.909	46
29.656	49	57.914	45
29.658 et 29.659	49	58.699	49
30.038 à 30.040	49	59.241	46
30.091	49	59.247	46

CAISSE NATIONALE DE L'ENERGIE

DIRECTION GÉNÉRALE: 1, RUE TAITBOUT, A PARIS
DÉPARTEMENT DES TITRES: 68, RUE DU FAUBOURG-SAINT-HONORÉ, A PARIS

OBLIGATIONS DE 2.000 F 4 0/0 1913
DE LA
Société nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône.

Les porteurs d'obligations 4 0/0 de 2.000 F (émission 1913) de la Société nouvelle de charbonnages des Bouches-du-Rhône, en liquidation par suite de sa nationalisation (loi du 17 mai 1946 et décret d'application du 28 juin 1946), sont informés que cette dernière, usant de la faculté qu'elle s'est réservée lors de l'émission, a procédé par voie de rachats en Bourse à son amortissement du 15 avril 1951.

En conséquence, il ne sera pas effectué de tirage au sort.

Numéros des obligations restant à rembourser.

NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS des titres.	ANNÉES de remboursement.
825 et 826	48	3.304	49	5.721 à 724	49
1.017 à 050	48	3.307 à 310	49	5.728 à 730	49
1.411 à 414	49	5.336 à 338	49	6.261 à 270	49
1.420	49	5.391 à 394	48	6.351 à 360	49
1.819	49	5.465 à 468	49	7.274 à 278	49
2.746 et 747	48	5.611 à 620	48		
3.161	47	5.651 à 660	48		

Compagnie des Fonderies, Forges et Aciéries de Saint-Etienne

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 84 MILLIONS DE FRANCS
SIÈGE SOCIAL: 19, RUE DE LA RÉPUBLIQUE, LYON
R. C.: Lyon B 3189.

Obligations 4 1/4 0/0 1942 de 5.000 F.

Rectificatif à la liste de tirage parue au *Journal officiel* du 22 juin 1950, page 6660, 2e colonne:

Au lieu de: « 1.801 à 1.810 (48) », lire: « 1.801 à 1.805 (48) »; au lieu de: « 1.891 à 2.000 (48) », lire: « 1891 à 1.900 (48) ».

NOTA. — Les nombres entre parenthèses portés dans la colonne en regard des numéros indiquent l'année d'échéance du remboursement.

Compagnie Lyonnaise de Tissage Métallique
« TISS-METAL » LIONEL, DUPONT ET Cie

Rectificatif au *Journal officiel* du 20 janvier 1951: page 759, 1re colonne, 3e ligne, au lieu de: « ...capital de 15.000.000 de francs », lire: « 115.000.000 de francs ».

AVIS D'ADJUDICATIONS

HAUTES-PYRENEES

TARBES — PONTS ET CHAUSSÉES — CANAL DE LA NESTE

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour la reconstruction d'un élément du canal de la Neste de 200 mètres environ de longueur et de 14 mètres carrés de section, susceptible de véhiculer 11 mètres cubes par seconde, sera ouvert prochainement.

Montant approximatif des travaux: 50 millions de francs.

Les entrepreneurs désireux de prendre part à ce concours devront en adresser la demande avant le 6 février 1951, onze heures, à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, 3, rue Lordat, à Tarbes.

Ils joindront à l'appui de leur demande toutes justifications sur leurs capacités techniques et financières.

Les candidats agréés seront prévenus directement de leur admission et recevront alors le dossier du concours.

DEMANDES DE CHANGEMENT DE NOM

M. Albert-Paul Cohen, né le 7 mars 1913 à Oran, département d'Oran, domicilié à Paris (8e), 39, rue des Mathurins, agissant tant en son nom personnel qu'au nom de ses deux enfants mineurs: Claudine-Réjane, née à Paris (9e) le 27 février 1940, et Annie-Danièle-Alice, née à Oran le 30 mars 1944, dépose une requête au garde des sceaux tendant à substituer le nom patronymique de Chalancey à celui de Cohen.

M. Henri-Georges Christnacker-Mercier, né le 20 mai 1926, dans le 6e arrondissement de Paris, demeurant avenue d'Arras, villa Franêne, à Port-Lyautey (Maroc), dépose une requête auprès du garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui d'Henri-Georges Mercier.

M. Pierre Collignon, né à Brest le 30 décembre 1929, demeurant à Paris (17e), 39, rue Jouffroy, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de changer son nom patronymique et de s'appeler dorénavant Pierre Quemener au lieu de Pierre Collignon.

M. François Lévy, né à Paris (15e) le 12 mai 1921, demeurant 72, rue de Rennes, Paris (6e), agissant tant en son nom personnel que comme représentant légal et pour le compte de ses deux enfants mineurs: Dominique, né le 11 juillet 1946, à Paris, et Odile, née le 2 avril 1950, à Paris, dépose une requête au garde des sceaux pour faire substituer à son nom patronymique celui de Bertrand, subsidiairement celui de Cordier, très subsidiairement celui de Delorme.

M. Gilbert Lévy, né à Paris (15e) le 2 juin 1929, demeurant 72, rue de Rennes, Paris (6e), dépose une requête au garde des sceaux pour faire substituer à son nom patronymique celui de Bertrand, subsidiairement celui de Cordier, et très subsidiairement celui de Delorme.

M. René Djoulizibaritch, né à Toulouse le 31 août 1926, demeurant à Levallois-Perret, 75, rue du Président-Wilson, présente une requête au garde des sceaux à l'effet de substituer à son nom patronymique celui de Debray.

PUBLICITÉ

CONCERNANT

les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle

Signification publique.

Mme veuve Ysabelle Ermann, demeurant à Metz, 4, rue Verlaine; M. Joseph Ermann, restaurateur, rue des Bons-Enfants, à Metz; Mme Maria Ermann, épouse P. Nalline, dûment assistée et autorisée de son mari, demeurant ensemble 18, avenue Foch, à Metz, demandeurs, représentés par Me Sacksteder, avocat à Metz, actionnent M. Willibald Merkel, dit Willy Merkel, garagiste, autrefois 125, rue aux Arènes, à Metz-Sablon, actuellement sans adresse ni résidence connus, et requièrent de:

Constater la nullité de la vente par le séquestre allemand au défendeur de la voiture automobile Hotchkiss 3777 LH 3 et de la voiture automobile Talbot 9199 LH 4, ventes intervenues respectivement le 29 octobre 1941 et le 28 février 1942;

Ordonner la restitution immédiate des véhicules litigieux;

Nommer tel expert qu'il plaira au tribunal de désigner, avec mission:

De dresser inventaire des biens restitués en cas de restitution;

D'estimer les biens non restitués à la valeur actuelle de remplacement;

D'estimer les fruits réalisés par le défendeur au moyen desdits biens ainsi que le préjudice résultant pour les demandeurs du fait ou de la faute du défendeur;

Condamner le défendeur à payer aux demandeurs les sommes ainsi fixées par expert;

Condamner le défendeur en tous les dépens;

Déclarer l'ordonnance à intervenir exécutoire par provision.

Mme veuve Ysabelle Ermann, M. Joseph Ermann, Mme Maria Ermann, épouse Nalline, assignent M. Willibald Merkel aux débats oraux qui auront lieu le 6 avril 1951, à neuf heures, devant le président, juge des référés, salle no 78 du tribunal de première instance de Metz.

La présente publication vaut signification publique.

Greffe du tribunal de première instance.

Metz, le 17 janvier 1951.

Le greffier du tribunal de première instance.

BILANS DE SOCIÉTÉS

BANQUE DE L'AFRIQUE OCCIDENTALE

Bilan au 30 juin 1950.

ACTIF

Caisses, C. N. E. P. et correspondants français	1.182.430.110
Garantie de la circulation	12.120.511.934
Disponibilités à l'étranger	439.111.611
Portefeuille	30.688.626.578
Participations financières	42.360.591
Avances sans intérêts aux colonies	20.000.000
Avances conventionnelles aux colonies	74.299.881
Comptes courants et débiteurs divers	18.776.521.829
Immeubles	275.431.813
Comptes d'ordre et divers	5.610.368.107
	69.529.958.454

PASSIF

Capital	52.629.500
Réserves:	
Fonds de prévoyance statutaire	17.500.000
Réserve statutaire	11.067.717
Réserve supplémentaire	22.435.435
Provision pour remboursement de billets de banque adirés	74.299.881
Billets au porteur en circulation	37.909.918.300
Dispositions à payer	1.080.452.703
Comptes courants et créditeurs divers	21.147.559.915
Trésoriers-payeurs coloniaux (leur compte courant)	1.042.069.171
Dividendes à payer	6.738.782
Clients et correspondants (leurs comptes d'encaissement)	1.110.506.107
Comptes d'ordre et divers	6.329.187.435
Réescompte du portefeuille	309.777.356
Profits et pertes: bénéfices net du semestre	26.516.154
	69.529.958.454

AVIS DIVERS

Compagnie des EAUX MINERALES de POUGUES et autres

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.600.000 F

SIÈGE SOCIAL: 21, RUE CHAPTAL, A PARIS (9e)

MM. les porteurs d'obligations 4 0/0 1899 sont informés que le prochain tirage d'amortissement, qui portera sur 75 obligations, aura lieu le 15 février 1951, à dix-sept heures, au siège social de la compagnie.

DECLARATIONS D'ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

20 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. Le **Club athlétique de la jeunesse** transfère son siège social du 17, rue Chasseloup-Laubat, au 90, rue de Rennes, Paris.

26 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de Beauvais. **Beauvais-Athletic-Club.** But: pratique des sports (lutte amateur, catch, éducation physique) et possibilité de faire d'autres sports. Siège social: hôtel de ville de Beauvais.

26 décembre 1950. Déclaration à la sous-préfecture de Bayonne. **Association locale du mouvement national d'épargne d'Hasparren.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie d'Hasparren.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Musée d'art juif.** But: gérer et développer un musée d'art juif; faire connaître au public la production d'artistes et artisans juifs; procéder à l'étude scientifique de l'art populaire juif sous toutes ses formes. Siège social: 70, rue Corlamberl, Paris.

27 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. **Association sportive de l'annexe du lycée Condorcet à Nanterre.** But: développement du sport. Siège social: au lycée, à Nanterre.

28 décembre 1950. Déclaration à la préfecture de police. La Fédération française indépendante des ciné-clubs change son titre, modifie ses statuts et son bureau et devient **Fédération centrale des ciné-clubs (F. C. C. C.)**. Siège social: 6, rue Hoche, Levallois-Perret.

1er janvier 1951. Déclaration à la préfecture de l'Yonne. **Amicale des pêcheurs de Chanvres et de Paroy-sur-Tholon.** But: aménagement du Tholon en vue de la pêche sur le territoire de ces deux communes; répression du braconnage; destruction des nuisibles; alevinage. Siège social: mairie de Chanvres.

1er janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Carpentras. **Harmonie indépendante.** But: développement de l'art musical. Siège social: bar des Quatre-Coins, Vaison.

2 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Oloron. **Amicale des anciens combattants et victimes de la guerre d'Ogeu-les-Bains.** But: grouper les anciens combattants et victimes des deux guerres. Siège social: mairie d'Ogeu-les-Bains.

2 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Association d'éducation populaire de Labastide-Murat.** But: organiser le fonctionnement matériel de l'école libre de filles. Siège social: école libre de Labastide-Murat.

3 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Union des syndicats d'initiative des Alpes-Maritimes.** But: étudier et réaliser toutes les questions de tourisme intéressant les stations du département des Alpes-Maritimes. Siège social: 2, rue Gustave-Deloye, Nice.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Les Amis et admirateurs d'André Antoine.** But: entretien de sa tombe et de son souvenir. Siège social: foyer des vieux, avenue du Maréchal-Joffre, le Pouliguen.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Pamiers. **Les Amis du « Patriote ariégeois » et de la presse démocratique.** But: défense des journaux démocratiques. Siège social: 17, rue Victor-Hugo, Pamiers.

4 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Loches. **Association locale du mouvement national d'épargne de Manthelan.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Manthelan.

5 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Amicale des anciens agents du ravitaillement du Rhône.** But: entretenir et resserrer les liens d'amitié et de solidarité entre ses membres; faciliter leur remploi; venir en aide aux plus défavorisés; défendre leurs intérêts. Siège social: café Au Bon Vigneron, 21, rue de l'Arbre-Sec, Lyon.

6 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture d'Avesnes. **Association amicale des anciens et anciennes élèves et parents de l'école publique du groupe Daniel-Vincent.** But: veiller à la défense et au développement de l'école publique; s'occuper des œuvres péri et postscolaires. Siège social: rue d'Hirson, Anor.

7 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Castres. **Groupement d'achat des employés communaux de Lavaur.** But: grouper les marchandises présentées par les sociétaires; effectuer les achats; répartir sans bénéfice les marchandises achetées; lutter contre la vie chère à l'avantage d'acheteurs modestes. Siège social: 8, rue Lucien-Mengaud, Lavaur.

8 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Chinon. **Eglantine sportive de Saint-Benoist-la-Forêt.** But: préparer ses jeunes adhérents au service militaire (la pratique rationnelle de l'éducation physique est à la base de l'activité de la société); pratiquer le football. Siège social: café Garnier, Saint-Benoist-la-Forêt.

8 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Dunkerque. **L'Express.** But: pratique du sport colombophile et amélioration de la race des pigeons voyageurs. Siège social: place Foch, Estaires.

10 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Amicale des anciens mobilisés de Lyons-la-Forêt.** But: entretenir entre ses membres des liens de sympathie et de solidarité. Siège social: mairie de Lyons-la-Forêt.

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Groupement de défense des intérêts des propriétaires, commerçants et locataires de Nevers visés par les mesures d'expropriation consécutives au projet de déviation de la route nationale n° 7.** But: défense des droits de ses membres dans le cadre des lois en vigueur. Siège social: mairie de Nevers.

11 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Vendée. **Eveil philbertin.** But: pratique des sports. Siège social: patronage de Saint-Philbert-de-Bouaine.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Saône-et-Loire. **Spéléo-Club de la Crosne.** But: explorer tout ce qui concerne la spéléologie dans un but sportif et scientifique. Siège social: hôtel Bonnefoy, Cormatin.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Nièvre. **Cantine scolaire de Chantenay-Saint-Imbert.** But: préparer et servir un repas de midi complet et payant aux élèves des écoles laïques. Siège social: école de garçons, Chantenay-Saint-Imbert.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Groupement d'entreprises de menuiserie de Toulon-la Seyne.** But: désignation d'un mandataire faisant partie du groupement chargé de conclure, au nom du groupement, des marchés de travaux faisant l'objet des activités professionnelles habituelles des membres de groupement. Siège social: 41, avenue Colonel-Picot, Toulon.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Orléans. **Union aéronautique d'Orléans Colonel-Morlaix.** But: développement de l'aviation civile. Siège social: 7, rue Saint-Pierre-du-Martroi, Orléans.

12 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture des Andelys. **Société de gardiennage de chasse d'Etrépagny et des environs.** But: garde en commun de la chasse appartenant aux adhérents. Siège social: hôtel de ville d'Etrépagny.

12 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Vannes. **Association locale du mouvement national d'épargne de Grand-Champ.** But: défense et développement de l'épargne. Siège social: mairie de Grand-Champ.

15 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Dizier. **Jik Sports.** But: pratique de l'éducation physique et des sports collectifs. Siège social: établissements A. Gillier, route de Wassy, Saint-Dizier.

15 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Les Amis des jeunes du quartier Saint-Pallais.** But: organisation de loisirs pour les jeunes. Siège social: 13, rue Saint-Pallais, Saintes.

15 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de police. **Club Ranelagh-Mozart.** But: club de danse. Siège social: 30, avenue Mozart, Paris.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Puy-de-Dôme. **Amicale des Gais Lurons.** But: resserrer et perpétuer les liens de camaraderie existant dans la grande famille ouvrière. Siège social: chez M. Raymond, rue du Docteur-Bousquet, la Plaine-Montferrand.

16 janvier 1951. Déclaration à la préfecture du Rhône. **Famille scolaire Anatole-France.** But: favoriser la prospérité de l'école. Siège social: 28, rue Antoinette, Lyon.

16 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Figeac. **Les Roitelets.** But: élever et éduquer les enfants déshérités. Siège social: ancien prieuré, à Fons.

17 janvier 1951. Déclaration à la sous-préfecture de Bellac. Association intercommunale de pêche et de pisciculture de Saint-Bonnet-de-Bellac, Saint-Sornin-la-Marche et la Croix-sur-Gartempe **La Fraternelle.** But: réempoissonnement et protection du poisson. Siège social: mairie de Saint-Bonnet-de-Bellac.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture d'Indre-et-Loire. **Groupement de défance contre la grêle de la commune de Nouzilly.** But: organiser la lutte contre la grêle sur le territoire de la commune. Siège social: mairie de Nouzilly.

17 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Versailles. **Boule joyeuse trielloise.** But: pratique du sport boules, entraînement et compétition. Siège social: 119, rue Paul-Doumer, Triel-sur-Seine.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. **Amicale du Cens.** But: organisation de concours de cartes. Siège social: café Poulet, Pont-du-Cens, Nantes.

18 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Vienne. **Les Amis de Saint-Martin.** But: concourir par tous les moyens appropriés à l'achèvement de l'église Saint-Martin, à la construction des locaux annexes et au bon fonctionnement de la paroisse. Siège social: 156, avenue de la Libération, Poitiers.

18 janvier 1951 Déclaration à la préfecture de police. **Association pour organiser le retour en France du cœur du roi de Rome.** But: organiser une cérémonie nationale le 20 mars 1951 sous le patronage de hautes personnalités françaises. Siège social: 3, rue du Cirque, Paris.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de la Loire-Inférieure. Fanfare **La Concorde.** But: faire des concerts et fêtes populaires; formation d'élèves. Siège social: 18, rue Ernest-Legouvé, Nantes.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Tarbes. **Union cycliste tarbaise.** But: cyclisme en particulier et culture physique. Siège social: café du Centre, place de Verdun, Tarbes.

19 janvier 1951. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Communauté hellénique orthodoxe de Grenoble.** But: culte. Siège social: 11, rue Servan, Grenoble.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Fédération des foyers des anciens de la ville de Nice.** But: coordination de l'activité de divers foyers de vieillards de la ville de Nice. Siège social: 5, rue Deloye, Nice.

22 janvier 1951. Déclaration à la préfecture des Alpes-Maritimes. **Association départementale des auberges de la jeunesse des Alpes-Maritimes.** But: regrouper les usagers des auberges de jeunesse du département en vue de gérer les auberges de la Fédération nationale des auberges de jeunesse. Siège social: 22, rue Delille, Nice.

Paris — Imprimerie des *Journaux officiels*, 31, quai Voltaire.